
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 18 avril 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Procédure d'urgence</i> pour le dossier n° 2011-2216	(p. 5)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 7 février 2011	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2011-2144)	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2010-1212 du 11 janvier 2010 (dossier n° 2011-2145)	(p. 6)
<i>Question orale</i> du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à l'extraction du gaz de schiste	(p. 41)
<i>Annexe 1</i> - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Da Passano sur le dossier n° 2011-2216	(p. 42)
<i>Annexe 2</i> - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Brachet sur le dossier n° 2011-2206	(p. 50)

Le texte des délibérations n° 2011-2144 à 2011-2216 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 406.

N° 2011-2144	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 mars 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
N° 2011-2145	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2010-1212 du 11 janvier 2010 -</i>	(p. 6)
N° 2011-2216	<i>Lyon 9°, Lyon 5° - Réseau routier local soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises - Classement du tunnel sous Fourvière - Avis de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 13)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2146	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Sémard - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 37)
N° 2011-2147	<i>Oullins - Modification de la grille tarifaire du parc Arlès Dufour -</i>	(p. 37)
N° 2011-2148	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban Berthelot - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)
N° 2011-2149	<i>Etudes et contrôles de laboratoire liés aux opérations de voirie et ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)

N° 2011-2150	<i>Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)
N° 2011-2151	<i>Mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)
N° 2011-2152	<i>Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)
N° 2011-2153	<i>Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 38)
N° 2011-2154	<i>Transfert de propriété sans indemnité de deux véhicules et du matériel dans le cadre du transfert de l'activité de comptages de trafic de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine -</i>	(p. 38)
N° 2011-2155	<i>La Mulatière - Travaux de mise en sécurité nécessaires à la réouverture du quai Jean-Jacques Rousseau - Convention de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2011-2156	<i>Feyzin - Sécurisation du chemin Beauregard - Réhabilitation de la place René Lescot et dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2011-2157	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e - Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2011-2158	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Adoption du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) 2010-2015 -</i>	(p. 20)
N° 2011-2159	<i>Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2010-2011 -</i>	(p. 22)
N° 2011-2160	<i>Partenariat avec le club sportif SASP Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2010-2011 -</i>	(p. 22)
N° 2011-2161	<i>Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011 -</i>	(p. 22)
N° 2011-2162	<i>Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011 -</i>	(p. 22)
N° 2011-2163	<i>Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Ressortissants Japonais à Lyon et en Rhône-Alpes pour son action d'aide aux victimes du tremblement de terre intervenu au Japon -</i>	(p. 38)
N° 2011-2164	<i>Attribution d'une subvention à deux associations de solidarité internationale Les Burkinabé de Lyon et la Compagnie Waaldé pour leurs programmes d'actions 2011 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2165	<i>Attribution d'une subvention au GIP Resacoop pour l'année 2011 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2166	<i>Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation, promotion et savoir-faire des éco-entreprises - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2167	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions Incubateur 2011 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2168	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 Rhône-Alpes Pionnières -</i>	(p. 26)
N° 2011-2169	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2170	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2171	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2172	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI de Lyon) dans le cadre de son programme d'actions 2011 de soutien à l'entreprenariat (innovation et transmission-reprise) -</i>	(p. 26)

N° 2011-2173	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 26)
N° 2011-2174	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 38)
N° 2011-2175	<i>Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud pour son programme d'actions 2011 en lien avec les industries créatives -</i>	(p. 38)
N° 2011-2176	<i>Marché de la mode Vintage - Edition 2011 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon -</i>	(p. 38)
N° 2011-2177	<i>Maison de l'emploi et de formation de Lyon - Avenant n° 1 à la convention constitutive -</i>	(p. 38)
N° 2011-2178	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour 2011-2012 -</i>	(p. 38)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2179	<i>Lissieu - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée -</i>	(p. 39)
N° 2011-2180	<i>Lyon 9° - Grand projet de ville (GPV) de la Duchère - Opération de construction d'une halle d'athlétisme à vocation régionale par la Ville de Lyon - Versement d'un fonds de concours à la commune - Individualisation d'autorisation de programme globale -</i>	(p. 20)
N° 2011-2181	<i>Coopération métropolitaine - Convention pluriannuelle 2011-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère, Pays Viennois, la Communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine -</i>	(p. 14)
N° 2011-2182	<i>ASCUL - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2183	<i>Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 39)
N° 2011-2184	<i>Avenant n° 1 à la convention cadre concernant le projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens -</i>	(p. 39)
N° 2011-2185	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 39)
N° 2011-2186	<i>Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 39)
N° 2011-2187	<i>Travaux graphiques de communication générique - Autorisation de signer un accord-cadre de prestations multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)
N° 2011-2212	<i>Taux 2011 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 6)
N° 2011-2213	<i>Taux 2011 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 6)
N° 2011-2214	<i>Taux 2011 des impôts ménages -</i>	(p. 6)
N° 2011-2215	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage conduite de projet, juridique, financière et technico-économique 2(spécialisation Télécoms) pour le lancement et la mise en œuvre d'un projet d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2188	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2011 -</i>	(p. 28)
N° 2011-2189	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali -</i>	(p. 29)
N° 2011-2190	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement pour la réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain -</i>	(p. 29)
N° 2011-2191	<i>Conférence internationale de lancement du processus des autorités locales du 6° Forum mondial de l'Eau - Attribution d'une subvention au Comité international du 6° Forum mondial de l'eau -</i>	(p. 29)
N° 2011-2192	<i>Plan climat - Cofinancement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une thèse sur les îlots de chaleur urbains - Année 2011 -</i>	(p. 39)

N° 2011-2193	<i>Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Autorisation de signer un marché passé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)
N° 2011-2194	<i>Dardilly - Chemin du Moulin Carron - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 39)
N° 2011-2195	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2011-2196	<i>Vaulx en Velin - Zone industrielle Est et zone d'activité de la Rize - Dépollution des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement -</i>	(p. 40)
N° 2011-2197	<i>Feyzin - Rue du Docteur Jean Long - Renouvellement de canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)

COMMISSION URBANISME

N° 2011-2198	<i>Bron - Quartier de Parilly nord - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2011-2199	<i>Evolutions des interventions dans le parc privé de logements existants de l'agglomération - Approbation d'avenants, d'un contrat local d'engagement et d'un protocole local dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) visant à la lutte contre la précarité énergétique -</i>	(p. 31)
N° 2011-2200	<i>Plan Fleuve - Elaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale - Demande de subvention après de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de Voies navigables de France (VNF) -</i>	(p. 40)
N° 2011-2201	<i>SEPAL - Convention annuelle de mise à disposition 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2202	<i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière -</i>	(p. 40)
N° 2011-2203	<i>Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention du 23 avril 2009 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2204	<i>Caluire et Cuire - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Approbation du programme de marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure et d'ordonnancement pilotage coordination (OPC) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 40)
N° 2011-2205	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution d'une subvention à l'ARRADEP pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2206	<i>Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2010 et convention d'application 2011 pour le parc public et le parc privé - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2011-2207	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Bron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2011-2208	<i>Charbonnières les Bains - Requalification entrée Nord (1^{ère} phase) - Programme de l'opération - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Charbonnières les Bains - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIGERLY - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2209	<i>Grigny - Quartier des Arboras - Acquisition de l'ensemble des biens appartenant à l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2011-2210	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 4^e, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du bas port Gillet - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2011-2211	<i>Lyon 3^e - Projet d'aménagement du site RVI Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 18 avril 2011 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 8 avril 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Lebuhotel), Mmes Baume

(pouvoir à M. Coste), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), M. Fleury (pouvoir à M. Grivel), Mme Lévy (pouvoir à M. Buffet), M. Llung (pouvoir à M. Longueval), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Forissier), Vincent (pouvoir à M. Joly), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Procédure d'urgence
Dossier n° 2011-2216

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez été destinataires du dossier numéro 2011-2216 concernant l'avis à émettre pour rendre éligible le tunnel de Fourvière aux reversements de produits issus de l'écotaxe poids lourds.

Tout à l'heure, monsieur le Vice-Président Da Passano en assurera la présentation. Avant toute discussion, comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 2121-12 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

Je rappelle, préalablement, que cette écotaxe a été instituée par la loi numéro 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009. Celle-ci peut s'appliquer aux routes des collectivités territoriales répondant à certains critères.

Un recensement des voies concernées a été effectué par l'État à compter du 6 mai 2010 et a vocation à être arrêté par un décret dont l'examen par le Conseil d'État est prévu mi-mai 2011.

La Communauté urbaine de Lyon n'a pas été consultée dans le cadre de ce recensement et en a été alertée le 12 avril dernier.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'examen en urgence est accepté à l'unanimité).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : En ce qui concerne la modification de la composition des commissions, je vous informe que, par lettre reçue en date du 12 avril 2011 :

- monsieur Daniel Goux, groupe Socialiste et apparentés, demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission finances, institutions et ressources ;
- madame Nathalie Perrin-Gilbert, groupe Socialiste et apparentés, demande à quitter la commission finances, institutions et ressources pour siéger en commission proximité et environnement.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 7 février 2011

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 7 février 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2144 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 mars 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2144.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2011-2145 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2010-1212 du 11 janvier 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2011-2145.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2011-2212 - finances, institutions et ressources - Taux 2011 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2011-2213 - finances, institutions et ressources - Taux 2011 de la cotisation foncière des entreprises - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2011-2214 - finances, institutions et ressources - Taux 2011 des impôts ménages - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant aux premiers dossiers. Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2212 à 2011-2214 qui concernent les taux. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de trois projets de délibérations relatives au maintien des taux. Vous le savez -cela a été déjà commenté par un certain nombre d'entre vous-, il n'y a pas l'augmentation que nous avons annoncée.

Je fais une intervention très brève au départ et me réserve, monsieur le Président, si vous me le permettez, un peu plus

de temps pour répondre aux questions qui ne manqueront pas d'être posées. J'indique seulement que l'augmentation qui avait été envisagée -et non pas annoncée- lors du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif dépendait des recettes que nous aurions définitivement en provenance de l'État.

La loi de finances a fait l'objet d'un certain nombre d'amendements et, entre le projet de loi de finances et la loi définitivement adoptée par le Parlement, des évolutions favorables ont été obtenues. Ces améliorations favorables résultent du fait que le Gouvernement a sans doute entendu les revendications de toutes les associations d'élus, y compris l'association des Maires de France, dénonçant les conditions financières dans lesquelles le projet de loi de finances avait été rédigé, ce qui est heureux.

Ainsi, nous avons en dotation de compensation de la taxe professionnelle 0,6 M€ de plus que prévu. En termes de dotation de compensation de la partie taxe sur les salaires, nous avons 3,7 M€ de plus de ce qui nous avait été annoncé et l'amendement -qui, en particulier, est d'origine de la Communauté urbaine-relatif à l'ancienne taxe professionnelle de France Télécom, qui nous avait coûté très cher dans les années précédentes, a donné lieu, parce que cet amendement a été adopté, à une recette supplémentaire de 3,3 M€.

Comme par ailleurs les résultats de gestion de l'exercice 2010, dans un compte administratif qui vous sera présenté au mois de juin, sont convenables, compte tenu aussi de ce que nous avons reçu comme informations définitives de l'État la semaine dernière, après la commission des finances, et en espérant que les sommes que nous ne connaissons pas encore définitivement puisque c'est seulement pour le mois d'octobre que les services du budget nous donneront le montant exact de la dotation de compensation, ce qui nous a été dit en tout cas la semaine dernière et ce qui montre évidemment les difficultés de prévisions qu'a rencontrées l'État pour donner les différentes lignes de recettes.

Je ne donne qu'un exemple : en janvier 2011, il nous a été annoncé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'élèverait à 129 M€. Or, dans la notification que nous avons aujourd'hui, elle s'élève à 109 M€, simplement parce que les systèmes de déclarations d'entreprises qui ont souvent fait des déclarations à leurs sièges montrent que beaucoup de contributions de valeur ajoutée seront déclarées sur Paris plutôt que dans les différents endroits du territoire. Evidemment, cette baisse sera normalement compensée par la garantie individuelle de ressources et donc ce qui est perdu sur une ligne doit être compensé ailleurs ; en tout cas, nous le pensons.

Compte tenu en tout cas de cet ensemble-là, j'avais indiqué que nous n'augmenterions les impôts que si le total des ressources prévues dans notre budget administratif n'était pas atteint et nous augmenterions en fonction des recettes que nous aurions définitivement.

Nous considérons aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter puisque les ressources que nous aurons seront légèrement supérieures à celles qui résultent du budget primitif.

Pour autant, cela ne conduit pas à des diminutions d'impôts : d'abord parce que la loi nous l'interdit ; deuxièmement, parce qu'évidemment, l'augmentation du total des dotations que nous recevons de l'État est bien plus importante qu'auparavant puisqu'il y a eu un remplacement de la taxe professionnelle par ces dotations qui n'évolueront, d'après l'État lui-même, qu'entre 0 et 1 % dans les années à venir et qu'il faudra faire face, l'engagement de ne pas augmenter les impôts n'étant pas conjoncturel mais sur la totalité de ce mandat.

Je vous propose, monsieur le Président, de répondre aux questions ensuite puisqu'il y a un certain nombre de précisions à apporter aussi bien sur les recettes que les dépenses mais pour éviter de répéter je préfère écouter d'abord nos collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que le dossier 2011-2214 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur chaque pupitre. Merci bien.

Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée doit se prononcer aujourd'hui sur le niveau des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la cotisation foncière des entreprises et des impôts ménages, dont la taxe d'habitation.

La proposition qui nous est faite consiste à maintenir le niveau des taux en vigueur pour l'ensemble de ces taxes, alors même qu'une augmentation avait été envisagée et annoncée au moment de notre débat budgétaire.

Cette bonne nouvelle pour les contribuables, que ce soit les entreprises ou les particuliers, résulte d'un supplément de recettes perçu en 2010. Cela permettra de parvenir à l'équilibre du budget 2011 sans avoir à procéder à un accroissement de la pression fiscale.

Nous approuvons ce choix qui est conforme à la position que j'ai défendue ici lors du débat d'orientation budgétaire, en précisant que l'augmentation de la fiscalité ne pouvait se concevoir que dans la seule hypothèse où notre collectivité aurait à souffrir d'un manque à gagner résultant de l'application de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour autant, cette situation favorable cette année ne doit pas nous inciter à penser que les difficultés financières sont derrière nous. En effet, nous sommes dans une année de transition où les transferts territoriaux de ressources fiscales sont neutralisés par la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et par le fonds national de garantie individuelle des ressources. Ce ne sera plus le cas dans les prochaines années.

Le gel des dotations d'État et l'amointrissement du pouvoir fiscal des collectivités restent des données objectives. Tous les scénarii nationaux montrent que même une hausse de la pression fiscale deux fois plus forte que par le passé ne permettrait pas de retrouver une épargne suffisante pour respecter l'équilibre budgétaire et que les difficultés apparaîtraient dès l'année 2014. Dès lors, les collectivités devraient procéder à des réductions drastiques en matière de dépenses, et notamment des dépenses d'investissement.

Cette situation, Philippe Laurent, le président de la commission des finances de l'Association des Maires de France, l'a résumée en ces termes -je cite- :

"En France, seul pays développé à connaître un tel mouvement, les libertés locales sont aujourd'hui réduites par les deux bouts : du côté des recettes, l'autonomie fiscale est chaque année davantage restreinte ; du côté des dépenses, l'inflation normative et l'encadrement juridique limitent sans cesse l'autonomie de gestion. La comparabilité avec d'autres pays, et singulièrement l'Allemagne, est largement en défaveur de notre pays et éclaire encore plus crûment le fossé croissant entre le pouvoir central et ce qu'il reste des pouvoirs locaux." -fin de citation-

Dans ce contexte mouvant et eu égard au caractère inquiétant des évolutions prévisibles, la vigilance reste de mise. De ce

point de vue, la proposition de baisse des taux formulée par certains de nos collègues me paraît pour le moins déraisonnable et dangereuse compte tenu de l'environnement économique et financier qui caractérise notre pays et compte tenu aussi du caractère archaïque et complexe du système fiscal local.

Dans ces conditions, monsieur le Président, notre groupe votera les trois délibérations relatives aux taux de la fiscalité locale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, quelques mots simplement pour vous dire que nous aussi nous voterons ces trois rapports dans le sens où il s'agit d'une gestion sage, que l'on avait déjà soulignée lors du débat d'orientation budgétaire, qui fait que notre collectivité peut se permettre de ne pas augmenter les taux. Tant pis pour ceux qui nous attendaient au coin du bois en essayant de nous montrer du doigt comme de vulgaires augmenteurs d'impôts ! Nous essayons de gérer au mieux, dans l'intérêt des Grands Lyonnais, le budget du Grand Lyon. Donc avis favorable et soutien du groupe RG-Grand Lyon demain sur ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion du vote de ces rapports et sans rentrer évidemment dans tous les mécanismes de la réforme territoriale, je vais redire notre opposition à cette réforme hâtive et adoptée malgré l'avis de la majorité des collectivités. On retrouve d'ailleurs le caractère hâtif de la réforme dans le fait que nous n'avons pas connaissance, selon le texte même des rapports, du montant des bases prévisionnelles d'un certain nombre de ces impôts et taxes ; ce qui a donné tout de même un certain nombre de difficultés de préparation aux services des finances et à l'administration du Grand Lyon.

Ceci étant dit, nous approuvons les mesures proposées dans cette année de transition dans la mesure où il y a une simple reconduction pour ce que l'on maîtrise sur les impositions antérieures au niveau des collectivités qui pouvaient les assumer jusqu'à maintenant.

Je voudrais revenir en particulier sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je l'avais déjà fait à l'occasion d'une précédente délibération. La mise en œuvre assez stricte du règlement fait que, dans les zones couvertes par le service complet, un certain nombre d'immeubles et d'ensembles résidentiels ne bénéficient pas de ce service complet et, pour autant, sont toujours dans le zonage de la taxe maximum. Je redemande, à l'occasion de cette délibération, qu'au moins les contribuables qui ne peuvent pas disposer du service complet ne payent pas la taxe correspondante mais bien celle au service effectif dont ils bénéficient.

Voilà, sur ce rapport, en redisant notre approbation des taux proposés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici donc, après le budget mais avant le compte administratif, devant l'un des votes à caractère financier qui engage notre Communauté urbaine pour l'année à venir : le vote des taux d'imposition.

Il en a déjà été longuement question ici et dans la presse. Je me souviens vous avoir dit, monsieur le Président, monsieur le

Vice-Président Darne, tant au moment du DOB que du vote du budget 2011, que la hausse d'impôts que vous envisagiez n'était pas pertinente. Quel n'a pas été mon soulagement, et notre soulagement au nom du groupe, d'apprendre que vous aviez décidé d'y renoncer après les annonces faites au Bureau du Grand Lyon et surtout à la presse, au passage notre principale source d'informations sur les projets du Grand Lyon.

Oui, comme nombre de mes collègues, comme je le crois la plupart des habitants du Grand Lyon, j'ai trouvé qu'il était sage de ne pas alourdir la charge des ménages grands lyonnais durant cette période difficile pour eux.

Puis, après cet instant de satisfaction, j'ai poussé un peu plus loin la réflexion et je me suis demandé quel était le signal envoyé.

On a souhaité anticiper mais on a trop anticipé. On a souhaité préparer les esprits à une augmentation, ils s'y sont préparés et on a renoncé. Quel est le signe démocratique envoyé à nos concitoyens ? Doit-on gouverner par annonces et contre-annonces ? N'est-ce pas là une des causes de la défiance envers le politique ? A trop communiquer dans l'incertitude, on finit par s'embrouiller.

Je rappellerai aussi l'effort consenti par les Maires lorsqu'il s'est agi d'augmenter les taux des impôts ménages des communes pour permettre la hausse de l'impôt sur les entreprises du Grand Lyon. Nous avons joué le jeu. Et qui s'est trouvé en première ligne après les annonces intempestives de la fin de l'année dernière ? Les Maires ! Car, dans notre pays, malgré les réformes, malgré les souhaits de certains, le Maire est l'échelon de proximité, celui que l'on vient voir même s'il n'est pas responsable. Nous l'avons accepté en prenant ce mandat dans chacune de nos communes mais nous n'avons pas à être une soupape face à des déclarations malheureuses. Il importe désormais de revoir la gouvernance, de revoir les méthodes de prévisions et de décisions budgétaires pour qu'une telle erreur n'ait plus lieu.

Vous me direz enfin que l'on ne disposait pas des bases mais nos outils sont assez développés, notre connaissance de la conjoncture aussi pour en avoir une idée précise.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons une responsabilité commune qui est de gérer cette Communauté urbaine le plus rigoureusement possible. N'était-ce pas céder à la facilité que d'annoncer cette augmentation d'impôts sans certitude quant à la loi de finances, alors même que l'on savait et que l'on sait que des économies substantielles peuvent être faites sur certains postes budgétaires ? Oserai-je encore évoquer la communication ? Et si l'on tient à dépenser plus, n'y a-t-il pas des domaines, comme la voirie, qui mériteraient plus d'argent ?

(Rumeurs).

Soyons heureux aussi de constater que cette absence d'augmentation est due au dynamisme de notre agglomération. En effet, nos bases sont plus fortes que prévu et les compensations ne sont pas si mauvaises ! La hausse éventuelle des taux était donc d'autant moins justifiée.

Monsieur le Président, dans cette période de difficultés financières pour nos concitoyens, ne pas augmenter les impôts est la bonne décision. Nous serons vigilants à l'avenir sur la gouvernance pour qu'elle se fasse dans le respect des élus et des citoyens.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, il ne faudrait pas passer pour pertes et profits la suppression de la taxe professionnelle ! Il va être de plus en plus difficile de mettre durablement en œuvre des politiques locales ou intercommunales en les adossant à des ressources fiscales de plus en plus contraintes et transformées en dotations. La taxe professionnelle a été supprimée alors qu'elle était considérée comme un élément de lien entre les territoires et les entreprises. On nous dit depuis plusieurs années que taxer les entreprises, les faire contribuer serait par essence, par nature, mauvais pour l'économie, désastreux pour l'investissement et dramatique pour l'emploi.

Mais, depuis 1985, loi de finances après loi de finances -et parfois en dehors de celle-ci-, nous n'avons cessé de voir adoptés des mesures et allègements des impôts, tantôt de l'impôt sur les sociétés, tantôt de la taxe professionnelle, sans parler des cotisations sociales. Ces mesures diverses et variées d'abandon de recettes, de réduction des impôts ont-elles permis, dans les faits, dans la réalité de l'appareil de production industrielle de notre pays, de développer des conditions de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'amélioration de la qualité de vie du monde salarié ?

La réponse, évidemment, vous la connaissez : l'État a abandonné des recettes, creusant d'ailleurs de plus en plus son déficit (aujourd'hui 147 milliards d'euros) et il s'est de plus en plus souvent retourné vers les collectivités territoriales pour leur faire partager le fardeau de ces pertes de recettes ; cela a été dit précédemment, souvent les maires sont montés au créneau.

La mise en place de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation économique territoriale, c'est un cadeau de 12 milliards d'euros aux entreprises à l'échelle nationale et de 200 M€ au niveau du Grand Lyon. La compensation par le versement sur la valeur ajoutée des entreprises ou la cotisation foncière sont loin de couvrir le différentiel : le manque à gagner au niveau national s'élève à 7 milliards d'euros.

Le Grand Lyon n'échappe pas fondamentalement à cette règle, même si son dynamisme économique et le travail incessant des associations d'élus, des parlementaires, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, notamment des parlementaires de gauche, ont atténué, par divers amendements, ces pertes de recettes. Nous récupérons effectivement 8 M€, ce qui permet, au regard des nouvelles dispositions donnant droit au Grand Lyon de percevoir la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le non bâti, d'atténuer un peu la pression fiscale sur nos concitoyens en n'augmentant pas les impôts ainsi. Mais la question est posée : pour combien de temps pourra-t-on tenir à cette cadence ?

Il y a donc nécessité que notre fiscalité prenne en compte que notre économie a changé, que les actifs financiers ne soient pas négligés pour participer au financement de l'action publique. La question d'une fiscalité juste et solidaire est au cœur des débats, d'autant plus qu'avec ce nouveau "bricolage" fiscal consistant à alléger l'ISF -800 M€ de cadeau-, l'État s'appauvrit encore un peu plus. Donc, après la suppression de la TP, la boucle est bouclée.

Il ne reste plus aux contribuables qu'à mettre la main à la poche ! Nous sommes bien loin d'une vraie solidarité nationale, même si l'UMP -je le dis bien- est bien mal placée pour réclamer la baisse des impôts ; c'est un peu le pyromane qui crie au feu !

Avec l'ensemble de ces remarques, notre groupe approuvera ces délibérations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. LYONNET : Monsieur le Président, chers collègues, le 14 mars dernier, lors d'une séance de Bureau, l'exécutif du Grand Lyon apprenait que les impôts, et notamment le taux de la taxe d'habitation, ne seraient pas augmentés. Or, lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, il avait été annoncé que le taux de la taxe d'habitation devrait sans doute subir une augmentation possible jusqu'à 10 %.

Certes, nous avons été consultés peu de temps auparavant. Il nous avait alors été expliqué que, face à l'incertitude du versement des compensations de l'État, associée à une visibilité hasardeuse des ressources attendues dans un contexte économique difficile, il était envisagé la hausse du taux ou la suppression des abattements. Le choix était restreint.

Nous étions fermement opposés à la suppression des abattements. Certes, l'impact de cette opération paraîtrait moins visible mais pénalisait fortement les familles qui bénéficiaient de ces abattements. Bien que peu enclins et défavorables à une augmentation des taux, nous options pour cette hypothèse face aux arguments exposés : cette hausse n'affectait pas ceux qui déjà étaient non imposables et ne remettait pas en cause la politique d'abattements.

Nous nous réjouissons de cette décision de ne pas augmenter les impôts, décision devenue incontournable compte tenu des ressources supérieures de 42 M€ par rapport aux prévisions et des compensations découlant de la suppression de la taxe professionnelle. Nous pouvons admettre que de telles orientations puissent être envisagées dans un contexte économique et financier incertain et apprécions de constater que les hypothèses envisagées préalablement s'effacent devant la réalité des chiffres. C'est faire preuve d'humilité et de sagesse. Cependant, la hausse des impôts ne doit pas être un recours à un quelconque principe de précaution ni constituer une variable d'ajustement.

Or, nous apprenions que cette hausse ne se ferait pas, annonce révélée lors d'une séance de Bureau et de façon concomitante à la presse. Vous nous aviez consultés dans un premier temps et nous aurions apprécié, en tant qu'élus responsables, impliqués, acteurs de notre agglomération, être associés et informés en amont de cette nouvelle.

Nous, Maires dans nos communes qui vivons la proximité au quotidien et rendons des comptes à nos administrés, nous sommes soucieux d'une gestion équilibrée de nos budgets et tenons à ce que les recours aux augmentations d'impôts correspondent à des besoins nécessaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois qu'aujourd'hui, nous devons reconnaître un talent certain à monsieur Darne pour nous expliquer que l'avenir des finances du Grand Lyon dépend quasi exclusivement et quoi qu'il arrive de l'État : quand il faut augmenter les dépenses, c'est la faute de l'État car il a baissé ses dotations ; quand il faut faire baisser les impôts, c'est encore la faute de l'État qui a donné plus que prévu au Grand Lyon.

Finalement, monsieur Darne -et c'est peut être là une différence essentielle entre vous et nous-, nous croyons à la responsabilité individuelle et la situation du Grand Lyon ne dépend, selon nous, que de ses choix et pas d'un bouc émissaire tout désigné qui serait l'État.

A cet aune, le vote des taux aujourd'hui appelle de la part de notre groupe deux remarques sur la forme et le fond.

Sur la forme d'abord -et cela a été dit- : il y a moins de trois mois, votre exécutif avait annoncé l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages. Les trois quarts des élus de notre assemblée avaient validé cette hausse inutile dans le vote du budget 2011. Aujourd'hui, monsieur le Président, vous renoncez à augmenter les impôts.

Si nous pouvons tous évidemment nous réjouir de cette décision qui valide l'analyse que nous défendons depuis des mois et des mois, elle met à jour incontestablement un fonctionnement de notre collectivité préoccupant : comment est-il imaginable que la seconde agglomération de France navigue autant à vue au niveau des finances qu'elle annonce une augmentation de la fiscalité en janvier pour finalement y renoncer trois mois plus tard ? Imaginez-vous, mesdames et messieurs, et notamment mesdames et messieurs les Maires, annoncer par voie de presse en janvier à vos administrés que vous allez augmenter les impôts et en avril annoncer que vous ne le ferez finalement plus ! Ce qu'aucun Maire ne ferait c'est exactement ce que monsieur Gérard Collomb nous propose de faire aujourd'hui. Comment est-il possible que notre collectivité, avec son armada de conseillers, son service des finances compétent, les outils de contrôles existants ait pu en arriver là ? Qu'une collectivité qui pèse 1,8 milliards d'euros change de pied en quelques semaines, sur des sujets aussi lourds que la fiscalité, pose des questions sur la légèreté et l'inconséquence de ceux qui sont à la tête de cette maison.

En fait, il y a là, sur ce dossier de la fiscalité comme sur d'autres, un véritable problème de gouvernance mais cette fois de gouvernance financière car -et ce sera la seconde remarque, cette fois sur le fond- notre collectivité connaît, au niveau de ses finances, un double mouvement. D'abord, un mouvement à la hausse chaque année de recettes supplémentaires, qui ne se dément pas cette année : pour l'année 2010 -nous le verrons dans deux mois, cela a été dit par le maire de Champagne-, ce sont 42 M€ supplémentaires sur le budget par rapport à 2009 alors que, comme chaque année, monsieur Collomb nous annonçait un pire qui n'arrive pas. Ensuite, le Grand Lyon n'arrive plus à digérer tous les projets que vous annoncez, les services sont sous tension. L'état de la voirie de proximité -cela a été rappelé par le maire de Limonest- est souvent dans un état déplorable. Nous ne pourrions, monsieur le président, remédier à tout cela tant que le Grand Lyon continuera dans cette fuite en avant d'annonces d'investissements qui ne font que renforcer le goulet d'étranglement des services.

Il est temps, monsieur le Président, que le Grand Lyon accepte de vouloir faire moins, d'annoncer moins mais s'engage réellement à faire, à faire mieux dans des délais plus rapides.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme nous l'avons vu, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restent identiques avec un taux moyen de 6,14 %. Concernant le taux de la cotisation foncière des

entreprises, il est de 27,26 %, ce qui n'augmente pas la pression fiscale sur les entreprises. Enfin, le taux des impôts ménages reste lui aussi identique pour les foyers fiscaux avec un taux de 7,25 %. Ces rapports sur les taux de taxe et d'impôts sont une bonne nouvelle à différents titres.

Tout d'abord, nous nous rappelons tous que la loi de finances votée par le Parlement a beaucoup évolué pendant le processus législatif. Nous pouvons nous en féliciter car, si nous avons été entendus, c'est grâce à l'action des élus locaux qui ont contesté cette loi dans sa première mouture. Mais rien n'est définitivement acquis et il faudra rester vigilant dans les années futures quant aux participations financières de l'État.

Nous pouvons aussi nous féliciter car si nous n'augmentons pas les impôts c'est parce que le Grand Lyon va bien, avec des résultats satisfaisants. C'est la bonne gestion financière de notre collectivité que le groupe Socialiste et apparentés souhaite saluer à travers votre action, monsieur le Président, et celle de votre exécutif.

Enfin, c'est une bonne nouvelle pour nos administrés puisque la pression fiscale n'a pas augmenté durant le mandat. C'est un signe fort en cette période encore troublée par la crise.

En effet, le pouvoir d'achat des ménages ne sera pas diminué par une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est important car, pour de nombreux foyers, la situation actuelle est difficile, ils ont à faire face à l'augmentation des prix : je pense aux carburants (+ 20 %), aux loyers, aux produits alimentaires (les pâtes ont augmenté de 6 %). Le Grand Lyon ne viendra donc pas rogner sur le budget des ménages, même si le Gouvernement a tout fait avec la suppression de la TP pour contraindre les collectivités à transposer la pression fiscale des entreprises vers les ménages. Il en va de même pour les entreprises qui ne seront pas touchées dans leur compétitivité, ce qui est primordial en ce moment où les carnets de commandes ont toujours du mal à se remplir en raison d'une situation économique préoccupante.

J'ai entendu ici et là, et en commission en particulier, que certains souhaiteraient que nous profitions de la bonne santé du Grand Lyon pour baisser les impôts. Mais, d'une part, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait et nous sommes incertains concernant les participations financières de l'État dans les années qui viennent ; d'autre part, en cette période de crise, l'investissement public favorise selon nous le redémarrage de l'économie. Donc nous n'allons pas baisser nos efforts dans ce domaine.

Enfin, le Gouvernement baisse-t-il les taxes ? Non, le Gouvernement de Nicolas Sarkozy a créé près de 27 taxes depuis son élection. En voici quelques exemples : taxe pour le RSA, taxe sur les assurances et les mutuelles, taxe sur l'intéressement et la participation, taxe sur les stock-options, franchises médicales, hausse des cotisations retraites, taxe sur la publicité des chaînes privées, taxe sur les compagnies pétrolières, taxe pour financer la prime à la cuve, taxe sur les ordinateurs, taxe pour copies privées des disques durs externes et clés USB, taxe sur le poisson, taxe sur les huiles moteurs, taxes sur les imprimés publicitaires, hausse de la redevance télévision, contribution exceptionnelle sur les ventes en gros de produits pharmaceutiques, taxe sur la téléphonie et Internet, taxe sur les grosses cylindrées. Enfin, le projet de réforme de l'ISF et du bouclier fiscal consistera à supprimer 800 M€ de bouclier fiscal pour offrir 1,6 milliard, à travers la suppression des premières tranches et la baisse du taux de l'ISF, aux plus riches.

Je renouvelle donc la confiance que le groupe Socialiste et apparentés porte à la politique du Président du Grand Lyon. Notre groupe votera ces trois rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. J'ai pris peu de temps tout à l'heure, permettez-moi d'en prendre un peu plus pour éclairer nos collègues et répondre aux questions posées.

Sur la question générale du pilotage financier de la Communauté urbaine, de la qualité des prévisions, de l'incertitude qu'il peut y avoir ou des allers-retours, quelques éléments.

Si vous me permettez de faire un tout petit rappel historique parce que, pour justifier du présent, il faut sans doute -puisque c'est possible ici- en appeler au passé récent.

Dans le mandat précédent, nous avons donné un cadrage d'investissements réalisés qui seraient de 1 750 M€ sur la durée du mandat. Nous avons indiqué une augmentation d'impôts en début et pas d'autres sur l'ensemble du mandat. Nous avons indiqué l'évolution de l'endettement. A chaque budget primitif et à chaque compte administratif, ceux qui étaient ici ont pu le vivre et ceux qui étaient à l'extérieur ont pu le lire dans la presse, des observations ont été faites sur des impossibilités d'atteindre cela. Les uns disaient : "Vous n'atteindrez pas ce niveau d'investissements", les autres : "C'est trop et vous ne vous en sortirez pas." ; c'était ou trop ou pas assez.

Le résultat c'est que sur sept ans de mandat -puisque le mandat précédent était de sept ans-, les choses ont été tenues comme nous l'avions indiqué : l'endettement a été raisonnable voire très bon par rapport aux autres Communes urbaines mais significatif néanmoins, des taux d'impôts favorables, les investissements réalisés exactement comme nous l'avions dit en partant d'un montant d'investissement au début du mandat précédent inférieur à 200 M€ l'année 2001 ou 2002 et dépassant les 400 M€ en fin de mandat. Si c'est là toute l'inefficacité, toute la l'imprévoyance, j'aimerais que l'on m'explique !

Dans ce mandat-là, qu'est-ce qui a été dit, annoncé et qui est toujours sans modification ? C'est que nous partions d'une situation saine en 2008, que l'objectif en fin de mandat, en tenant compte évidemment de l'évolution de la conjoncture -parce qu'il y a évidemment une conjoncture-, était que nous pensions réaliser un peu plus de 2 milliards d'investissement, que nous souhaitions pouvoir augmenter les impôts des entreprises en début de mandat et, pour cela, nous avons sollicité les Communes pour augmenter leurs impôts ménages. Nous avons indiqué que nous maintiendrions un écart, comme nous l'avions fait dans le budget précédent, entre les dépenses de fonctionnement et les recettes pour augmenter moins vite les dépenses que les recettes afin d'augmenter l'autofinancement de façon constante et que c'est ainsi que nous pourrions réaliser l'investissement nécessaire. Nous avons alors dit que l'augmentation d'impôts que nous attendions des entreprises était de 25 M€ en augmentant la taxe professionnelle qui représentait, sur un total de TP légèrement supérieur à 500 M€ soit environ 5 %. Voilà ce qui était dit.

Donc recettes supplémentaires de 25 M€, niveau d'investissement, niveau d'endettement, budget de fonctionnement, recettes ; il y a des procès-verbaux de séances, c'est déclaré dans la presse, il suffit de relire pour justifier de cela.

Qu'est-ce qui se passe ? Premièrement, des Communes augmentent leurs impôts. Deuxièmement, l'État, par son Président de la République, repris par le Gouvernement, dit : "Nous supprimons la taxe professionnelle." ; très bien, monsieur le Président ! Qu'est-ce qui se passe en conséquence ? L'incertitude.

En tout cas, dès la première année, vous ne pouvez plus augmenter la taxe professionnelle ; votre seule capacité d'augmentation c'est la contribution foncière des entreprises. Les Communes jouent le jeu, dans leur intérêt propre et dans l'intérêt de la Communauté urbaine, et augmentent leurs impôts en 2009. Nous utilisons cette capacité d'augmentation en augmentant alors la CFE qui nous a rapporté non pas 25 M€ mais 4 M€. J'ai alors dit au Président, aux directions et à l'ensemble des élus, ici en séance comme en commission, comme en comité budgétaire : "Le compte n'y est pas ! Si nous voulons tenir le mandat, que nous avons 4 M€ alors que nous avons prévu 25 M€, il faut trouver un peu plus. Donc le plus probable, dans ce cas-là, c'est d'augmenter ce que nous aurons".

L'année suivante, après une année de transition où nous recevons une attribution compensatrice temporaire à la place de la TP, l'État nous dit : "Ce que vous aurez c'est l'évolution des compensations mais l'évolution de la DGF sera entre 0 et 1 %.". Le calcul alors est raisonnable, dans une assemblée responsable et sans démagogie, parce que dire, dans un débat d'orientation budgétaire : "Nous nous engageons sur des recettes qui étaient de 598 M€ dans le budget primitif -vous pouvez le regarder-. Si nous ne les avons pas, nous augmenterons les impôts ; nous limiterons, dans tous les cas, à 10 %" -c'est-à-dire 12 M€ sur un budget de 1,8 milliard d'euros, ainsi que l'a dit monsieur Dumas-, cela donne tout de même la valeur relative et les marges de manœuvre qui sont et cela donne la qualité d'une prévision qu'il faut pour trouver ces sommes-là -chacun est capable de trouver ce que cela fait 0,10 % d'un budget-. Donc nous assumons à ce moment-là l'inconvénient de dire à tous les groupes politiques et de dire publiquement : "Si c'est nécessaire, nous augmenterons les impôts".

La réaction en France, pas simplement la nôtre mais de tous -je veux dire que vous ne vivez pas sur une autre planète-, il suffit de regarder les titres des journaux, les dispositions votées au mois de décembre à l'Assemblée nationale et au Sénat pour savoir qu'un certain nombre d'adaptations sont faites.

En conséquence, il ressort qu'en effet, nous avons eu un peu plus que prévu. Combien en plus ? J'ai dit : "Mais on n'en sait rien, l'État ne nous notifie rien du tout ! Nous n'aurons qu'au mois d'octobre le montant de la dotation que nous recevrons". Les éléments n'étaient pas connus quand nous rédigeons pour ce Bureau -parce que vous savez que les délibérations, il faut tout de même les préparer en gros cinq semaines à l'avance ; c'est la vie institutionnelle ici, personne ne la découvre- et nous devons voter les taux d'impôts.

Il y avait l'alternative -je crois que c'est ce qui a été fait par certains- de dire : "On repousse à plus tard et on votera les impôts quand on aura les informations". Nous avons pris le risque de dire : "Compte tenu des bons résultats de l'année 2009, compte tenu de la situation de la Communauté urbaine, nous pouvons non seulement ne pas augmenter les impôts cette année mais ne pas les augmenter le reste du mandat puisque les amendements de la loi de finances nous rapporte 8,6 M€ de plus, que les bons résultats de l'année dernière qui sont reproductibles seront suffisants". Pas des marges considérables : quand il est parlé de la richesse -je vais y revenir tout à l'heure-, je m'inscris évidemment en faux.

Comme je l'avais dit ici, puisque nous avons les recettes qui sont inscrites dans le budget primitif, il n'y a pas de raison d'augmenter les impôts et nous le disons aux habitants. Alors est-ce que ce sont des annonces ou des contre-annonces, comme le dit Max Vincent ? Oui c'est une annonce du risque d'avoir à augmenter les impôts à un moment donné ; c'était un risque justifié et je trouve que c'est responsable, c'est en tout cas ma façon de dire que la politique c'est quand on fait des orientations budgétaires, quand on fait un budget et que celui-ci est dissocié du vote des taux, on indique dans un budget les recettes que l'on va avoir.

Nous avons indiqué des recettes que nous allions avoir et, pour avoir ces recettes, le taux est pris comme une variable, sinon, si le taux était automatique, croyez-vous que le législateur aurait fait voter des taux au mois de mars quand on vote les budgets au mois de janvier ? Pas du tout ! Nous aurions voté simultanément. Or, ce n'est pas le cas. Nous connaissons les bases imposables et nous disons qu'il n'est pas utile d'augmenter les impôts. Je l'assume et je souhaite que l'on continue de faire de la politique ainsi, que quand on a une information, un risque, on le dit. Quand les conditions qui sont mises sont levées, nous n'augmentons pas les impôts. Nous pourrions ne pas le faire pour ce mandat comme les suivants.

Est-ce que nous sommes trop riches ? Est-ce que nous dépensons mal ? Puisqu'un des argumentaires qui est tenu -entre autres par monsieur Dumas- est de dire : "Oui, mais en gros vous avez des recettes et vous ne dépensez pas.", monsieur Dumas, savez-vous que nous avons un budget d'investissement de 2,2 milliards qui a été revu à la hausse par rapport à notre première séance ici de 2008 où nous avons annoncé 2 milliards, que la totalité du plan de mandat et le chiffrage d'un certain nombre d'opérations qui sont énumérées par les uns et les autres étant d'un montant plus élevé et compte tenu de la situation que nous avons d'un endettement modéré, nous avons porté ce niveau d'investissement à 2,2 milliards. Est-ce que cela est rien ? Est-ce que c'est mettre de l'argent de côté ? Pas du tout ! C'est le dépenser. Le compte administratif, dans deux mois, le montrera comme celui de l'année dernière -c'est-à-dire que si vous ne voulez pas prendre celui qui va venir, regardez celui de l'année précédente- : nous dépensons 473 M€. Pour le budget primitif, nous aurons un investissement de l'ordre de 500 M€. Heureusement, il y a quelques recettes, sinon, nous exploserions notre budget ! Non seulement nous n'économisons pas assez mais, si nous tenions ce rythme, cela nous amènerait à nous endetter trop, malgré l'amélioration de l'autofinancement qui reste un objectif.

Nous continuerons dans cette Communauté urbaine, en tout cas j'inciterai les uns et les autres dans cette Communauté urbaine -après, c'est le vote de la collectivité qui a du poids- à continuer d'augmenter nos dépenses de fonctionnement moins que nos recettes de façon à continuer à augmenter notre autofinancement et à continuer à augmenter l'investissement. Parce que, franchement, si nous avons l'avenir à préparer ici -il n'y a qu'à écouter les projets : ce matin, j'ai encore entendu quelqu'un qui me parlait de la gare de la Part-Dieu, un autre qui me parlait du TOP, un autre qui me parle de ceci ou de cela-, le montant des investissements à venir est très important et il faudra le financer dans tous les aspects.

Qu'il puisse y avoir un projet ou un autre qui soit un peu décalé, un peu en retard, je n'en disconviens absolument pas -certains groupes politiques ici le disent- et qu'il faille parfois examiner telle ou telle avancée de tel ou tel projet, c'est vrai -et cela pour n'importe qui qui gère une collectivité, une entreprise ou une instance de gestion quelle qu'elle soit-, entre ce que l'on

inscrit dans un budget et ce que l'on fait, il y a des décalages. Mais, en tout cas, les montants sont tenus. Est-ce que, pour autant, le total de ce qui est à réaliser est en augmentation ou en diminution ? Oui, monsieur Dumas, sur ce point vous avez raison. Simplement, vous en tirez une conclusion négative alors que vous devriez en tirer une conclusion positive. Vous dites : "Vous votez de plus en plus et le nombre d'opérations en cours est plus important qu'avant". Quand vous avez un rythme d'investissement qui est de l'ordre d'un milliard et demi, les opérations en cours sont plus modestes que quand vous avez un niveau d'investissement qui est de l'ordre de 2,2 milliards. Et quand on réalise des opérations qui durent au minimum deux ans, sur le stock de 900 M€ que vous indiquez, vous vous apercevez que cela fait à peu près deux années de nos investissements. Donc, quand vous avez à peu près deux années d'investissements à réaliser en autorisations de programme, pas en crédits de paiement, si un programme dure deux, trois, quatre ou cinq ans, je ne vois pas ce que vous y trouvez de mal. Il y a des projets de renouvellement urbain, des projets de tunnels, de ponts, enfin la quasi-totalité des opérations ; vous n'êtes pas tombé du nid non plus, donc vous savez bien que les opérations durent un certain nombre d'années, que l'on vote des opérations sur le montant de ces opérations et qu'on les réalise.

Donc j'accepte les critiques, toutes les critiques, bien sûr, je les accepte, la démocratie c'est de débattre mais elles sont justifiées, à mes yeux, quand vous parlez de crédits de paiement. Quand vous parlez d'autorisations de programme, qu'est-ce que vous voulez nous dire sur ce point ? Il y aura évidemment plus de programmes en cours à la fin du mandat de Gérard Collomb qu'il n'y en avait au début. Et alors c'est très bien ! Le mandat d'après, il y a un peu moins de marge de manœuvre mais le total continuera d'augmenter. Donc les opérations sont tenues, sont faites et il n'y a pas d'économie particulière.

Y a-t-il néanmoins du "gras" et pourrait-on envisager autre chose ? Ecoutez, il y a un certain nombre d'éléments d'incertitudes que j'ai ; je ne l'ai même pas évoqué ni à la presse, ni en réunion publique, ni en Bureau ni en rien du tout. Je vous en donne un élément puisqu'il y a des délégations et des responsabilités avec les services financiers de faire que l'on assure la garantie que cela tournera avec le minimum de règles de prudence et le minimum aussi d'audace pour faire face aux besoins de cette Communauté urbaine : un des risques que je vous mets au défi de chiffrer c'est la péréquation qui a été votée par le Gouvernement. Il y a une péréquation qui est attendue entre les collectivités, c'est très bien ! Mais, dans son mode de calcul, mon hypothèse c'est que nous serons dans les collectivités riches parce que, par rapport à d'autres, notre PIB ramené à la tête ou notre potentiel fiscal est évidemment plus fort qu'il ne l'est dans la région Centre et nous risquons donc d'avoir un prélèvement sur nos recettes de l'ordre de 2 % qu'il conviendra alors de redistribuer ; 2 % sur un budget de 1,5 milliard, vous comptez ce que cela fait, monsieur Dumas. Et quand on voit qu'après la réforme, le montant des dotations que nous avons augmenté de 150 M€, notre autonomie financière est diminuée de 150 M€ -chacun le sait sur les bancs, personne ne peut démentir cela-. Et l'État dit : "Dans un pacte financier, il faut que les collectivités fassent des efforts plus grands et, en conséquence, nous n'augmenterons les dotations de l'État qu'en moyenne de 0 à 1 voire 1,5 % alors que l'inflation est à 1, 1,5 ou 2 %." Vous comprenez bien que l'on peut avoir des craintes sur l'avenir.

Voilà, je voudrais juste en conclusion -en effet, je peux être un petit peu long, j'en suis désolé- vous dire qu'en termes de taux d'impôts, quand vous comparez notre Communauté urbaine avec les autres Communautés urbaines, si je prends un taux sur

lequel nous avons des marges et des expressions possibles de choix, à savoir la contribution foncière des entreprises, elle est à 27,26 % alors qu'elle est à 30,46 à Arras, à 34 à Bordeaux, à 28,83 à Nice, à 32 à Toulouse, à Strasbourg où la majorité varie suivant les périodes à 25,61 %, nous sommes donc dans les taux les plus faibles. Vous pouvez bien critiquer après ce que vous voulez, moi, je vous dis tout de même que nous faisons face.

Juste pour terminer et rester dans la règle administrative, je vous indique qu'il y avait une note au rapporteur, que le taux des impôts que j'ai indiqué en commission des finances nous a été signifié par l'État alors que, la semaine dernière, c'était un calcul de nos services, et de monsieur William Six en particulier, à qui je rends hommage parce que, dans des procédures, il nous a fait gagner quelques millions d'euros qui étaient contestés par l'État, que sa rémunération n'est pas à l'intéressement comme peuvent l'être telle ou telle rémunérée par un intéressement direct, lui ne l'est pas et rapporte beaucoup plus que son salaire, infiniment plus et sans commune mesure.

M. LE PRÉSIDENT : Il pourrait demander un intéressement !

M. le Vice-Président DARNE : Il n'oserait pas, son sens du service public est évidemment immense !

Donc le taux d'impôt sera, pour la taxe d'habitation, de 7,25 % et non pas de 7,27 comme annoncé en commission des finances et de 1,82 % pour la contribution foncière. Je rappelle que la TEOM ne fait l'objet d'aucune modification.

J'ai entendu Yves Fournel mais je n'ai pas le temps d'y répondre davantage parce que j'ai débordé et, évidemment, un certain nombre d'actions sont à faire. J'ai entendu Max Vincent qui parlait de voirie. Je pense aussi qu'il y a des efforts à faire, grâce à la TEOM, en matière de nettoyage et de propreté et que tout cela est évidemment entendu et sera fait.

Si on me permet une dernière phrase tout de même -parce que ce n'est pas sans importance-, j'ai chiffré ce matin l'augmentation de la population : elle est de 0,8 % par an dans cette Communauté urbaine et cela correspond à une augmentation du volume de services à assurer qui est tout de même très significatif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots. Merci à Jacky Darne d'avoir donné ces précisions. Vous savez, moi, je trouve le débat un peu -comment dirai-je- surréaliste ! D'habitude, on annonce des hausses et on essaie de les justifier ; pour une fois que l'on dit que les résultats sont meilleurs qu'escomptés, cela ferai presque débat !

C'est vrai que, dans notre pays, c'est rare quand on nous dit : "On a plus de recettes qu'escompté". Je regarde par exemple au niveau national, je m'aperçois que, sur la loi de finances, l'augmentation des différentes taxes que l'on a énumérées tout à l'heure est de 10 milliards d'euros. Donc là, on leur dit que, tout d'un coup, cela n'a pas augmenté. Cela n'a pas augmenté pour deux raisons -on l'a dit tout à l'heure- : d'abord, parce qu'on s'est battu à l'Assemblée nationale et au Sénat avec les associations d'élus, y compris avec un certain nombre d'amendements qui ont été élaborés ici, pour pouvoir récupérer quelques millions d'euros. Ensuite, tout simplement pour une raison simple que tous les Lyonnais voient bien, c'est qu'effectivement, il y a de plus en plus d'entreprises qui viennent s'installer dans l'agglomération et que celles-ci payent un certain nombre d'impôts et que ces impôts nous permettent de faire en sorte que nous puissions à la fois développer des investissements importants et en même temps que nous n'ayons pas à augmenter les impôts. Voilà,

c'est simple. Je crois que c'est quelque chose que les Lyonnais comprennent bien. Il suffit de se promener un petit peu dans l'agglomération pour voir la façon dont cette agglomération se développe. Il suffit de repenser à ce que nous avons voté lors de notre dernière séance sur le développement de l'habitat dans l'agglomération. Ce sont tous des gens qui viennent travailler dans l'agglomération. C'est là où il y a de plus en plus d'emplois et cela se traduit évidemment par nos recettes.

Donc nous sommes engagés dans un cercle vertueux -alors qu'autour de nous il existe beaucoup de cercles bien moins vertueux-, nous allons essayer de continuer ainsi.

Je mets donc aux voix ces rapports, le numéro 2010-2214 faisant donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès -pouvoir à M. Geourjon- qui se sont abstenus) - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Geourjon et Moralès -pouvoir à M. Geourjon- (groupe Centriste et démocrate) - M. Broliquier (Non inscrits).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2011-2216 - Lyon 9° - Lyon 5° - Réseau routier local soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transports de marchandises - Classement du tunnel sous Fourvière - Avis de la Communauté urbaine de Lyon - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à monsieur le Vice-Président Da Passano pour exposer ce dossier qui n'a pas pu faire l'objet d'une instruction en commission. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, comme chacun le sait, la loi de finances pour 2009 a instauré une écotaxe poids lourds qui devra être acquittée par les véhicules de transports de marchandises dont le poids total en charge autorisé, ou le poids total roulant autorisé s'il s'agit d'ensembles articulés, est supérieur à 3,5 tonnes, et ce pour l'utilisation du réseau routier national non concédé et des routes départementales susceptibles de subir un report de trafic, soit au total en France un réseau de 10 000 à 15 000 kilomètres qui sera bien sûr évolutif dans le temps.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 42).

Le principe issu de ce que l'on a appelé le Grenelle de l'environnement a trois objectifs :

- réduire les impacts environnementaux du transport routier de marchandises en évitant que les transporteurs ne choisissent des itinéraires d'évitement des péages,
- rationaliser à terme le transport routier sur les moyennes et courtes distances,
- dégager des ressources pour financer les nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transports durable et dans une perspective multimodale.

Les routes des collectivités territoriales qui sont susceptibles de subir un report significatif de trafic en provenance d'autoroutes à péage ou de routes soumises à l'écotaxe poids lourds peuvent également être soumises à cette écotaxe, sachant que les recettes issues des réseaux locaux seront reversées aux collectivités locales, déduction faite des coûts de collecte afférents.

La liste des voies soumises à l'écotaxe sera fixée en Conseil d'État après avis, avant le 30 avril -et c'est pour cela que vous avez, monsieur le Président, tout à l'heure demandé l'urgence-, des assemblées délibérantes des collectivités territoriales concernées.

En ce qui nous concerne, il apparaît que l'autoroute A 6 au nord de Lyon ainsi que l'autoroute A 7 au sud, dans leur partie non concédée, sont soumises à l'écoredevance et nous nous sommes rendus compte, en revanche, que l'État ne nous avait pas saisis pour la section qui fait la jonction entre ces deux portions d'autoroute, c'est-à-dire le tunnel sous Fourvière dont la domanialité relève, comment chacun le sait, du Grand Lyon. On a donc réagi en proposant au conseil de Communauté de délibérer en urgence pour donner un avis favorable à la perception d'une écotaxe poids lourds sous le tunnel de Fourvière et demander à l'État d'intégrer cette voirie dans le décret relatif au réseau routier local soumis à la taxe sur les véhicules de transports de marchandises.

Précisons que les voiries de la domanialité du Grand Lyon qui ne sont pas retenues aujourd'hui à ce stade, puisqu'on ne parlera que du tunnel de Fourvière, mais sur lesquelles un report significatif de trafic est prévisible pourront être intégrées par la suite puisque l'État nous indique qu'un processus de révision sera mis en place permettant, le cas échéant, d'ajouter de nouveaux itinéraires. Un premier rendez-vous pourrait intervenir un an après la mise en service de l'écoredevance.

Ajoutons qu'il y aura une convention avec le prestataire retenu par l'État pour la mise en place d'éléments de détection puisque le principe est que les poids lourds qui auront un système embarqué seront détectés par un dispositif du type de ce qui existe pour le télépéage.

On a fait une petite simulation : sachant qu'il y a, sous le tunnel de Fourvière, 7 à 8 000 poids lourds par jour, que l'écotaxe est de 12 centimes d'euro du kilomètre et que le tunnel sous Fourvière fait 1,8 kilomètre, on peut espérer toucher 500 à 600 000 € par an pour cette écotaxe. Il est donc important, je crois, que nous donnions un avis favorable à sa mise en place sous le tunnel de Fourvière et également que nous autorisions monsieur le Président à signer une convention pour permettre son prélèvement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président BUNA : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord, je crois qu'il faut se réjouir que la liste des voies soumises à l'écoredevance soit enfin actée par un décret du Conseil d'État. C'est un système qui est déjà appliqué dans plusieurs pays : l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, etc. Celui que nous adaptions est moins ambitieux que celui que vous avez voté en 2008 au niveau législatif ; il était sans cesse reporté dans sa mise en application, on est en 2011. Il est moins vigoureux puisque, initialement, c'est chaque kilomètre parcouru par les camions sur les routes autres que les autoroutes à péage qui devait être taxé. La loi précisait que, pour ne pas mettre en difficulté les transporteurs, c'était sur le client que devaient être reportés les coûts supplémentaires.

Nous allons approuver la délibération de ce jour. Effectivement, le tunnel de Fourvière ce sont 7 000 à 8 000 poids lourds par jour ; bien évidemment, cela peut permettre l'entretien du tunnel. Cela ne règle pas le problème du passage et du nombre de poids lourds qui vont s'y trouver. C'est pour cela que ce dossier a déjà été examiné dans d'autres collectivités, notamment au niveau du Conseil général. J'avais demandé -cela avait été accepté- que se mette en place un observatoire parce qu'il nous faut savoir quelles sont les conduites d'évitement, quel est l'effet report pour éviter de passer sur un tronçon taxé, où vont passer les camions. Quand on sait que la rocade "est", le boulevard urbain sud (BUS), et 126 kilomètres de routes qui avaient été proposés par le Conseil général à l'écotaxe n'ont pas été retenus par l'État, on peut légalement un peu s'inquiéter pour ces portions et la qualité de la vie.

Deuxième remarque -je ne prendrai pas cinq minutes-, sur la question qui a été abordée : à quoi sert cette recette ? Il y a une grande ambiguïté dans la formulation. Il me semble que l'esprit qui prévalait au niveau du Grenelle de l'environnement était que cette taxe devait être un peu dissuasive pour le transport des marchandises et permette de renforcer les dispositifs qui contribuent au transport modal, soit sur le ferroviaire, soit sur le maritime, soit évidemment sur le fluvial. Il se trouve que depuis des années le ferroviaire était un peu sacrifié par la SNCF, d'une part, c'est le plus grand transporteur en France mais par camion mais, pour le fret, il ne se porte pas bien. Si l'on regarde les grandes tendances, depuis 1970, le transport routier a cru de 5 % par an et cela depuis dix ans. Ce sera la même tendance pendant trente ans. De 1960 à 2000, les émissions de CO² des poids lourds ont été multipliées par cinq. Il nous semble qu'il est urgent de changer de cap, de pré-affecter une partie des recettes dans des dispositifs qui favorisent tous les modes alternatifs au transport routier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buna. Je mets ce dossier aux voix.

M. QUINIOU : Excusez-moi, j'avais une question -parce que l'on a eu le rapport évidemment un peu tard-, une série d'interrogations, sachant que je m'étonne du trafic. Je trouve très bien que l'on récupère sous forme d'écotaxe une partie de la pollution générée mais le tunnel sous Fourvière est déjà interdit aux poids lourds au niveau de la Préfecture, pour des questions de sécurité.

M. LE PRÉSIDENT : De transit national.

M. QUINIOU : De transit national. Les 8 000 ce n'est que du transit local donc ? C'était ma première question. Ce qui me gêne c'est qu'après, justement, on justifie par cette écotaxe le fait de faire passer des poids lourds en centre-ville alors que l'on devrait essayer au maximum de tout faire pour les éloigner du centre-ville, même si cela pose d'autres inconvénients pour les communes de l'est.

M. LE PRÉSIDENT : C'est ce que l'on essaye de faire, par exemple en travaillant sur les plates-formes de dégroupage autour de l'agglomération ; cela aidera à faciliter ces plates-formes.

Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2011-2181 - finances, institutions et ressources - Coopération métropolitaine - Convention pluriannuelle 2011-2012 entre les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère, Pays Viennois, la Communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Schuk a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2181. Monsieur Schuk, vous avez la parole.

M. SCHUK, rapporteur : Monsieur le Président, ce projet de délibération concerne la signature d'une convention pluriannuelle 2011-2012 entre les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère, Pays Viennois, la Communauté urbaine de Lyon et la RUL ainsi que le financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine à hauteur de 127 125 €. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le 11 janvier 2010, nous avons approuvé la délibération sur la coopération métropolitaine 2010-2012 avec les communautés de Saint Etienne et Porte de l'Isère élargie ensuite au Pays Viennois ainsi que le dispositif d'animation et son financement.

Depuis, le travail a avancé et nous avons maintenant en perspective la mise en place d'un pôle métropolitain, en particulier dans les domaines de l'économie, de la culture, des grands événements, des transports interurbains, de l'aménagement et de la promotion du développement durable. Nous soutenons donc les grands axes de coopération stratégique évoqués et la souplesse adoptée dans cette phase initiale exploratoire en s'appuyant sur la RUL.

Cependant, il nous faudra maintenant être clairs sur les modalités de gouvernance démocratique qui est le lien avec nos assemblées dans la mesure où il va être question, dans les années à venir, de délégation de compétence et il n'est jamais trop tôt pour aborder et travailler ces questions.

De ce point de vue, la référence au statut de syndicat mixte fermé n'est pas satisfaisante sur ce plan.

A un moment où les citoyens se reconnaissent de moins en moins dans les institutions, il est capital de maintenir un lien étroit entre les citoyens et nos collectivités, qu'ils puissent se reconnaître dans les actions et politiques menées. Attention donc à ne pas créer insensiblement une instance technocratique de troisième niveau. Les efforts sont aujourd'hui réellement faits avec l'association des conseils de développement à la réflexion mais cela ne suffira pas, même si c'est indispensable. Quand allons-nous discuter et travailler sur cette gouvernance au-delà de cette phase transitoire, dont je répète que nous approuvons les modalités, d'autant plus que les enjeux évoqués méritent que toutes les conditions de réussite soient réunies ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport qui nous est soumis propose de renouveler la convention de partenariat avec les territoires partenaires que sont Saint Etienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et la Communauté d'agglomération du Pays Viennois.

Je ne peux naturellement que me réjouir d'une telle initiative. En effet, depuis de très nombreuses années, je milite ici pour l'émergence d'une gouvernance métropolitaine forte, susceptible de répondre aux enjeux du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Le concept d'aire métropolitaine a émergé en 1966 sous l'impulsion de la DATAR et les premiers schémas d'aménagement ont été adoptés en 1970. A l'époque déjà, ces documents de référence pointaient du doigt "l'inadaptation des collectivités locales aux problèmes actuels" et préconisaient la création de nouvelles structures politiques et administratives susceptibles de conduire le développement des grandes métropoles d'équilibre.

Depuis quarante-cinq ans donc, aucun Gouvernement n'a véritablement esquissé la moindre réforme en ce sens. Tout juste faut-il mentionner la récente loi sur l'organisation territoriale qui a créé le concept de pôle métropolitain fonctionnant sous la forme d'un syndicat mixte. Il convient d'ailleurs de noter que cette disposition a été introduite en cours de débat, à la demande de l'Association des Communautés urbaines de France, en référence d'ailleurs à la politique qui avait été amorcée ici avec nos territoires partenaires. Cet élément est prometteur et ouvre des perspectives nouvelles.

Mais aujourd'hui, en attendant les évolutions positives, la situation reste peu satisfaisante. Comment, en effet, garantir une grande vision métropolitaine lorsque les perspectives de développement sont traitées dans le cadre d'une dizaine de schémas de cohérence territoriale ? Comment engager des actions efficaces à l'échelle de la métropole lorsqu'il faut concilier les approches de quatre départements, de plusieurs dizaines de structures intercommunales et, pour couronner le tout, de onze autorités organisatrices de transports ?

Alors, dans ce contexte difficile, il nous revient d'essayer de sauver ce qui peut l'être et de nous organiser, avec conviction et pragmatisme, afin d'amorcer un mouvement dont on peut espérer qu'il sera irréversible. La coopération métropolitaine initiée entre Lyon, Saint Etienne, Bourgoin et Vienne entre dans ce cadre et c'est la raison pour laquelle elle mérite d'être soutenue.

Mais aujourd'hui sans doute faut-il s'engager plus avant sur la voie de l'élargissement et de l'approfondissement.

S'agissant de l'élargissement, la première priorité doit être de convaincre les territoires qui sont représentés dans le SCOT de l'agglomération lyonnaise ; puis, dans un second temps, il s'agira de solliciter les territoires qui figurent dans l'aire de la DTA.

S'agissant de l'approfondissement, au-delà des quatre lignes directrices qui sont indiquées dans le rapport (économie, culture, déplacements, aménagement), je crois qu'il conviendra aussi de réfléchir sur des thématiques qui nécessitent des moyens importants et dont la mise en œuvre requiert de fortes synergies : je pense à la couverture du territoire en très haut débit, je pense aussi à la politique énergétique et notamment à la problématique du traitement et de la valorisation des déchets.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la réforme territoriale votée l'an dernier n'a pas donné au concept de métropole le contenu que l'on était en droit d'espérer. Dans la loi, ce qui est nommé métropole n'est rien d'autre qu'une agglomération classique. Pour notre part, quand nous parlons de métropole, nous l'entendons au sens des OREAM de la fin des années 60. Il conviendrait donc de trouver une autre dénomination pour la qualifier ; je propose le terme de "métapole" qui est en quelque

sorte une métropole de métropoles et qui s'apparente à la notion de métropole multipolaire que nous évoquons souvent dans nos documents d'urbanisme.

En attendant que cette idée fasse son chemin, notre groupe votera ce rapport qui constitue un petit pas vers l'émergence de la métapole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'occasion de ces rapports, je voudrais évoquer le processus de renforcement de la coopération intercommunale dans notre région. Oui, ça y est, après des mois voire des années de débats, d'échanges, de délibérations et de commissions, nous arrivons au concret. Suite à la réforme des collectivités territoriales, il est en effet envisagé et mis à l'étude la création d'un pôle métropolitain entre le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, la CAPI et le Pays Viennois.

Dans un contexte de compétition internationale, à une époque où nos concitoyens bougent d'un territoire à l'autre, ne serait-ce que pour les loisirs ou le travail, il est important que des entités voisines, interdépendantes, travaillent ensemble. Pour cela, il importe d'avoir un outil adapté.

Le pôle métropolitain est une formule souple, qui ne nous engagera pas sur la voie de bouleversements juridiques et financiers majeurs. Chaque entité va subsister et nous nous retrouverons sur les sujets communs pour bâtir des politiques cohérentes.

Disons le tout de suite, les priorités que vous avez évoquées le 13 avril durant la réunion avec les Maires sont les bonnes : développer le territoire, l'aménager en valorisant l'environnement, favoriser la culture et surtout améliorer les déplacements ; le développement de Saint-Exupéry est une nécessité pour compter à l'échelle internationale.

Notre groupe sera force de proposition pour accompagner cette création. Il nous semble en particulier indispensable, compte tenu de l'échelle de ce futur pôle métropolitain et de la diversité des territoires qui le composeront, d'insister sur la valorisation de l'agriculture périurbaine, garantie de préservation de ces trames vertes qui scandent notre région.

Concernant la gouvernance, le pôle doit rester souple, il ne doit pas être un carcan technocratique mais bien l'outil qui permet de faire aboutir des projets dans le respect des réalités locales, en concertation avec les populations et les élus. Nos communes demeureront ce qu'elles sont, l'échelon de proximité nécessaire, et pourront être le relais des politiques publiques métropolitaines. Nous ne voulons pas être les observateurs de ce pôle métropolitain mais entendons résolument en être des acteurs moteurs.

Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, la délibération sur l'attribution d'une subvention à la Région urbaine de Lyon nous donne l'occasion d'intervenir sur le devenir de notre territoire métropolitain.

Tout d'abord, soulignons la grande qualité des réflexions et des publications produites par l'équipe de la RUL, particulièrement le dernier opus "Cap sur 2030" dirigé par Martin Vanier qui dresse de manière très éclairante la liste des défis auxquels nous aurons à faire face dans les vingt ans. Nous voterons donc avec satisfaction ce dossier.

Parce que ces travaux sont de la plus haute importance, ils doivent impérativement donner lieu à des débats ouverts au sein de notre assemblée. Il serait paradoxal que ce texte qui prône -je cite- "une métropole durable est une métropole qui sait se transformer sans produire les clivages de l'incompréhension" ne soit pas l'objet d'une séance exceptionnelle qui nous permettrait d'échanger voire de confronter nos points de vue sur le développement du territoire métropolitain.

Il n'est pas certain que nos différents groupes politiques aient la même vision de notre territoire qui pourrait devenir une conurbation sans respiration, où le qualificatif de durable serait largement usurpé. Les productions de la RUL ne doivent pas faire l'objet d'un simple assentiment consensuel en séance. Par exemple, sur les questions économiques, nous savons bien que derrière le terme consensuel de "développement durable" se cachent des visions politiques très différentes. La question de la compétitivité par exemple, qui met en compétition les territoires plutôt qu'en coopération et qui s'est montrée incapable depuis soixante ans de lutter contre l'exode rurale et la paupérisation des quartiers urbains sensibles. Les modèles énoncés, "croissance verte, économie des fonctionnalités, société du numérique...", n'ont pas tous le même impact sur la ponction des ressources de nos territoires. Notre devoir d'élus est de porter ce débat dans les confrontations nécessaires auprès de nos concitoyens.

Concernant la création d'un pôle métropolitain, les écologistes confirment qu'ils sont attachés au processus de concertation et de négociation entre les collectivités publiques au sein d'une nouvelle entité et à une appropriation progressive de cette nouvelle échelle de territoire par les habitants.

Il est essentiel d'éviter les phénomènes de concentration des pouvoirs économiques, politiques et culturels qui finissent toujours par assécher les territoires les plus fragiles. Le débat sur le choix entre métropole et pôle métropolitain a largement échappé à cette assemblée et nous le déplorons. La façon de travailler au sein du G4 n'y est pas étrangère. Les Présidents des quatre EPCI ne sauraient représenter l'expression de tous les territoires intermédiaires dont la réalité de vie est forcément différente. Ni les membres de la RUL ni les conseillers communautaires n'ont pu discuter de ces enjeux et propositions avec les conseils de développement réunis en mars dernier.

Par ailleurs, nous aimerions pouvoir approfondir les compétences du futur pôle métropolitain si c'est cela que nous créons. Nous nous accordons tous dans cette assemblée sur la priorité à accorder à la question des mobilités mais les écologistes proposent une alternative à la prise de compétence transports par un pôle métropolitain : il serait intéressant de réfléchir à la création d'une Autorité métropolitaine de mobilité durable qui regrouperait les collectivités investies dans la RUL, les Départements concernés et la Région Rhône-Alpes ; les lois SRU et le Grenelle le permettent. Elle serait conduite par des membres désignés au second degré par leurs collectivités et non pas au troisième degré s'ils l'étaient par le pôle métropolitain ou par une métropole et intégrerait les échelles départementale et régionale, ce qui est nécessaire.

Ainsi, de nombreuses questions institutionnelles et programmatiques restent à régler. Nous demandons qu'une commission exceptionnelle de travail soit créée, composée de l'ensemble des

groupes politiques de notre assemblée, à l'instar par exemple de la commission nouvelles compétences. Nous avons encore le temps de travailler au sein de cette instance et de lancer un débat citoyen avec les habitants des territoires concernés d'ici la fin de l'année. Merci de prendre en compte notre demande.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens donc sur la délibération. Beaucoup de choses sont déjà dites. Bien entendu, cette délibération concerne la gouvernance de la coopération métropolitaine en définissant deux axes : une ambition partagée sur Lyon Saint-Exupéry et l'autre axe sur les études d'opportunité et de faisabilité de la création d'un pôle métropolitain. J'aborderai en même temps en quelques mots la Région urbaine de Lyon et la prospective appelée "Cap 2030" car il me semble que les choses sont liées.

Notre groupe souhaite pouvoir être associé à ces études d'opportunité et de faisabilité du pôle métropolitain. Nous entendons participer avec la volonté d'apporter pour que cet outil que peut constituer le pôle métropolitain soit utile à nos populations et à nos collectivités. Pour cela, il nous apparaît indispensable d'œuvrer à ce que le pôle métropolitain facilite les coopérations entre toutes les collectivités concernées (Communes d'abord, Intercommunalités, Départements et Région), gage de réussite de la dynamique, et non des concurrences de compétences, source de dissonances et de conflits.

En ce sens, il nous semble qu'il y a un impératif absolu, que soulignent d'ailleurs les conseils de développement -voir le compte-rendu du groupe de travail de février dernier-, c'est celui de rendre visibles et attractives les différentes structures, instances, donc innover quant à la démocratie et à la participation des élus, des acteurs sociaux au niveau même du pôle métropolitain. Sinon, celui-ci restera abstrait voire "fumeux" et nos concitoyens s'en trouveront éloignés, ce qui ne peut être que négatif. Là aussi, faut-il innover ? Il nous semble que oui... créer des inter-conseils de développement, installer une sorte de CES, commission économique, environnementale et sociale du pôle métropolitain lui-même ; voilà quelques pistes.

Une remarque à propos du travail de prospective qu'engage la RUL avec Cap 2030. Elle est complètement indispensable. Cette prospective est nécessaire pour la vision à moyen terme que nous, élus, devons avoir pour une programmation et une maîtrise du temps nécessaire à notre travail quotidien. Sur ce point, ce qui s'écrit nous apparaît par trop prisonnier du cadre qu'impose une vision prétendument indépassable de la crise que, nous, nous qualifions de systémique, avec sa croissance atone, les déficits de l'État et le cadre institutionnel de la réforme des collectivités territoriales sur laquelle nous ne pouvons que renouveler notre opposition. Mais tout cela n'est pas immuable.

L'absence totale, dans la réflexion Cap 2030, de tout rôle dédié au service public, soit sous la forme de SEM ou de SPL, dans cette prospective, nous semble constituer un point de faiblesse au moment où ces derniers -les SPL ou les sociétés d'économie mixte- peuvent contribuer rapidement à régler par exemple la question difficile et lourde de l'immobilier universitaire et calmer ainsi l'impatience de la ministre Valérie Pécresse. Le Politique avec un "P" majuscule devrait donc se mêler de cette vision Cap 2030 et apporter quelques idées neuves et du souffle car, si nos concitoyens ont besoin de pain, ils ont aussi besoin de roses ! Ce que, cher Président, vous rappelez justement dans votre livre en évoquant Karl Marx, bien entendu ! Ayant une lecture ouverte de Marx, penseur du possible, je porte toujours ce besoin de lier le pain et les roses !

Voilà, cher Président, chers collègues, quelques esquisses de travail et de réflexion qui mériteraient des développements que nous pourrions avoir lors de séances ultérieures, à commencer par la commission générale sur l'activité économique en mai !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui peut paraître anodine est pour nous le début d'une grande aventure. Ce pôle métropolitain s'inscrit dans la réforme des collectivités territoriales.

Notre groupe fédérant 25 Maires sur les 58 du Grand Lyon s'est largement impliqué dans le processus d'échanges qui précédait l'écriture de la loi, Impliqué non pas pour rester frileusement dans nos espaces communaux mais en adhérant à une structure plus réaliste, plus large et plus moderne. Nous avons milité ces dernières années pour conserver -et continuons à le faire-, dans l'organisation future, les liens essentiels de proximité avec les habitants.

Il existait différentes solutions de coopération mais la solution qui a été choisie -comme l'ont fait la plupart d'autres grandes agglomérations- maintient ces liens de proximité auxquels nous sommes très attachés. En effet, la solution "Métropole", tout en affirmant conserver l'échelon communal, le faisait en fait insidieusement disparaître en le privant d'autonomie fiscale. Heureusement, la sagesse et non l'hégémonie a prévalu !

Il reste maintenant à construire, à rassurer, à expérimenter ce "pôle métropolitain" en conservant comme critère stratégique de constitution le volontariat. Bien que limitée pour l'instant à quatre items de coopération, une gouvernance originale devra être établie notamment pour définir l'exercice des responsabilités et les modes de représentation.

Nous sommes prêts à apporter notre pierre à l'édifice car nous avons une réelle expérience du fonctionnement et du partage d'orientations au travers de bassins de vie tels les conférences des maires ou les agendas 21 territoriaux. Ceci permet de démontrer que les structures communales ne sont pas forcément phagocytées par une quelconque technocratie plus importante et plus lointaine ; ce peut être rassurant pour nos nouveaux et prochains collègues.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, les rapports 2011-2182 et 2011-2183 relatifs au pôle métropolitain et au rôle de la Région urbaine de Lyon soulèvent des questionnements de notre part, pour ne pas dire de très vives inquiétudes.

Je rappellerai, en préambule, que la RUL est une association de collectivités créée pour animer la concertation -ce mot est important-, élaborer des stratégies -cette option est également importante- et initier des projets à l'échelle métropolitaine. Nous sommes donc bel et bien face à une association qui a des desseins politiques et institutionnels.

Pour mémoire, les membres de la RUL sont le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, Saint Etienne Métropole, les Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et enfin les Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois, de Villefranche sur Saône, du Grand Roanne et de Bourg en Bresse. Depuis 2005, la liste des membres n'a pas changé, n'a absolument pas évolué.

Ainsi, le rapport numéro 2011-2183 nous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 140 300 € sur un budget de 593 800 €, dont la moitié est consacrée à des dépenses de personnel.

Si l'on regarde d'un peu plus près les actions menées en 2010, on ne peut que déplorer que cette association -qui, je le rappelle, était à l'origine éminemment politique-, chargée d'élaborer des stratégies et des projets à l'échelle d'une métropole est devenue une technocratie, une de plus, qui dresse des tableaux de bord, organise des séminaires techniques, par exemple, mes chers collègues, autour des approches et des techniques de réhabilitation de bâtiments du XX^e siècle ou un séminaire relatif au tourisme urbain.

Quand on regarde les sujets d'études de la RUL, on peut aussi s'interroger sur la place de l'Agence d'urbanisme voire du SEPAL : la veille logistique, l'économie tertiaire, les comparaisons avec les autres métropoles sont-elles de sa compétence ? Tout cela est devenu bien nébuleux, peu transparent, source de confusions. Je n'ose imaginer que ces méthodes s'inspirent d'une volonté délibérée de diviser pour mieux régner.

Le rapport numéro 2011-2181 concerne une convention pluriannuelle pour 2011 et 2012 sur la coopération métropolitaine entre les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, de Porte de l'Isère, du Grand Lyon et la RUL. On découvre alors que le Grand Lyon financera 127 125 € pour que la RUL fasse de l'animation et prépare les actions du futur pôle métropolitain qui ne concernera pas tous les membres de la RUL et notamment qui ne concernera pas Bourg en Bresse et Villefranche sur Saône. Par ailleurs, quelle délibération de la RUL a arrêté cette somme ?

Ce pôle métropolitain qui a été présenté aux Maires mercredi dernier ne correspond bien entendu pas à nos attentes : d'une part, parce qu'il ne comprend pas tous les partenaires historiques de la RUL -pire, il n'englobe pas Grenoble et son agglomération, ce qui est, monsieur le Président, une faute politique majeure- ; d'autre part, dans sa manière d'exister : en effet, si la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales instaure les pôles métropolitains, elle invite aussi toutes les collectivités et leurs groupements à la rationalisation des territoires et des moyens, notamment grâce à la mutualisation des moyens et des compétences. Avec près de 4 600 agents uniquement pour le Grand Lyon, la Communauté urbaine n'aurait-elle pas pu réaliser en interne cette animation du futur pôle métropolitain ? Les Communautés d'agglomération partenaires n'auraient-elles pas pu mettre un de leurs agents à contribution pour travailler sur ce projet ?

Enfin, à force de conventions, d'avenants tous azimuts, nous ne savons plus qui fait quoi. La RUL fait-elle de l'animation technique, de l'animation d'un projet politique pour l'ensemble de ses membres ? Est-elle devenue un syndicat à la carte pour ses membres ? Quel est finalement son champ d'intervention ? Il devient urgent de mettre de la lumière là où il y a de l'ombre, de la clarté là où il y a de l'opacité ; bref, et pour résumer, mettre un peu d'ordre dans la maison.

Dans ces conditions, face à ces constats, monsieur le Président, mes chers collègues, nous vous demandons de diligenter un audit réalisé par un cabinet indépendant sur toutes les structures de réflexion et de planification que finance le Grand Lyon dans le cadre du développement urbain et métropolitain. Cette étude objective et les préconisations qui en découleront permettront de clarifier enfin le rôle et les missions de chacune d'entre elles. Nous y gagnerons en transparence, en efficacité et en cohérence, sans calcul politique, au service du Grand Lyon et de tous ses habitants.

Merci de nous rassurer, monsieur le Président, en nous donnant des preuves tangibles que vous êtes effectivement guidé par cette ambition. Bien sûr, dans cette attente, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je voudrais simplement rappeler les propos de Jacky Darne qui indiquait que "la démocratie c'est le débat" et je ne voudrais pas que l'ironie soit souvent la traduction de l'étroitesse d'esprit.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Chers collègues, je m'abstiendrai de toute ironie après l'intervention peu mesurée de l'orateur précédent.

Je rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de reconsidérer simplement l'enveloppe budgétaire allouée à la RUL qui est une instance technique, en l'occurrence pour animer la démarche métropolitaine initiée depuis maintenant deux ans entre le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, la CAPI, rejoints par la Communauté d'agglomération du Pays Viennois, nos quatre entités travaillant conjointement à l'émergence d'une métropole multipolaire, attractive, équilibrée, dynamique et encore plus rayonnante en Europe.

Chacun le sait, c'est autour de quatre thématiques -je les rappelle : l'économie, les déplacements, l'aménagement ainsi que les événements culturels et sportifs- que se nouent dès aujourd'hui les réflexions qui seront les actions que nos quatre collectivités traduiront demain dans la réalité. C'est ce travail, produit au sein de groupes qui rassemblent élus et techniciens de nos quatre collectivités, qui est destiné à nourrir demain l'activité du futur pôle métropolitain.

Pour ce qui relève de l'économie, nos préoccupations partagées concernent la compétitivité économique du territoire métropolitain, sans oublier la construction d'une approche solidaire des territoires en crise ; je veux bien entendu évoquer par exemple les vallées du Giers et de l'Ondaine. Cette compétitivité passe -et c'est une évidence- par un renforcement du rayonnement et de l'attractivité de la métropole lyonnaise, c'est-à-dire autant d'actions qui passent par la promotion de notre territoire et son accessibilité aérienne, la question de notre aéroport international faisant l'objet depuis quelque temps d'un groupe de travail. Le troisième axe majeur de cette construction métropolitaine consiste aussi à assurer la mobilisation des partenaires économiques présents sur nos territoires en se souciant de valoriser nos pôles de recherche et de compétitivité, tout comme notre enseignement supérieur. Voilà ce dont il s'agit.

Pour ce qui concerne les déplacements, notre ambition commune est d'offrir à nos concitoyens un niveau de service encore plus performant en matière de transports collectifs et, plus globalement, de déplacements. Cet objectif, dont la nécessité n'est plus à démontrer, doit être porté à terme par la création d'un outil de gouvernance adapté à la mise en œuvre d'un schéma de transports métropolitain. Faire de notre territoire également un laboratoire innovant en matière de logistique et d'intermodalité est également un chantier et une préoccupation qui nous est dorénavant commune.

Economie, déplacements, notre engagement va également se concrétiser par des actions relevant de l'aménagement de nos territoires, en particulier en matière de densification autour des grands axes de transports collectifs ainsi que des gares.

D'une façon complémentaire mais sur un autre plan, nous entendons nous engager ensemble pour la protection de nos sites et de nos paysages naturels, une conviction qui se traduira par la création de la voie verte des confluences. Un tel projet de corridor vert, propre à la métropole lyonnaise, ne pourrait suffire pour relever ce type de défi. C'est pourquoi, même si la chose est profondément novatrice pour nos agglomérations, l'appui au développement de nos agricultures périurbaines -comme cela a été dit par Max Vincent- et à la promotion des circuits courts va désormais être inscrit à notre ordre du jour.

Enfin, en matière d'événements culturels, la promotion de nos quatre biennales ainsi que de "Jazz à Vienne" est une priorité, tout comme les journées européennes du patrimoine qui se hissent à une échelle métropolitaine.

La semaine passée, au-delà de la tenue de nos groupes de travail, les maires de notre agglomération étaient réunis par le Président du Grand Lyon pour indiquer à tous quel était l'itinéraire métropolitain que nous empruntons, en particulier suite au vote de la loi.

Les Maires de nos quatre entités vont se réunir prochainement à Vienne et, tout au long du mois de mai, un certain nombre de visites de terrain à Lyon, Saint Etienne, dans le nord Isère et le pays Viennois vont être organisées.

Nos quatre conseils de développement quant à eux travaillent également en commun. Ils étaient réunis il y a peu à Givors et s'apprentent à nous confier, d'ici quelque temps, leurs premières contributions, autrement dit celles de la société civile.

Spécifique, volontaire, fédérative et respectueuse de chacun, notre démarche métropolitaine a vocation à se concrétiser dans l'action ainsi que dans le cadre fixé par la nouvelle loi territoriale. Une fois arrivée à son terme, l'année 2011 verra très probablement se concrétiser un pôle métropolitain lyonnais tel que la loi l'envisage.

Voilà, chers collègues, en quelques mots ce qui pouvait être dit pour faire le point sur ce mouvement qui nous engage avec nos voisins, mouvement qui nous conduit, selon la clé de répartition adoptée dès 2010, chers collègues, à aborder le dispositif de coopération en cours.

Le groupe Socialiste, bien entendu, votera avec conviction cet important dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Peut-être un mot de monsieur Bret qui suit les activités de la RUL.

M. le Vice-Président BRET : Oui, un mot parce qu'il a été question -et c'est bien normal- de la Région urbaine de Lyon à travers cette délibération, soit pour la louer ou tout du moins souligner la qualité du travail qui est accompli, soit au contraire sinon pour la dénigrer mais en disant : "manque de clarté, confusion". Je crois qu'il faut rester plus mesuré dans ses propos ; je parle surtout pour vous, monsieur Cochet, sans ironie naturellement.

Les travaux de la RUL sont conduits en toute transparence et notamment -puisque c'est tout de même cela aujourd'hui- le fond de la délibération c'est aussi, au sein de la Région urbaine de Lyon, à travers ceux qui y siègent, qu'est née l'idée de ce que l'on appelle quelquefois "G 4", une gouvernance un peu plus resserrée sur les objectifs qui se sont progressivement dégagés et qui sont ceux du pôle métropolitain.

Alors, sur le plan administratif si l'on peut dire ou institutionnel, la RUL est une association. Elle n'a pas le même périmètre effectivement que le pôle métropolitain. Dans votre volonté tout à l'heure de critiquer, vous avez parlé de la région de Grenoble ; Grenoble n'a jamais fait partie de la Région urbaine de Lyon, donc vous vous êtes laissé un petit peu aller dans la volonté de critiquer.

M. COCHET : Vous faites semblant de ne pas comprendre.

M. le Vice-Président BRET : Ecoutez, je ne sais pas si je fais semblant de ne pas comprendre mais, en tout cas, je pense que vous avez accumulé les critiques d'une manière excessivement négative et donc que votre volonté de critiquer me semblait plus apparente que véritablement le fait d'avoir une volonté d'avancer vers un pôle métropolitain que, pour beaucoup ici, nous comprenons.

Nous avons envie de nous engager dans cette démarche qui est à la fois une démarche audacieuse et maîtrisée, pragmatique -comme l'ont souligné d'ailleurs certains intervenants, dont mon voisin de droite-. La Région urbaine de Lyon est un endroit dans lequel cette démarche s'est aussi engagée à travers les représentations du Grand Lyon, de la CAPI, du pays Viennois et de Saint Etienne métropole qui en font partie, à un moment donné et -ce n'est pas exclusif- d'un certain nombre d'autres choses. La Région urbaine a été choisie pour porter ce projet-là parce qu'étant une association, cela lui permet tout simplement pendant le temps de transition -association qui va demain être remplacée, suivant la loi, par un syndicat mixte sans doute puisque c'est la formule qui a été retenue au niveau législatif et cela vous devez le savoir-, elle va pouvoir porter, à travers quelques personnes et à travers aussi un budget de fonctionnement qui reste malgré tout modeste à l'échelle de l'ambition du pôle métropolitain, cette réflexion-là.

Cela ne l'empêche pas -je parle de la Région urbaine de Lyon-, comme cela a été souligné ici, de continuer à conduire un certain nombre d'études, un certain nombre de forums. Vous avez cité le cas du tourisme urbain ; c'est un bel exemple parce que c'est un élément sur lequel les travaux de la Région urbaine, je crois, ont permis de progresser. Cela l'a été dans le domaine des transports où aujourd'hui le "bébé" -si l'on peut dire- où en tout cas la Région Rhône-Alpes a été amenée, à partir d'un certain moment, à prendre en compte des travaux initiés au niveau de la RUL. Cela l'a été aussi au niveau des plates-formes, au niveau des observatoires métropolitains dans le domaine de l'économie, d'un certain nombre d'objectifs dans le cadre de la stratégie 2030 -puisque le rapport a été évoqué, y compris par le groupe Communiste-. On peut effectivement dire qu'il n'y a pas que cela mais je crois que l'objectif était d'avoir une stratégie alléchante de la Région urbaine de Lyon au niveau des années 2030, donc avec la prise en compte d'objectifs qui ne sont pas tout à fait ceux d'une gouvernance métropolitaine comme elle l'est aujourd'hui.

Je trouve que la RUL a sa légitimité et sa structure associative lui permet de porter pendant un temps donné le projet de pôle métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Simplement quelques mots pour dire que, dans la loi de réforme des collectivités locales, sans doute l'initiative la plus féconde est celle de la création de pôles métropolitains.

On était parti sur les métropoles mais aujourd'hui, lorsque je regarde à travers la France, je ne vois pas beaucoup d'endroits où on va faire une métropole parce qu'effectivement, c'est une

sorte de Communauté urbaine à peine plus épanouie. Nous avons évité le pire, qui était évidemment la métropole, avec un dessaisissement total des pouvoirs des Communes et donc qui aurait été une construction bureaucratique terrible.

Ce pôle métropolitain part en fait des besoins du terrain, de la nécessité que ressentent les uns et les autres à la fois de garder de l'autonomie mais en même temps de garder les stratégies des Communes et de développer pour leur population un certain nombre de services communs. Nous en avons discuté bien évidemment avec l'ensemble des grandes associations d'élus, également avec le Ministre chargé des collectivités locales, monsieur Richert, avec la DATAR.

Aujourd'hui, c'est environ une quinzaine ou une vingtaine de pôles métropolitains qui vont se constituer à travers la France, y compris dans des endroits où il était un peu difficile de faire travailler en commun des Communautés d'agglomération ou des Villes. Par exemple, pendant longtemps, entre Aix, Marseille, Martigues, il y avait une difficulté de cheminer en commun. Les positions étaient assez séparatrices et, grâce au pôle métropolitain, il est possible en même temps de conserver la personnalité propre de chaque entité et de développer des services communs.

Qui aujourd'hui peut nier qu'entre les transports de Saint Etienne, les transports de la CAPI, les nôtres, il y a un besoin effectivement de développer des services pour nos populations à l'échelle métropolitaine ? Personne.

Alors ensuite, pour l'avenir, nous avons adopté un principe, c'est que, parmi les membres fondateurs du pôle métropolitain de la RUL, pour le traiter comme cela, nous ne voulions contraindre personne et que venaient ceux qui le souhaitaient. C'est à notre avis la meilleure façon de procéder. C'est pour cela qu'il n'y a pas un certain nombre de secteurs qui effectivement pourraient à bon droit pouvoir prétendre, je crois, demain à être dans ce pôle métropolitain mais qui aujourd'hui ne le souhaitent pas. Voilà, c'est ainsi que nous allons essayer d'avancer. Je crois que nous sommes quatre aujourd'hui, j'espère que nous serons cinq demain avec la Communauté de communes de l'est lyonnais. En tout cas, nous les avons invités à venir travailler dans les groupes de travail qui existent puisque, évidemment, lorsque l'on a l'aéroport sur son territoire, il est clair qu'il y a un intérêt métropolitain à faire en sorte que l'on discute des stratégies autour de l'aéroport qui dessert effectivement la métropole mais qui est d'intérêt régional.

Quant à Grenoble, monsieur Cochet, ils vont faire un pôle métropolitain qui va regrouper Grenoble, le Voironnais et qui va peut-être -ils sont en discussion- aller jusqu'à Valence. Ainsi va se trouver reconstitué ce qui est historique si vous aviez suivi les débats du réseau des villes, d'une part, quelque chose qui se fait dans la Région urbaine de Lyon et, d'autre part, quelque chose qui se fait dans le sillon alpin.

Voilà, mes chers collègues, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Adopté, MM. Collomb, Darne J. et Lelièvre n'ayant pris part ni au débat ni au vote, MM. Bret, Sécheresse et Barthelémy n'ayant pas pris part au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. SCHUK.

N° 2011-2180 - finances, institutions et ressources - Lyon 9° - Grand projet de ville (GPV) de la Duchère - Opération de construction d'une halle d'athlétisme à vocation régionale par la Ville de Lyon - Versement d'un fonds de concours à la commune - Individualisation d'autorisation de programme globale - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Schuk a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2180. Monsieur Schuk, vous avez la parole.

M. SCHUK, rapporteur : Monsieur le Président, ce projet de délibération concerne un fonds de concours sur une halle d'athlétisme dans le cadre du grand projet de ville de la Duchère. Ce fonds de concours porte sur 3 M€, répartis de la manière suivante : 750 000 € en 2011, 1 650 k€ en 2012, 600 k€ en 2013.

Je voulais souligner, monsieur le Président, que sur le nord-ouest de Lyon nous sommes à la fois coupés du sport, tels que le rugby, le foot, le basket et il faut préciser effectivement que cet équipement d'athlétisme permettra à la fois sur le nord-ouest de développer et voire émerger des jeunes talents mais également de faire participer tout ce qui est collègues, écoles, également grandes écoles du secteur d'Ecully.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de renouvellement urbain de la Duchère, outre qu'il vise certainement en priorité à la reconstruction de 1 700 logements pour répondre à une plus grande diversité, cherche aussi à développer un ambitieux programme de services publics de proximité et la rénovation de nombreux équipements qui poursuivront l'objectif d'un mieux-vivre dans ce grand quartier populaire.

La Ville de Lyon est désireuse d'apporter un plus avec la construction d'une halle d'athlétisme couverte d'envergure régionale qui deviendrait un équipement majeur, ouvrant ce quartier, amplifiant son attractivité à l'échelle de l'agglomération en participant à sa valorisation.

Un tel équipement comblera un vide dans notre agglomération en contribuant au maintien, sur la région, d'athlètes de haut niveau ainsi que l'accès pour tous nos clubs. Cela complètera les stades -que je cite au hasard- à ciel ouvert qui sont ceux de Vénissieux Parilly, Bron et Pierre Bénite et qui offrent déjà des possibilités.

La pratique du sport en France se doit d'être développée, encouragée. En 2008, la dépense publique a atteint 33,9 milliards d'euros, ce qui représente 1,75 % du produit intérieur brut. Entre 2000 et 2008, cette dépense a augmenté de 39 % en valeur absolue. 34 millions de Français pratiquent une activité physique au moins une fois par semaine, 16 millions ont une licence dans un club sportif.

Le sport et les activités physiques, parce qu'ils participent à la construction personnelle et à l'épanouissement des individus,

parce qu'ils constituent des éléments d'aménagement du territoire, doivent -lorsque cela est possible- le plus souvent s'appuyer sur la mission de service public. Cela signifie que l'État, le mouvement sportif, les élus locaux et nationaux doivent élaborer de concert un grand plan national d'équipement à même de répondre aux besoins des pratiquants comme des publics et d'accueillir tous les niveaux de compétition. Néanmoins, tout cela n'est possible que si la puissance publique crée des conditions favorables par la loi et par un budget correspondant. Nous devons donc mobiliser des moyens publics pour construire les équipements et garantir le droit à la pratique sportive pour tous : amateurs, sportifs de haut niveau et professionnels.

En 2007, un candidat à la Présidentielle s'était engagé, devant l'assemblée générale du Comité national olympique et sportif français, à porter la part du budget consacré au sport à 3 % du produit national. En cette matière comme en d'autres, ce candidat devenu Président n'a pas tenu ses engagements, au contraire des collectivités territoriales qui font ce qu'elles disent et tiennent leurs engagements ; et c'est le cas de cette halle d'athlétisme, à défaut de ce que ne fait pas l'État.

Je ne reviendrai pas sur la conception et l'ensemble du plateau sportif, sur les engagements pour une construction intégrant le développement durable, la délibération est suffisamment précise ; de même sur les financements croisés des différentes collectivités et divers organismes d'État, dont il faut néanmoins remarquer que l'essentiel du montage financier est supporté par les collectivités.

Notre groupe approuvera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. SCHUK.

N° 2011-2158 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Adoption du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) 2010-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2158. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CALVEL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le schéma de développement de l'hébergement touristique s'inscrit dans l'esprit bien sûr du transfert de compétence au Grand Lyon du tourisme mais aussi comme une déclinaison du schéma d'accueil des entreprises qui est piloté par mon voisin, et néanmoins ami, David Kimelfeld.

Ce schéma a été le résultat d'un partenariat public-privé extrêmement actif, un schéma et un partenariat comme cela a été la démarche pour le SDUC, le schéma directeur d'urbanisme commercial qui a fait ses preuves, qui est appliqué même s'il n'est pas exécutoire, qui est reconnu. Pourquoi ? Parce que tous les partenaires l'ont élaboré et ce sont les partenaires bien sûr des institutionnels du tourisme : la Chambre de commerce, les comités régionaux et départementaux du tourisme. Que ce soient aussi les professionnels, UMIH et groupement national des chaînes, tout le monde a participé à ce schéma.

Pour aller dans quelle direction ?

Premièrement, élaborer un schéma ambitieux qui corresponde à la volonté politique de développement de notre agglomération à l'échelle européenne. Cela veut dire bien sûr 3 000 chambres à l'horizon 2015, cela veut dire un gros porteur pour les congrès, cela veut dire l'Hôtel Dieu qui va être un fleuron dans l'attractivité de notre ville et de notre agglomération mais, en même temps, la prise en compte du terrain, des besoins, des attentes au niveau de toutes les communes. C'est la raison pour laquelle ce partenariat a été élaboré très très précisément avec les élus -on a fait des réunions avec les élus- et nous nous sommes rendus dans les communes qui le souhaitent ; nous serons en mesure de nous y rendre encore pour faire un suivi de ce schéma parce que le monde bouge et les situations évoluent.

Alors, il s'agit d'un outil qui va viser à la modernisation de notre système en place, qui va viser à nous mettre en phase avec l'Euro 2016 que l'on prépare activement. On a aussi tenu compte de l'hébergement alternatif qui est une démarche très intéressante et qui devra être poursuivie.

Bien entendu, je suis à la disposition de l'ensemble des conseillers qui composent cette assemblée et de l'ensemble des communes de l'agglomération pour que l'on soit toujours près du terrain, des besoins et que l'on évolue avec l'évolution de la situation elle-même.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Enfin, je précise que ce rapport fait l'objet d'une note pour le rapporteur. En effet, dans l'objet du rapport, dans le paragraphe commençant par "*En matière d'hébergement touristique,*" etc. et dans les sous-titres "*Orientations du SDHT, etc.*", "*Gouvernance du SDHT, etc.*" de l'exposé des motifs et au "a)" et "b)" du paragraphe commençant par "*Approuve*" du "*DELIBERE*", il convient de lire : "**2011-2015**" au lieu de : "*2010-2015*".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme nous l'indique la délibération ainsi que les différents articles de presse parus en novembre dernier, l'agglomération est la deuxième destination pour le tourisme d'affaires. Les écologistes souhaitent saluer d'ailleurs aujourd'hui -car c'est lié- le bon équilibre entre la taxe de séjour et les investissements dans l'événementiel d'affaires porté par la Communauté urbaine de Lyon.

Concernant le présent rapport, celui-ci est une déclaration d'objectifs partagés avec d'autres partenaires -comme vient de nous l'indiquer le Vice-Président-, sans précision quant aux impacts budgétaires mais avec de forts impacts en termes d'emplois locaux et d'aménagement de l'espace communautaire.

De l'attractivité internationale du territoire à la prise en compte du tourisme de toute proximité accessible aux catégories populaires, l'exercice n'est pas aisé. Vous vous en doutez, pour les écologistes, l'enjeu n'est pas de servir les magnats de la finance ni même d'imposer le *CouchSurfing* pour tous mais bien de s'assurer d'une offre équilibrée géographiquement, socialement, etc., avec un usage transparent de l'argent public, si argent public en jeu il y a.

Pour revenir au schéma en lui-même, deux points :

- le lien explicitement fait entre les nouvelles implantations et le réseau de transports en commun ainsi que les logiques de pratiques écoresponsables montrent la cohérence avec les engagements que désormais tout un chacun prend en matière de préservation du cadre de vie,

- second point, l'objectif de développement du tourisme d'agrément, tourisme de loisir et du tourisme de proximité, y compris au travers des hébergements dits "alternatifs", est à renforcer -comme l'a indiqué d'ailleurs le Vice-Président- et à mettre en cohérence avec différentes politiques publiques, entre autres portées par le Grand Lyon.

En effet, en période de crise où le pouvoir d'achat de bon nombre d'habitants diminue nettement et où, de fait, certains découvrent ou redécouvrent le patrimoine local, il serait plus cohérent, en terme d'affichage d'utilisation de l'argent public, d'intégrer dans les démarches soutenant le tourisme de proximité l'investissement public, déjà mis par exemple sur la qualité et l'innovation architecturale -je pense par exemple au site du Confluent et aux murs végétaux-, à la valorisation du patrimoine grand lyonnais, du patrimoine UNESCO, du patrimoine des soyeux, du patrimoine industriel et à la création d'espaces de respiration et de loisirs, par exemple le parc de Miribel-Jonage, les jardins partagés, etc.

Par contre, comme dit précédemment et au regard du texte présenté contenant peu de précisions quantitatives quant à l'objectif de l'accueil des hébergements nommés comme "alternatifs", nous souhaiterions effectivement voir inscrite dans ce schéma une volonté claire, chiffrée et, de fait, vérifiable après coup.

Autre aspect de ce schéma : l'attractivité de notre territoire, entre autres par rapport aux métropoles européennes. Cette compétition -puisque'il s'agit bien là de cela et nous avons bien noté qu'il y a une demande en termes de clientèle- entraîne de faire la proposition de réalisation d'un quatre étoiles à la Part-Dieu et d'un cinq étoiles sur un lieu chargé d'histoire et très symbolique en terme d'accueil : l'Hôtel Dieu. S'il est bien certain qu'il faille une locomotive ou un gros porteur sur cet espace, par manque de fonds publics, il est tout aussi important d'offrir un lieu d'accueil public pour l'ensemble des associations, collectifs et autres structures œuvrant sur les questions de santé, de la prévention à la santé publique, de la santé au travail et de la santé environnement. Concilier ces deux mondes si éloignés sur un même site sera le signe d'une volonté de tenir les deux bouts : l'attractivité nationale luxueuse et le respect de l'histoire et le maintien de politique d'accueil pour l'intérêt général. Les écologistes redisent donc leur attachement à la réalisation de ce pôle associatif de santé publique.

Donc, pour finir, tout en souhaitant que l'aspect tourisme de proximité soit réajusté en cours de réalisation, les écologistes voteront favorablement ce schéma. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le schéma directeur de l'hébergement touristique que vous nous proposez ce soir était attendu depuis trois ans, le précédent s'achevant en 2008, et nous espérons pour une réflexion très profonde.

Nous partageons les orientations du document qui nous a été transmis, en insistant sur le fait que, même s'il faut que nous développons l'offre en très haut de gamme, il ne faut pas se concentrer uniquement sur ce marché-là mais aussi proposer aux touristes ou congressistes venant à Lyon un hébergement abordable et de qualité en centre-ville.

Nous voterons donc ce schéma général, tel que nous l'a présenté Jean-Pierre Calvel, en attendant sa mise en œuvre concrète pour le développement et l'avenir de notre métropole.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée par le débat de ce soir sur un élément de l'attractivité de notre métropole pour évoquer une nouvelle fois la stratégie de notre agglomération sur l'implantation de grandes institutions ou de grands équipements d'envergure nationale, européenne ou internationale.

Depuis quelques mois, il y a une réflexion sur l'implantation future d'une cité de la gastronomie, un peu à l'image des cités de l'architecture, du design et de la musique, un lieu où l'on pourra en quelque sorte matérialiser l'immatériel en découvrant cette gastronomie que l'UNESCO a inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité. L'Hôtel de la Marine à Paris, sur la place de la Concorde, semble être favori pour accueillir ce qui devrait être l'établissement culturel de référence en matière de gastronomie. Lyon a été évoqué parfois comme lieu d'implantation, avec d'autres villes. Monsieur le Président, souhaitez-vous que notre métropole accueille ce centre ? Quels sont, le cas échéant, les moyens que vous avez mis au service de cette ambition ? Pourquoi le choix de Lyon ne s'impose-t-il pas naturellement ? La Cité de la gastronomie serait un formidable levier de développement économique sur la thématique du goût et de la restauration, thématique encore trop peu utilisée à Lyon. Alors quel autre choix plus naturel que Lyon, la ville de Paul Bocuse, de la Mère Brasier, etc. ?

Depuis 2001, depuis dix ans, aucun équipement de ce genre n'est venu à Lyon ; le temps où Interpol, l'ENS, Euronews, le G7, la CNUCED et autres venaient à Lyon semble bien révolu. Nous devons constater que l'héritage laissé par vos prédécesseurs et dans la lignée duquel vous annoncez vous inscrire semble bien du passé ; l'échec de Lyon capitale européenne de la culture 2013 l'a d'ailleurs bien montré.

Alors, monsieur le Président, vous voulez éveiller la France. Et si vous commenciez, par exemple, par éveiller votre politique pour le Grand Lyon ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier qui fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CALVEL.

N° 2011-2159 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention à l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2011-2160 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP Asvel Basket - Attribution d'une subvention à l'association Asvel Basket pour la saison 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2011-2161 - développement économique - Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2011-2162 - développement économique - Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2010-2011 - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2159 à 2011-2162. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ces quatre délibérations portent sur un soutien financier aux clubs sportifs professionnels : l'OL, l'ASVEL, LOU Rugby, Villeurbanne Handball Association, pour leurs interventions auprès des jeunes sportifs dans leurs centres de formation. Pour ces délibérations, les clubs sportifs ont été auditionnés le 25 mars par une commission où étaient représentés tous les groupes politiques. Ces auditions ont permis de préciser les actions des clubs, de fixer des objectifs et des indicateurs d'évaluation qui figurent dans les délibérations et dans les conventions à signer avec les clubs. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, le samedi commençait vraiment très bien avec l'ASVEL qui nous avait valu une très belle victoire, et patatras ! dimanche, c'était la défaite du LOU et de l'Olympique Lyonnais. Malheureusement, si ces deux défaites n'arrivent pas très à point pour notre délibération, quand on regarde un petit peu en détail chaque événement sportif, on se rend compte que la victoire du Paris Saint Germain sur l'Olympique Lyonnais c'est grâce à un Lyonnais, Ludovic Giuly, qui sort du centre de formation de l'Olympique Lyonnais. Si l'on remonte un peu plus en arrière, on se rend compte que le REAL de Madrid a de brillants résultats avec Karim Benzema, un joueur qui sort de l'Olympique Lyonnais et aussi de son centre de formation. C'est une preuve tout de même que tous ces jeunes joueurs peuvent des fois nous faire gagner mais font aussi gagner les autres. Donc, en termes de rayonnement, je crois que c'est pour nous quelque chose d'important. On prouve par cela qu'à Lyon, ces centres de formation peuvent apporter pour l'ensemble du sport européen.

Etant donné que l'on a pu auditionner les quatre centres de formation qu'étaient l'ASVEL, le LOU, l'Olympique Lyonnais et le VHA - il ne faut pas oublier le handball -, ils ont pu nous rassurer sur le suivi médical qui nous paraît très correct et plus que parfait. Sur la scolarité aussi - c'était un sujet de préoccupation qui était fort -, on s'est rendu compte que les études étaient performantes dans ces quatre centres de formation. Il ne faut pas oublier que l'on avait quelques inquiétudes sur les études mais, pour les jeunes qui intègrent ces centres de formation, c'est l'inverse : c'est le sport qui parfois peut les amener aux études ; on le constate surtout pour les footballeurs qui seraient tentés de faire uniquement du football et, dans le centre de formation, on leur rappelle qu'il y a une vie après le football.

En dernier point positif, je citerai qu'il est très important de dire tout de même que les jeunes sportifs ont signé un droit à des centres de formation d'excellence. Il est vrai que l'on a du rayonnement en terme universitaire, du rayonnement pour les grandes écoles, pour toutes les formations intellectuelles, il est bien aussi que l'on ait du rayonnement d'une manière très importante pour les jeunes qui sortent de ces centres de formation sportive.

Quelques points peut-être à améliorer pour finir : effectivement, on pourrait rêver d'autres centres de formation pour d'autres types de sports, des sports peut-être moins collectifs - on pense, en particulier à la gymnastique - ; également, il est vrai qu'il n'y a pas de centre de formation à l'Olympique Lyonnais pour les filles qui, elles, par contre, ont de très bons résultats en ce moment. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons donc ce soir les rapports relatifs aux clubs sportifs de l'agglomération que sont l'Olympique Lyonnais, l'ASVEL Basket, le LOU Rugby et le VHA. Plus précisément, nous votons ce soutien dans le cadre de la compétence dévolue au Grand Lyon sur les centres de formation de ces clubs. Ce soutien -faut-il le rappeler- s'inscrit encore dans le cadre de la loi de 1999 qui a créé les missions d'intérêt général pour justifier les financements publics. Et force est de constater que si les clubs du Grand Lyon ont des résultats très positifs, semaine après semaine -j'avais préparé mon intervention avant ce week-end-, ils puisent leur talent dans leurs formations.

Il s'agit donc pour le Grand Lyon d'un soutien financier qui lui permet de rayonner bien au-delà de nos frontières. Mais le succès entraîne le succès et plusieurs projets émergent, voire se confirment pour certains : je pense notamment -et Eric Desbos vient de le dire- à l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais ; je pense aussi au projet et à l'équipe féminine de Lyon Basket féminin ; je pense également au volley et je pense aussi à deux projets qui émergent, notamment celui d'un club d'athlétisme d'agglomération et celui d'un grand club de gymnastique d'agglomération. Ces clubs disposent d'une formation exemplaire et je pense qu'il serait opportun pour le Grand Lyon que l'on puisse créer les conditions d'un soutien financier à ces clubs. Ils en ont besoin et, comme le rappelle ainsi le slogan, on pourra s'enorgueillir de dire que "le Grand Lyon gagne avec ses femmes".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, merci au Vice-Président Guy Barral d'avoir organisé une rencontre entre les clubs sportifs et les groupes politiques. Cette rencontre était intéressante, même s'il aurait été utile qu'elle puisse faire ensuite l'objet d'un débat plus approfondi entre nous.

Notre groupe n'est toujours pas convaincu de l'intérêt général de ces subventions et nous restons opposés au financement public du sport professionnel. En particulier pour l'Olympique Lyonnais, il est évident que le centre de formation est fortement bénéficiaire. En effet, les meilleurs joueurs qui en sortent sont considérés comme des actifs qui sont valorisés ensuite dans le bilan de la SASP de l'Olympique Lyonnais. Régulièrement, ces joueurs formés au club sont vendus pour plusieurs millions d'euros et même parfois plusieurs dizaines de millions d'euros. Il n'est donc pas opportun pour notre collectivité de financer ce centre de formation. Nous voterons contre cette subvention de 310 000 €.

Nous voterons également contre les subventions à l'ASVEL Basket et au LOU Rugby. Nous nous abstenons sur celle concernant le VHA qui a des moyens beaucoup plus faibles que les autres clubs.

Enfin, nous voulions revenir, monsieur le Président, sur le rapport que vous avez fait voter au Bureau de ce matin concernant la promesse de cession des terrains du Montout à une filiale de l'Olympique Lyonnais. Nous sommes étonnés que les élus de cette assemblée n'aient pas reçu d'informations sur cette importante décision, importante car elle concerne le projet controversé du Grand Stade du Montout, importante car il s'agit de la vente des terrains pour un montant de près de 15 M€.

Sans aborder la forme de ce rapport ni le bien-fondé de l'avoir voté aujourd'hui, nous sommes surtout surpris du prix de

vente retenu de 40 € du mètre carré, quelle que soit la parcelle concernée. Il s'agit du même prix que celui annoncé en 2007, notamment dans le document présenté par OL Groupe pour son entrée en bourse ; nous sommes pourtant en 2011 et la vente est prévue en 2012.

Depuis plusieurs mois, vous justifiez le Grand Stade par la nécessité de développer l'est lyonnais. L'accessibilité du site, bien qu'insuffisante pour un stade, va être améliorée. Comment peut-on estimer aujourd'hui le prix du terrain à 40 € du mètre carrés dans ce secteur en plein développement économique ? Une partie importante de la surface n'est pas destinée au stade mais à installer des commerces ou des hôtels ; n'y a-t-il pas un risque qu'une plus-value rapide soit faite sur ces terrains par l'Olympique Lyonnais ?

Nous souhaiterions, monsieur le Président, avoir les différentes estimations des domaines faites depuis 2006 sur ces parcelles et que vous nous expliquiez pourquoi le prix de vente est aussi faible.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans le public).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jandel, vous n'allez pas nous chanter la Marseillaise, c'est trop tôt !

Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. GILLET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons délibérer aujourd'hui sur les conventions liant les centres de formation des quatre clubs sportifs professionnels de l'agglomération avec le Grand Lyon. Nous débattons de ce sujet régulièrement et notre groupe a fréquemment fait part de ses remarques.

Tout d'abord, nous soulignons un point très positif : la réunion du 25 mars avec les représentants des différents clubs que nous subventionnons. Nous avons pu avoir un véritable dialogue et obtenir des informations complémentaires précieuses. Remercions aussi, à cette occasion, notre collègue Guy Barral qui a animé cette réunion.

Le 25 mars, nous avons pu constater que l'ASVEL travaille dans le bon sens. Pour les jeunes stagiaires, un programme pédagogique est mis en place, leur assurant une formation sportive de haut niveau, une formation scolaire voire universitaire ou professionnelle. Mais surtout ils ne sont pas déconnectés de la réalité des choses de la vie. Par ailleurs, l'ASVEL joue parfaitement son rôle de maillage et de partenariat avec les autres clubs du Grand Lyon.

Le LOU améliore ses actions au fur et à mesure de son développement. Le travail avec les autres clubs lyonnais est bon. Sur le plan pédagogique, les résultats sont de bon niveau mais nous ne sommes pas sur la même strate de stagiaires : ils sont plus âgés (vingt-deux ans de moyenne), souvent universitaires. Souhaitons que le LOU continue dans le même sens en Top 14 !

Le VHA semble avoir plus de difficultés. Nous sommes là sur une pratique sportive moins médiatisée, malgré les excellents résultats de l'équipe de France. Le contexte financier n'est pas le même.

Nous restons un peu sur notre faim en ce qui concerne l'Olympique Lyonnais, qui mériterait d'approfondir ses rapports

d'activité dans le cadre de notre subvention. Mais là, par rapport aux trois autres disciplines, nous sommes dans un autre monde, surtout au niveau financier. Nous serons donc vigilants sur ce point.

D'une façon générale, il est très difficile d'apprécier notre effort financier vis-à-vis de ces quatre centres de formation. D'avord parce que les écritures comptables entre les associations et les SASP font la navette selon les résultats du jour et surtout que la valeur marchande d'un footballeur issu d'un centre de formation n'est pas la même que celle d'un rugbyman.

Les subventions du Grand Lyon doivent bien servir à la formation des jeunes, à leur formation sociale, pour que les joueurs soient aussi des citoyens responsables et qu'ils aient un avenir lorsque s'achève leur parcours sportif. Nous sommes très attachés aussi au retour vers les autres clubs de l'agglomération. Il est désormais prévu de renforcer ces actions et nous nous en félicitons.

Nous faisons donc confiance aux clubs pour ce nouvel élan. Nous jugerons la réalisation de leurs engagements lors du vote de la prochaine subvention. Nous voterons ces quatre rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer la victoire de l'ASUL féminine de Vaulx en Velin dimanche en deuxième division de handball.

Ceci étant dit, en juillet 2004, nous avons délibéré, approuvé et décidé de retenir l'intérêt général relatif à la formation, au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation respectueux du code du sport, ce qui est le cas pour les activités sportives des clubs de football, de rugby, de basket, de hand cités dans les quatre délibérations.

La question de savoir si les finances publiques doivent intervenir ou non dans le sport professionnel est souvent soulevée. Spontanément, deux réponses fusent : "Oui, car il faut absolument préserver l'unité du sport", "Non, car le sport pro n'a pour finalité que la rentabilité financière". Il nous faut donc trouver et tenter d'établir les modalités de financement de ce qui concourt au foot pro. Donc l'idée de "Charte entre les clubs professionnels et les collectivités territoriale" est à réfléchir.

En contrepartie d'un soutien des collectivités, les clubs devraient soutenir le développement de la pratique pour tous et œuvrer, avec les collectivités, à la mise en place de centres de formation ne coupant pas les jeunes de la vie au niveau de leurs études, ce qui est le cas avec les délibérations qui nous sont présentées. Il nous faut donc insister pour qu'un réel effort de ces clubs soit acté.

Aujourd'hui, la majorité des sportifs a un statut précaire, sous couvert de la loi sportive du résultat. La durée de vie professionnelle est limitée. Autant de situations ambivalentes pour des dizaines de milliers de personnes qui ne bénéficient pas de protection sociale ou ne participent pas à la solidarité collective. La formation, la protection sociale, le statut, la grille des salaires des sportifs professionnels ou en devenir doivent être travaillés. Les futurs joueurs "starisés" devraient être suivis pour ne pas tomber dans la désillusion. Les pôles espoirs et leur conception devraient être repensés pour ne pas désocialiser les futurs pros. Il s'agit de reconnaître le statut du bénévole, du dirigeant du club professionnel et de les accompagner dans leur mission.

Il est nécessaire de mettre en place une instance nationale de concertation et sa déclinaison au niveau local, afin de ne pas laisser le sport professionnel au seul service des marchands, en recommandant aux clubs professionnels d'établir des relations durables avec les autres clubs de l'agglomération. De ce fait, nous poursuivrons un ancrage local. Les clubs professionnels devraient en tenir compte et être composés d'un certain pourcentage de jeunes formés et issus d'un bassin de vie. Il y a beaucoup d'appelés et parfois peu d'élus. Les quatre clubs sportifs concernés par ces délibérations ont, dans leurs centres de formation, des centaines de joueurs. Il nous serait intéressant de savoir comment ces jeunes ont réussi sportivement, scolairement et socialement, en faisant, en fait, du sport une belle école de la vie.

Notre groupe votera favorablement ces quatre délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, de façon récurrente, quatre projets de délibérations nous sont soumis afin d'attribuer une subvention pour la saison 2010-2011 à quatre centres de formation de clubs sportifs. Pour chacun d'entre eux, il faut le reconnaître, leur renommée et leur aura participent incontestablement au rayonnement de leur sport et de notre agglomération.

Les années précédentes, notre groupe était intervenu, s'interrogeant sur la pertinence des sommes attribuées et leur retour sur notre territoire. L'année dernière, nous avons demandé que soit mis en place un travail d'évaluation et de contrôle sur l'utilisation des fonds versés car nous ne pouvions entériner un vote de subventions sans nous assurer de la vocation et de la destination réelle des sommes allouées. Nous avons émis de sérieuses réserves quant à la qualité de certains documents fournis par les clubs, constatant d'ailleurs au passage une certaine légèreté : bilans d'activités peu détaillés, pas de mention de partenariat vis-à-vis d'autres clubs. Était-ce juste un défaut ou une carence de présentation voire une réalité retranscrite ?

Nous nous réjouissons aussi, comme tous les autres groupes, de la réunion le mois dernier, le 25 mars, sous la présidence du Vice-Président Guy Barral et nous avons pu aussi entendre les responsables de ces quatre centres de formation nous exposer le fonctionnement de leur centre, la destination des subventions versées, l'attention portée aux jeunes qu'ils accueillent et forment mais aussi la façon dont ils déclinent le partenariat et le retour, notamment vis-à-vis des clubs sportifs amateurs, chacun dans leur discipline.

En effet, le titre même des délibérations comporte le mot "partenariat" et il est donc bien naturel que nous nous interrogeons sur la mission d'intérêt général que peuvent remplir ces quatre "locomotives sportives" dont les résultats leur confèrent la qualité et la légitimité de *leadership*. Nous sommes satisfaits nous aussi d'avoir eu un échange ouvert avec les responsables présents, nous éclairant et répondant très directement à nos questions, levant ainsi au passage nos réticences initiales.

Pour autant, nous constatons des différences dans l'approche de chacun des clubs.

Deux d'entre eux, l'ASVEL Basket et le LOU Rugby ont démontré leur enthousiasme et leur dynamisme, avec une volonté affichée de remplir leur rôle d'entraînement auprès de clubs amateurs et des jeunes publics, volonté qui se concrétise aujourd'hui et dès maintenant par des actions qualifiées, quantifiées pour notre territoire.

Le club de handball VHA, malgré des difficultés rencontrées pour obtenir le statut officiel de centre de formation, a manifesté aussi cette volonté d'insuffler cette pratique au meilleur niveau malgré aussi -et nous le savons aujourd'hui- les difficultés financières qu'il rencontre.

En revanche, bien que sa subvention soit la plus importante des quatre, nous pensons que l'OL, quant à lui, doit améliorer et surtout mettre en place des actions de partenariat qui aujourd'hui nous apparaissent quasi inexistantes. Sa démarche, telle que reconnue par le centre de formation lui-même -et cela a été l'objet de notre questionnement-, se situe dans une logique nettement plus marchande. Nous attendons de ce club une présentation plus rigoureuse de son budget et un plan d'actions plus développé de partenariat et de promotion de sa discipline à destination des clubs amateurs.

Nous insistons sur la volonté de voir ces quatre centres de formation s'inscrire dans un véritable partenariat. Trois des quatre centres de formation nous ont démontré qu'ils n'étaient pas de simples consommateurs d'aides financières mais de réels acteurs de notre territoire. À ce titre, nous les encourageons et les soutenons. Cependant, l'OL doit entreprendre des efforts pour développer des partenariats encore peu visibles et trop timides.

Ces rencontres avec les centres de formation doivent être renouvelées annuellement, avant le vote des subventions. Nous pensons que la Communauté urbaine doit parfaire cette méthode de travail et les outils d'évaluation afin de s'assurer que ses objectifs soient atteints. Elle doit aussi faire en sorte que ses partenaires soient de véritables acteurs de promotion et de développement de son territoire.

Nous entendons insister sur un critère très important que nous avons rappelé et le voir explicitement mentionné dans les grilles d'évaluation : celui, très justifié, de mission d'intérêt général. Tous les groupes présents lors de cette réunion d'évaluation ont fortement souscrit à cette demande.

En conclusion, nous voulons que cette méthode de travail que nous avons réclamée, appliquée actuellement aux seuls clubs sportifs, soit étendue aux associations et organismes percevant des subventions et autres fonds versés par la Communauté urbaine. Nous avons été informés de la création imminente d'un groupe de travail chargé de l'évaluation des sommes accordées à l'ensemble des organismes soutenus par la Communauté urbaine. Les conclusions pourraient d'ailleurs être transmises chaque fois à la commission économique. Donc nous appelons de nos vœux ce groupe de travail dans lequel chaque groupe politique serait représenté et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai bref parce que beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses sensées, notamment par notre collègue Grivel qui vient de me précéder, mais je commencerai par donner un satisfecit.

Un satisfecit parce qu'il y a eu effectivement un travail de transparence qui a été fait ; on est un peu moins dans l'opacité en ce qui concerne l'activité de ces centres de formation et la distribution de subventions .

Un satisfecit particulier aussi à l'ASVEL -comme l'a souligné notre collègue du groupe Centriste et démocrate- parce que

l'ASVEL fait un réel effort sur l'intégration des jeunes et a aussi une maison d'accueil dans laquelle ils peuvent vivre et se situer dans l'agglomération.

Mais ceci ne nous empêche pas d'être vigilants et comme, par le passé, les dossiers que vous nous avez présentés -notamment sur l'Olympique Lyonnais- n'étaient pas d'une sécurité juridique à toute épreuve, je voudrais insister -comme l'a fait notre collègue des Verts tout à l'heure- pour bien vérifier que l'activité des centres de formation, et en particulier celui de l'Olympique Lyonnais, exerce une mission d'intérêt général. Est-ce que cette mission d'intérêt général est compatible avec une structure qui fait des bénéfices en formant des joueurs et en les vendant. L'OL a parfaitement le droit de le faire mais est-ce que, juridiquement, cela nous met à l'abri de recours, puisque nous avons tout de même eu un certain nombre de recours -vous en conviendrez- sur les dossiers d'aides que vous avez initiés au bénéfice de l'Olympique Lyonnais (le Grand Stade, les loges, etc.) ? Donc il conviendrait d'être particulièrement vigilant.

Je pense qu'il conviendrait de veiller aussi à ce qu'il n'y ait personne au sein de votre majorité qui se trouve en conflit d'intérêts au moment de voter une subvention à l'Olympique Lyonnais.

Voilà, nous voterons ce rapport pour les aspects positifs que j'ai indiqués tout à l'heure tout en restant vigilants sur la suite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots simplement pour remercier monsieur Barral pour la mission qu'il a menée. Je retiens la suggestion qu'elle puisse se poursuivre et donc, chaque année, faire l'objet d'une information de l'ensemble de nos collègues dans les différents groupes.

Pour le reste, vous dire un peu ma pensée : j'écoutais monsieur Bernard, il disait : "Nous sommes contre le financement public du sport professionnel". Je vais vous dire le fond de ma pensée moi aussi ! Mais c'est pour cela que je veux donner au sport professionnel les moyens d'être professionnel. Le jour où effectivement il y a un modèle économique qui permet de faire qu'un certain nombre de clubs, et en particulier le plus grand d'entre eux, soient uniquement privés, il ne sera même plus question de ces délibérations à l'intérieur de notre assemblée. Et si nous contractons, nous contracterons comme nous pouvons le faire pour tous ceux à qui nous achetons un certain nombre de services. Et nous ne serons pas dans la situation qui est celle aujourd'hui de tous les clubs professionnels à travers la France, un peu publics, un peu privés, un peu des deux, avec, quand les choses vont bien, tout va bien et quand les choses vont mal, on passe à la caisse.

Je regarde les montages qui sont faits aujourd'hui des projets de stades. Permettez-moi de dire que celui de l'Olympique Lyonnais est tout de même un de ceux qui représente le moins de risques pour les collectivités territoriales auxquelles ils sont liés. Parce que, pour un certain nombre d'autres clubs, vous aurez à la fois l'apport d'investissement, l'apport financier dans l'investissement où on ne prendra que pour les meilleurs, une partie de l'investissement et vous aurez très souvent des garanties d'emprunts Ce qui fait que si un jour les choses vont mal, on se retournera vers la collectivité locale pour effectivement solder les emprunts. Moi, j'aime autant le projet que l'on va faire, avec une séparation entre ce qui est de compétence d'une collectivité locale et ce qui est de l'investissement du club.

Et on va faire pour l'Olympique Lyonnais, dans ce contexte, ce qu'on fait pour tout le monde. Lorsque demain, par exemple, on va équiper le Puisoz, il est clair que l'on va faire une voirie

quelque part pour que les gens accèdent au Puisoz. Si, demain, comme nous essayons d'y travailler, vient IKEA, vient un certain nombre de grandes enseignes, il faudra bien quelque part que l'on aménage la voirie autour, autrement ce sera le cirque absolu. Donc c'est le même traitement que pour ce que nous faisons pour toute l'agglomération, ce que nous avons fait au Carré de Soie, ce que nous faisons dans toutes les ZAC que nous occupons.

Donc voilà, c'est d'une simplicité ! Je me félicite d'ailleurs qu'un certain nombre commence à s'y rallier et donc nous dise aujourd'hui que, c'est clair, il faut que la collectivité s'occupe des abords, qu'il y ait un équipement privé et qu'évidemment, pour pouvoir garantir puisqu'on a fait une loi sur le football qui dit que ces grands stades doivent être déclarés d'intérêt général, effectivement, on les déclare d'intérêt général.

Voilà, mes chers collègues, je mets aux voix ces dossiers.

Dossier n° 2011-2159 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Dossier n° 2011-2160 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Dossier n° 2011-2161 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),
- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Dossier n° 2011-2162 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja).
- contre : néant,
- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adoptés, Mme Dognin-Sauze n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2159 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2011-2167 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions Incubateur 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2168 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2011 Rhône-Alpes Pionnières - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2169 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2170 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2171 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2172 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LV_E) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI de Lyon) dans le cadre de son programme d'actions 2011 de soutien à l'entrepreneuriat (innovation et transmission-reprise) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2011-2173 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2011-2167 à 2011-2173. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, sept délibérations qui viennent en appui de structures qui interviennent dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, des structures qui interviennent sur le champ de l'innovation, de l'incubation et de l'accès au financement des entreprises en création. Avec un avis favorable de la commission sur ces sept délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

M. FOURNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Une intervention du groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, juste deux remarques sur l'ensemble de ces dossiers rassemblés sous la marque de "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat", qui constitue tout un ensemble de dispositions d'aides à l'implantation, la création et le suivi d'entreprises. La commission d'évaluation de notre assemblée qui va d'ailleurs se mettre en place aura la tâche d'évaluer le degré d'efficacité de ces financements et je n'en doute pas qu'elle en tire des enseignements positifs.

Deux remarques simplement, l'une étant en quelque sorte d'alerte parce que, sur l'ensemble de l'activité économique, il y a les petites entreprises que nous développons mais il y a aussi les grands groupes. La première remarque concerne la Rhodia Seta qui vient d'être rachetée à l'occasion d'une OPA amicale par Solvay, dans le plus grand secret comme il est de coutume dans ce milieu très fermé des grands groupes capitalistiques. Les syndicats, comme les élus d'ailleurs, apprennent l'opération par la presse. Cette discrétion est source de toutes les spéculations, de toutes les inquiétudes et de toutes les méfiances -l'expérience aussi d'ailleurs !-. Dans le même temps, c'est l'entreprise lyonnaise Brossette, dans le septième arrondissement, qui pourrait être vendue -si j'en crois la presse- avec ses 240 salariés ; Bayer CropScience menace 1 600 emplois dans son groupe pour réaliser 800 M€ d'économie.

Heureusement -parce qu'il y a des bonnes nouvelles tout de même !- que les 1 200 salariés de Merial sont rassurés, suite à la fin de l'accord de rapprochement Merck-Sanofi et que le repreneur de Fagor-Brandt s'engage dans une reconversion garantissant les 500 emplois, ce qui serait une réussite industrielle. La Région et le Grand Lyon sont très actifs pour que cela réussisse, y compris au plan social, ce qui serait une nouvelle vitrine de reconversions possibles dans notre pays.

La deuxième remarque pour saluer l'intéressante initiative qui se tiendra à Pierre Bénite jeudi 21 avril, "industrie et Villes, regards croisés", ayant pour thème "la sécurité industrielle et villes durables" avec les partenariats des villes de Saint Fons, Feyzin, d'Arkema, de la CCI, du Grand Lyon, de la Région, des services de l'État impliqués dans le traitement des risques majeurs et de l'urbanisme. Serge Tarassioux, le nouveau Maire de Pierre Bénite et notre collègue Mireille Elmalan peuvent se féliciter de cette belle initiative à encourager et ils vous accueilleront avec plaisir jeudi prochain.

Nous voterons ces délibérations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD

N° 2011-2155 - déplacements et voirie - La Mulatière - Travaux de mise en sécurité nécessaires à la réouverture du quai Jean-Jacques Rousseau - Convention de maîtrise d'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2155. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier, monsieur le Président, concerne des travaux de mise en sécurité pour la réouverture du quai Jean-Jacques Rousseau et la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de La Mulatière et le Grand Lyon. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BARRET : Monsieur le Président, chers collègues, nous délibérons ce jour sur le rapport qui permettra d'entreprendre des travaux de sécurisation nécessaires à la remise en service du quai Jean-Jacques Rousseau, fermé depuis février 2009 à la suite d'un glissement de terrain de la balme d'une propriété privée sur la voirie.

Ce dossier illustre la complexité de la situation : deux ans et quatre expertises successives en comptant l'expertise complémentaire ont été nécessaires avant que soit rendu le rapport final de l'expert judiciaire désigné par le Président du Tribunal et met en évidence les difficultés rencontrées par les Communes impliquées dans de telles situations, tant sur les plans technique que juridique et financier. En exonérant les copropriétaires de toute responsabilité et en reportant celle-ci sur les collectivités, ce rapport crée un précédent, sinon une jurisprudence, qui interpelle l'ensemble des élus et, en particulier, ceux des petites Communes comme la nôtre.

La Mulatière ne compte que 6 700 habitants et le budget est proportionnel à cette taille. Rien que pour ce dossier concernant un simple -si l'on peut dire- glissement de terrain, sans victime heureusement et sans autre destruction de biens que le mur de protection et une voiture en stationnement, nous allons vers des dépenses de l'ordre de 250 000 €. Je dois dire que nous sommes heureux qu'un accord ait pu être trouvé entre la Commune et le Grand Lyon qui prendra à sa charge la sécurisation mise en place au niveau de la voirie, la Commune, elle, prenant à son compte les travaux sur la propriété privée. Sans cette aide, il ne nous aurait pas été possible d'intervenir cette année, retardant d'autant la réouverture de cette voirie dont le Grand Lyon est propriétaire et gestionnaire.

Comme l'histoire nous l'apprend, un glissement avec fermeture du quai se produit régulièrement (1991, 1996, 2005, 2009). Il y a donc de fortes probabilités que l'on se retrouve dans la même situation dans un délai pas trop éloigné. Donc, au-delà du dossier actuel, c'est sur l'ensemble du problème des balmes de l'agglomération qu'il conviendrait de réfléchir. Et l'actualité récente vient de nous conforter dans la nécessité de cette démarche : l'éboulement et l'écrasement d'une maison rue des Aqueducs de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon aurait pu avoir des conséquences humaines tragiques.

C'est au total plus de vingt-cinq communes du Grand Lyon, dont la ville de Lyon elle-même, qui sont confrontées à un tel risque et qui souhaiteraient avoir, en cas d'accident, de la part de notre institution communautaire, le soutien juridique d'abord -car nous avons pu mesurer les lourdeurs de la procédure judiciaire-, également financier car les coûts peuvent devenir rapidement exorbitants pour nos budgets. Ce serait une manifestation exemplaire de cette solidarité entre les Communes que le Grand Lyon aime, à juste titre, mettre en avant. Notre Communauté urbaine, qui a pris récemment la compétence des fleuves, ne pourrait-elle pas prendre celle des balmes comme cela avait été envisagé page 32 du plan de mandat 2001 ?

Pour terminer, j'évoquerai deux points qui concernent spécifiquement le quai Jean-Jacques Rousseau : maintenant que l'on

entrevoit sa réouverture, je voudrais être certain qu'il retrouvera une desserte de transports en commun cadencée quotidienne. J'ai réécrit la semaine dernière une lettre dans ce sens au Président du SYTRAL, notre collègue monsieur Rivalta. Il serait impensable, en effet, que la ligne 63 disparaisse définitivement du quai -comme le laisserait penser le document Atobus- et que celui-ci soit desservi uniquement dans sa partie nord par un service à la demande de quatre navettes quotidiennes, du lundi au vendredi, ce qui serait tout à fait insuffisant pour les riverains.

Enfin, ce quai Jean-Jacques Rousseau est, vous le savez bien, monsieur le Président, le fond de décor de Lyon Confluence mais c'est aussi une voirie fragile dans son sous-sol -les services techniques du Grand Lyon ont programmé son expertise cette année- et qui est saturée aux heures de pointe -lorsqu'elle fonctionne, bien sûr !-. Ce serait sans doute l'occasion d'envisager un aménagement de voirie laissant la priorité dans un sens aux transports en commun et aux modes doux, anticipant ainsi la création d'un lieu de promenade privilégié qu'il est amené à devenir dans les prochaines années.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-2157 - déplacements et voirie - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2157. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ce rapport concernant l'aménagement d'une zone 30 dans les 1^{er}, 2°, 4° et 5° arrondissements de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, une zone 30 représente un espace urbain où la vitesse est limitée à 30 kilomètres/heure mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers.

Si, sur le papier, cela semble une évidence, la réalité du terrain est toute autre. Encore une fois, dans le domaine des déplacements, on observe un décalage criant entre le volontarisme dans les enceintes décisionnelles comme celle où nous nous trouvons et le terrible pragmatisme de la réalité au quotidien. A longueur de conseils, tous les groupes, quels qu'ils soient, se félicitent des aménagements modes doux. Mais combien d'entre nous font réellement l'effort de modifier leur comportement ? Bien sûr, les justifications personnelles l'emporteront et serviront de laisser-passer à l'utilisation quasi exclusive de la voiture. Mais voulons nous vraiment changer ?

Ces zones 30 dont nous parlons aujourd'hui sont l'exemple même de mesures coûteuses qui n'améliorent que peu les choses. Il faut dire que l'exercice est difficile, monsieur le Président. Comment réduire la place de la voiture sans mécontenter les automobilistes ? Car voilà l'enjeu : faire sans déplaire ! Le politique doit savoir sacrifier sa popularité sur l'autel de l'intérêt général. Nous en avons régulièrement l'exemple au niveau national.

La zone 30 du centre-ville mérite plus d'ambition, avec une place réellement dédiée à l'humain. Les préconisations du CERTU devraient être appliquées à la lettre. Parmi ces préconisations, je citerai la priorité à droite comme règle de base, ce qui réduit le nombre de panneaux et incite les usagers à la prudence, donc à rouler à vitesse apaisée ; toutes les chaussées à double sens pour les cyclistes, et pas seulement sur quelques rues, complètement inadaptées et justifiées par des contraintes de sécurité ; pas de marquage au sol, pas de délimitation des voies de circulation ni de passage piétons, ce qui permet à ceux-ci de traverser où ils le souhaitent. Avec de telles mesures généralisées, la ville deviendrait peut-être plus accueillante, pari qu'elle a l'obligation de réussir pour correspondre à une évolution nécessaire de l'urbanité induite par les principes d'un développement durable.

Très honnêtement, monsieur le Président, oseriez-vous, en vélo avec vos petites dernières, faire le trajet reliant la place Carnot à la place des Terreaux via à la place Bellecour ? Non, j'en suis sûr. ! Car, malheureusement, les déplacements doux ne sont envisagés que sous le filtre des déplacements de loisirs et pas du tout dans une logique de déplacements quotidiens nécessaires.

Il faut vraiment être novateur, monsieur le Président, faire des vraies villes à vivre, avec une vision prospective de l'augmentation des personnes non motorisées où chaque mode de déplacement aura sa place et non pas des médiatico-mesures pour être dans le top kilométrique des zones 30 européennes.

Enfin, ce rapport est aussi l'occasion de mettre en lumière les travaux du CERTU qui, implanté sur la région lyonnaise, offre à notre agglomération d'être fréquemment étudiée de façon extrêmement approfondie.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera évidemment pour ce pas en avant, en regrettant que cela ne soit pas véritablement un changement de cap.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'allais dire, sans ironie, que je me demande si vous ne vous êtes pas trompé de groupe pour votre appartenance, parce que, quand je me souviens que, pour les Berges du Rhône, dont vous avez pu vous remémorer comment elles étaient, on m'a fait une campagne en disant : "Comment Gérard Collomb est en train de tuer le commerce dans la ville" ; c'était votre groupe. Dès que j'enlève quatre places de stationnement, j'ai droit à trois tracts par votre groupe. Alors, quelque part, avant de me convaincre, essayez de le convaincre et tout marchera mieux !

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2188 - proximité et environnement - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2188. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Ce rapport concerne le plan d'éducation au développement durable, actions et mise en œuvre des

politiques communautaires. Il s'agit donc d'approuver l'attribution d'une subvention et les conventions liant la Communauté urbaine avec lesdites associations partenaires. Ces conventions définiront également les conditions d'utilisation de subventions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, ayant obtenu les précisions souhaitées sur l'association Robin des villes, je retire mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Coste n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. FERRARO

N° 2011-2189 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants du secteur de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans le village de Marena Gadiaga au Mali - Direction de l'eau -

N° 2011-2190 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Migrations et Développement pour la réalisation de 4 nouvelles adductions d'eau dans 9 villages du sud marocain - Direction de l'eau -

N° 2011-2191 - proximité et environnement - Conférence internationale de lancement du processus des autorités locales du 6^e Forum mondial de l'Eau - Attribution d'une subvention au Comité international du 6^e Forum mondial de l'eau - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2189 à 2011-2191. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Ce rapport s'inscrit dans le cadre du fonds de solidarité eau. On nous demande d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association des ressortissants de Marena Gadiaga vivant en France pour le projet de réalisation d'un système d'alimentation en eau potable dans un village du Mali. Il s'agit donc d'approuver également la convention définissant notamment les conditions d'utilisation de ladite subvention. Avis favorable de la commission.

Le second rapport concerne également le fonds de solidarité eau. Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour quatre nouvelles adductions d'eau dans neuf villages du sud marocain et de la convention définissant également l'utilisation des dites subventions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : L'intervention, monsieur le Président, porte sur le rapport sur la conférence internationale liée au 6^e Forum mondial de l'eau. Dans la continuité de l'adhésion du Grand Lyon au Partenariat français pour l'eau et en amont du 6^e Forum mondial de l'eau, il nous est proposé de participer financièrement à l'évènement introductif.

Comme indiqué en novembre dernier ici, notre point de vue global sur la question de l'or bleu est inchangé : si, jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'enjeu principal était de démocratiser le raccordement à l'eau, tel n'est plus le cas à l'heure actuelle.

Vu les pollutions de toutes natures qui nous contraignent désormais à l'action, il me semble que la plupart d'entre nous considère ici que l'eau est un bien commun de l'Humanité et que sa gestion doit servir l'intérêt général. Nous subissons les conséquences de la gestion privée de nombre de ressources fossiles. Nous ne voulons pas que la gestion de l'or bleu conduise à de tels désastres et il nous apparaît que la gestion privée, dont l'objectif est d'abord la recherche du profit, n'est pas compatible avec la gestion d'une ressource naturelle vitale comme l'eau.

C'est pourquoi les écologistes souhaitent une organisation mondiale de l'eau sous la tutelle de l'ONU et de ses Etats membres, indépendante des *lobbies* et qui rende des comptes à la communauté internationale. Le Forum mondial de l'eau dont il est question en 2012 nous semble relever beaucoup plus d'un espace de communication destiné à exporter un modèle de gestion de l'eau que d'un échange ouvert et pluraliste sur les enjeux vitaux de l'accès à l'eau.

Par contre, loin de nous l'idée de mettre en cause l'expertise des services du Grand Lyon, en particulier sur l'eau potable et l'assainissement, ou encore de mettre à mal les bilans des différentes missions de coopération menées par notre collègue Hubert Julien-Lafferrière.

En cohérence avec toutes les remarques précédentes et avec notre vigilance, nous nous abstenons sur ce rapport, comme en novembre dernier.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci, monsieur le Président. L'accès à l'eau est un droit élémentaire de tout être humain car il est la condition même de la vie. C'est pourquoi nos actions dans le domaine de la coopération internationale, avec le fonds eau, sont importantes.

Plusieurs de mes collègues sont néanmoins étonnés, pour ne pas dire choqués, par la subvention que vous nous présentez ce soir pour la conférence internationale de lancement du processus des autorités locales du 6^e Forum mondial de l'eau. Derrière cette longue appellation, que trouvons-nous ? Une action de rayonnement international. Bien sûr, il est important d'accueillir dans notre agglomération des réunions internationales. Mais Lyon l'humaniste doit-elle pour autant perdre son âme ? En effet, il apparaît que cette manifestation est largement liée à des groupes industriels du secteur de l'eau. Nous finançons des manifestations professionnelles dans d'autres secteurs mais elles ne sont pas déguisées en conventions humanitaires.

Nous voudrions donc avoir la certitude que cette réunion a bien pour but le développement durable, l'accès de tous à l'eau, la coopération entre collectivités et qu'il ne s'agit pas d'une réunion de *lobbying* industriel. Ces précisions nous semblent d'autant plus importantes que la subvention proposée ce soir concerne en partie une réception à l'Hôtel de Ville de Lyon pour 15 000 € d'argent public en période de crise, d'autant que ce n'est finalement qu'une réunion préparatoire alors que notre agglomération pourrait prétendre à tellement mieux. On peut donc s'interroger là sur l'intérêt communautaire de cette opération et sur l'intérêt pour les populations qui manquent d'eau dans le monde.

Je vous remercie.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, les inégalités devant l'accès à l'eau est un problème connu par tous. La mise en œuvre du droit à l'eau a pris une ampleur internationale mais aussi nationale.

Malheureusement, le 5^e Forum mondial de l'eau, qui constituait une occasion de discuter et de faire avancer les mesures adoptées en vue d'atteindre, d'ici 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement au chapitre de l'eau, n'a toujours pas reconnu l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous comme un droit universel. Où en est-on donc de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) adoptée en France en 2006 et de sa reconnaissance par les Nations Unies en 2010 ?

De nombreux acteurs, associations et parlementaires communistes se sont mobilisés pour extraire ce bien commun de la loi du marché et encore lors du dernier mandat, sous la vice-présidence de Mireille Elmalan quand elle a fait avancer justement ce dossier qui a fait bénéficier les usagers du Grand Lyon de 9 % sur leur facture d'eau.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne se félicite que Marseille accueille l'édition 2012 du Forum mondial de l'eau et que notre Communauté urbaine y participe activement. Cette participation devrait nous permettre d'exprimer avec force la nécessité d'une gestion publique de l'eau, avec un souci de protection de la ressource du robinet à la source. Ce serait l'occasion pour les ONG qu'elles puissent se faire entendre et que les discours se retrouvent dans les orientations et le choix de gestion.

Pourquoi cette urgence ?

- parce qu'aujourd'hui, l'eau insalubre et les maladies hydriques qu'elle véhicule (choléra, typhoïde, malaria, diarrhée, etc.) constituent la première cause de mortalité dans le monde ;

- parce qu'aujourd'hui, plus d'un tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et à un assainissement de base, des millions d'êtres humains en meurent chaque année (sécheresse, désertification et guerre pour l'appropriation de l'eau, comme au Darfour ou à Gaza) ;

- parce qu'aujourd'hui, dans notre pays, le prix à payer pour l'usage de l'eau et de l'assainissement est de plus en plus élevé et inégalitaire. Le poids de la charge de l'eau dans le budget des ménages est inversement proportionnel à l'échelle des revenus : moins de 1 % pour les plus riches, jusqu'à 10 % pour les plus démunis.

L'eau est devenue une marchandise très rentable pour trois monopoles privés qui se partagent les gestions déléguées par les collectivités. Mais, puisque le 6^e Forum mondial souhaite donner une place importante aux collectivités locales afin que leur vision sur les grands défis du XXI^e siècle soit fortement prise en compte, la balle est dans notre camp.

L'action commence au local pour mieux agir sur les solutions mondiales au service des humains et de leur environnement, en plus des organisations des nations pour préserver les ressources planétaires en eau, en quantité et en qualité, et veiller à sa juste répartition.

Il nous faut une nouvelle conception de la coopération et du codéveloppement et du partage des richesses dans notre pays et au sein de notre Communauté urbaine. Nous devons, à notre échelle et dans le cadre des échéances à venir du renouvellement de la régie de l'eau, être efficaces et cohérents avec les subventions de solidarité que nous votons aujourd'hui. Comment construire une logique de réappropriation publique et citoyenne, une égalité tarifaire et une péréquation solidaire

pour les plus démunis ? Quelle mutualisation pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit pas être inscrite dans une logique marchande ? Nous aurons à étudier les différents modes de gestion publique ainsi que la structuration des services et du prix de l'eau pour la mise en œuvre du droit à l'eau tel que nous l'énonçons et le souhaitons dans nos discours. La solidarité à l'extérieur doit aussi se vivre à l'intérieur.

Nous soutenons donc cette délibération dans l'optique de rendre effective la mise en œuvre du droit à l'eau pour tous.

À travers la présence de notre Communauté urbaine au Forum et dans le cadre de la conférence que nous soutenons, nous pourrions énoncer que la gestion de l'eau mérite bien plus qu'une cotisation et des effets d'annonce exprimés à l'occasion du 5^e Forum mondial sur l'eau.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Colin.

M. le Vice-Président COLIN : Monsieur le Président, chers collègues, ce 6^e Forum mondial de l'eau aura lieu à Marseille en 2012. Les Forums mondiaux de l'eau sont organisés tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau. Le dernier a eu lieu à Istanbul en 2009 et l'avant-dernier à Mexico en 2006. Ce sont les plus grands événements internationaux dans le domaine de l'eau. Ils ont quatre objectifs principaux : donner son importance à l'eau dans l'agenda politique, débattre des solutions aux problèmes de l'eau du XXI^e siècle, formuler des propositions concrètes et les porter à l'attention du monde, générer un engagement politique.

Ces forums sont ouverts à tous les acteurs de l'eau : collectivités, ministères, pays d'accueil, entreprises mais aussi les ONG et les associations. Justement, c'est là qu'il est important que les collectivités soient présentes et représentatives afin que la politique de l'eau ne soit pas dictée effectivement par les groupes ni les gouvernements qui n'ont pas la responsabilité opérationnelle de la gestion de l'eau sur le territoire. Les collectivités sont des acteurs locaux qui ont la responsabilité de l'eau. Il n'est pas question de laisser cette responsabilité aux entreprises, cela est très clair et ce forum est aussi fait pour cela.

Donc le fait que le pré-forum ait lieu à Lyon est une reconnaissance sur le niveau d'expertise du Grand Lyon dans le domaine de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre les dossiers aux voix.

Dossiers n° 2011-2189 et 2011-2190 -

Adoptés à l'unanimité.

Dossier n° 2011-2191 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral, Crimier et Da Passano (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstentions : groupes Centriste et démocrate (sauf MM. Barral, Crimier et Da Passano qui ont voté pour) - Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2011-2199 - urbanisme - Evolutions des interventions dans le parc privé de logements existants de l'agglomération - Approbation d'avenants, d'un contrat local d'engagement et d'un protocole local dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) visant à la lutte contre la précarité énergétique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2199. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme je vous l'avais dit au dernier Conseil, je reviens sur les questions de logement, d'une part, parce que nous avons deux délibérations à adopter, celle qui va suivre qui concerne la délégation des aides à la pierre, qui définit les objectifs en matière de logements publics et de logements privés et, d'autre part, la première, celle par laquelle nous commençons, qui redéfinit les règles en matière d'intervention de la collectivité dans le parc privé en raison des modifications qu'a introduites l'ANAH à la fin de l'année.

Je ne vais pas rentrer dans les détails mais simplement rappeler que les objectifs que nous poursuivons en matière d'intervention dans le parc privé sont d'abord la lutte contre l'habitat indigne, l'intervention dans les copropriétés dégradées et fragiles - et on a là une intervention massive- et le développement d'une offre de locatif privé à prix abordable et durable, puisque nous ne pourrions pas maintenir l'accessibilité au logement des Grand Lyonnais en n'intervenant que sur le parc social.

Vous avez, répertoriés, les différents chapitres sur lesquels nous intervenons et qui vous permettent de mesurer l'effort et le nombre de logements impactés : 2 055, l'essentiel étant obtenu d'ailleurs par ce qui change le moins, c'est-à-dire les 1 380 concernant les copropriétés dégradées ; ensuite, se répartissent des aides entre propriétaires bailleurs et propriétaires occupants.

La réforme de l'ANAH vise à privilégier les aides aux propriétaires occupants très modestes et dans des critères de revenus et d'économies d'énergie qui sont visés, qui sont extrêmement ambitieux, ce qui fait que la cible se trouve relativement réduite dans des agglomérations, étant entendu que cette aide était surtout en direction de l'habitat individuel.

Donc nous retrouvons les aides relativement classiques à destination des propriétaires occupants, ligne 4 : 225 appartements visés, auxquels il faut ajouter les aides spécifiques à la solidarité écologique pour les propriétaires occupants modestes et très modestes qui sont définis dans le cadre d'un accord départemental ; c'est le fameux programme FART.

Nous ne faisons que suivre les décisions qui vont être prises par l'accord départemental qui doit être d'abord obtenu au niveau du Département. Par conséquent, nous aurons un niveau de cible visé relativement réduit (180 logements), compte tenu des compléments que nous abonderons sur les aides de l'État.

Voilà, je ne vais pas en dire beaucoup plus parce que tout cela, un jour ou l'autre, s'accrochera aussi avec les interventions du plan climat mais que nous évoquerons dans l'avenir.

Il reste que, pour l'essentiel, il convient de poursuivre l'effort sur les copropriétés dégradées des années 60-70 et beaucoup de maires qui sont ici savent le travail qui est fait et qui concerne 5 ou 6 000 logements en programme : 1 380 pour l'année qui vient.

Je n'ai pas mentionné le travail qui est fait en direction des hôtels pour maintenir une certaine qualité dans des hôtels dégradés et qui font d'ailleurs l'objet d'une négociation locale avec l'ANAH, tous ces travaux étant suivis de près avec l'ANAH.

Avis favorable de la commission pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération vise à actualiser les interventions du Grand Lyon sur le parc privé de logements, en fonction des nouvelles règles définies par l'ANAH, avec notamment le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Nous souhaitons faire quelques commentaires sur la politique nationale mais aussi quelques suggestions pour accélérer la mise en œuvre d'une politique massive d'aide à la rénovation thermique des logements dans le cadre du plan climat.

Le Gouvernement, à travers l'ANAH -vous venez de le dire, monsieur le Vice-Président-, affirme clairement une orientation en faveur des propriétaires occupants modestes, notamment pour lutter contre la précarité énergétique. Nous ne contestons pas cette nécessité mais, en revanche, nous regrettons que ce choix national se fasse au détriment de l'aide aux propriétaires bailleurs, et donc du logement social dans le parc privé, puisque les exigences de travaux demandées vont être moindres et que les taux de subvention pour faire du logement conventionné social et très social baissent, avec l'ANAH.

Pour les propriétaires occupants à revenus modestes, le FART prévoit une prime à la solidarité écologique pour lutter contre la précarité énergétique de 1 600 € si la collectivité abonde pour 500 €. Avec une enveloppe de 90 000 € en 2011, les objectifs affichés par le Grand Lyon se limitent à aider 180 propriétaires occupants modestes cette année. Nous aurons sans doute à réévaluer ces objectifs dans les années à venir, vu les besoins !

Pour les bailleurs propriétaires, pour rééquilibrer l'effet négatif des nouveaux financements de l'ANAH moins volontaristes, et pour tenter de garder du logement social dans le parc privé dont la part ne cesse de baisser depuis quinze ans dans notre agglomération, le Grand Lyon augmentera ses taux de subvention pour les bailleurs qui s'engagent à faire du logement conventionné social ou très social, ou encore octroiera des primes au conventionnement sans travaux. Nous approuvons ces mesures mais restons là aussi inquiets sur le volume de logements annoncés puisqu'il s'agit de 200 logements conventionnés sans travaux et 250 logements avec travaux.

Vous nous proposez également d'articuler la politique de l'habitat et le plan climat. Cela nous paraît être tout à fait nécessaire, compte tenu des enjeux environnementaux, économiques et sociaux que représente une vaste politique d'aide à la rénovation thermique du parc de logements, notamment ceux construits avant 1975.

Monsieur le Président, il y a quelques mois, vous nous aviez annoncé qu'une enveloppe de plusieurs dizaines de millions d'euros serait affectée à la rénovation thermique dans le cadre du plan climat porté par notre collègue Bruno Charles. Nous comprenons bien que les modalités d'intervention ne soient pas encore calées car ce n'est pas si simple d'inventer de nouveaux dispositifs mais nous savons que, sur certains projets, vous avez

su mettre les moyens humains et financiers dans vos services pour sortir les études, les dossiers d'enquêtes publiques pour faire avancer les projets. Donc, pour faire avancer celui-ci, nous nous permettons quelques pistes.

D'une part, il nous faut définir s'il vaut mieux aider massivement un grand nombre de copropriétés sur des critères de revenus des résidents dans une optique très sociale, comme les PIG aujourd'hui, ou s'il faut plutôt aider des copropriétaires solvables, pour inciter à des travaux importants, réduisant plus les consommations d'énergie. Sans doute faut-il faire un peu les deux. Mais l'intervention publique peut aussi prendre des formes nouvelles, pas seulement de subventions directes mais, pourquoi pas, des garanties d'emprunts sous certaines conditions.

D'autre part, pour étudier tout cela, la DHDSU doit avoir les moyens humains nécessaires afin de conduire les études, définir des propositions et les mettre en œuvre. Or, aujourd'hui, sur la politique du parc privé, les ressources semblent insuffisantes.

Pour conclure, rappelons que le plan climat prévoit, selon les scénarii, de réhabiliter entre 16 et 22 000 logements par an d'ici 2020, pour tenir les objectifs ambitieux annoncés de baisse des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'avancer au plus vite vers cette politique ambitieuse et innovante, qui sera aussi génératrice d'une activité économique intense dans le secteur du bâtiment au sens large, en faisant appel à des innovations techniques indispensables, à une amélioration de la qualification professionnelle de ce secteur et en développant l'emploi local.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre implication collective dans la définition de cette politique. Nous voterons bien sûr ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Juste un mot simplement sur l'aide au conventionnement sans travaux : vous avez remarqué qu'il n'y a pas d'aide de l'ANAH. Autrement dit, c'est une aide que nous faisons et portons seuls. C'est nouveau et on s'est donné un objectif de 200 parce qu'avant de faire 2 000, il faut être sûr de faire 200. Par conséquent, l'idée est de développer ce produit qui ne fait pas l'objet d'aide de l'ANAH ; d'ailleurs, nous le faisons également grâce à l'expérience que nous amènent quelques associations qui ont développé ce produit dans ce domaine avec un certain succès. Par conséquent, je crois que c'est quelque chose de nouveau et le chiffre de 200 ne vise pas du tout à "se couper l'herbe sous les pieds" mais à voir comment faire parce que, comme vous le savez, intervenir dans le parc privé demande de la ressource humaine, du temps et des décisions, ce qui est en général assez long.

Voilà, pour le reste, concernant le FART, 180 est le chiffre résultant de ce que l'État engage, pour le moment en tous les cas. Par conséquent, nous, nous abonderons à chaque fois les 500 € qui viendront abonder les 1 600 mais l'équation se situe là pour le moment, j'allais dire nous allons voir comment cela se passe et nous serons assez pragmatiques.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, sur ce point-là, j'ai interrogé les services pour savoir comment on allait faire avancer le plan climat. Ils me disent les choses suivantes : premièrement, dans le domaine du plan Grenelle bâtiment, aujourd'hui, le prêt à taux zéro Eco-PTZ ne marche pas. Donc il faudrait changer à la fois la durée et l'attribution ; passer non pas aux propriétaires individuels parce que cela ne marche pas mais à la copropriété.

Donc nous avons fait ces propositions au Ministre du logement, nous verrons bien si nous pouvons l'avoir.

Ensuite, il y avait quelque chose qui marchait pas mal, c'était effectivement le crédit d'impôt qui permettait d'engager un certain nombre de dépenses. Comme vous le savez, il a été supprimé dans la dernière loi de finances. Donc, aujourd'hui, ce levier-là est supprimé.

Les crédits ANAH -on vient d'en parler- sont relativement restreints. Cela veut dire quoi par rapport à ce que nous avions prévu ? Nous avions prévu de mettre 50 M€, à peu près 24 000 € par opération mais, comme on n'a plus de partenaire de l'autre côté, il faut en mettre 48 000. Donc, pour garder ce que nous souhaitons faire, cela nous demanderait de passer de 50 M€ à 100 M€. On va tout de même y réfléchir à deux fois parce que je veux bien que l'on puisse tout faire en même temps mais, quelque part, il y a des limites et c'est chaque année. Pour pouvoir faire cela, il va falloir que l'on essaye de voir ce que le Gouvernement veut faire et comment effectivement il nous donne les moyens d'avoir ce bras de levier pour pouvoir faire en sorte qu'un certain nombre de copropriétaires puissent agir avec nous.

Donc, sur l'année en cours, nous allons agir simplement sur Sainte Blandine (200 logements). Nous avons trouvé un partenariat avec RFF qui va rénover ses cités (environ 900 logements), plus un certain nombre de logements dont on vient de parler ici. Cela veut dire que nous serons à peu près à 1 200 logements requalifiés d'un point de vue énergétique dans l'année. C'est un début modeste mais nous attendons aussi que d'autres nous suivent.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2206 - urbanisme - Délégation de compétence de l'État à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2010 et convention d'application 2011 pour le parc public et le parc privé - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2206. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Le rapport suivant n'est que la déclinaison annuelle du débat que nous avons eu au précédent conseil quand on a fait le bilan intermédiaire du PLH et quand on s'est engagés pour les trois années qui viennent. Je ne vais pas beaucoup détailler, simplement vous préciser les chiffres.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 50).

Vous voyez que, sur le réalisé 2010, on est à 5 003 ; je vous rappelle que l'année 2010 était une année tout à fait exceptionnelle parce qu'on a eu des rallonges très importantes en fin d'année. L'objectif 2011 est à 4 670 comprenant les 600 de reconstitution ANRU, qui se décompose en 1 000 PLAI, 1 650 PLUS et 1 420 PLS.

Deux remarques simplement. Une dotation de l'État un peu amortie en début d'année par rapport à l'année dernière : 20 M€ au lieu de 23 M€. Espérons que, dans le courant de l'année, il y aura un réabondement de subvention. Il est vrai qu'il y a

tout de même quelques inquiétudes parce que cela est déduit de l'enveloppe régionale qui a été baissée de 30 %, passant de 60 à 40 M€ puisque le Gouvernement a mis de l'argent plutôt sur l'Île de France et sur la région PACA. Enfin, le Grand Lyon s'en sort plutôt pas trop mal et nous pouvons poursuivre raisonnablement l'objectif que nous nous sommes donné, en tous les cas sur 2011, même s'il faut tout de même veiller au grain pour la suite.

Donc cela nous fait une enveloppe totale de 40 M€. Vous voyez que c'est tout de même moins que les 53 M€ et je pense qu'on est là à une période un peu charnière où il ne faudrait pas qu'il y ait plus de régression et où il faudra engager les autres contributeurs au financement du logement social, particulièrement les bailleurs eux-mêmes qui mettent des fonds propres et tous ceux qui peuvent y concourir.

Ce n'est pas le moment de diminuer les efforts. Je le dis aussi parce que, sur la part communale, il y a des interrogations. On est en train de réagir. Tout se serre de tous les côtés et, si l'on veut poursuivre l'objectif, il va falloir que l'on trouve l'équilibre financier de toutes les opérations.

Il y a également, dans la délégation d'aide à la pierre, une part parc privé. Je n'y reviens pas puisqu'elle a été précisée dans la précédente délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Pour préciser les choses parce que là, on a l'impression qu'on recule par rapport au réalisé mais le prévisionnel était moindre. Le prévisionnel était au départ, l'an dernier, de 4 000. Donc cela c'est le réalisé. Si évidemment on a des crédits supplémentaires qui nous permettent de réaliser plus, on réalise plus. C'est là le problème.

J'ai un temps de parole, groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport annuel nous permet de faire le point sur tous les domaines du logement concernés par les aides la pierre et donc le financement des logements sociaux, la reconstitution de l'offre de logements démolis et des financements dans le parc privé. C'est dire l'importance majeure de ce dossier qui est pour nous l'un des tout premiers enjeux de ce mandat.

Tous financements confondus, il avait été dit l'an dernier que 2009 était une année record, et 2010 l'aura dépassé avec la barre des 5 000 logements financés atteints pour la première fois. Dans un contexte national qui reste difficile dans ce secteur, c'est évidemment à souligner.

Pour ce qui est de la production de logement social, les objectifs fixés pour 2010 ont été, comme l'année précédente d'ailleurs, assez largement dépassés avec 4 270 logements financés ou agréés et une dotation totale, État et Grand Lyon, de presque 54 M€.

Quant à la répartition géographique, elle correspond aux objectifs de rééquilibrage sur l'agglomération.

Comme on connaît l'ampleur de la demande persistante, ce rythme doit pouvoir être poursuivi. Mais dans quelles conditions un tel rythme va-t-il pouvoir être maintenu ? Avec l'envolée des prix du foncier qui ne faiblit pas, l'équilibre des opérations devient -comme l'indique d'ailleurs le rapport- de plus en plus fragile. Jusqu'à maintenant, des montages financiers comme la cession aux bailleurs par des baux emphytéotiques ont permis, avec une bonne dose de volontarisme et une bonne mobilisation des bailleurs, d'arriver à équilibrer les opérations

Si les prix d'acquisition continuent de monter, il y aura sans doute des difficultés croissantes et une limite à cela, qui peut interroger sur les années à venir. Peut-être -mais c'est une question- y a-t-il d'ores et déjà un effet de ces difficultés d'équilibre financier lorsqu'on constate, dans le bilan 2010, une différenciation du taux de réalisation par rapport aux objectifs, suivant le type de logements sociaux. Ainsi, si le nombre de logements PLS agréés est bien au-dessus des objectifs, le nombre de logements PLUS financés est juste un peu au-dessus des objectifs et le nombre de logements PLAI en-dessous des objectifs. Et, dans la convention 2011, on observe le même type d'évolution par rapport à 2010 avec une forte poussée des PLS relativement aux catégories plus sociales.

Comme nous l'avons déjà exprimé au dernier Conseil à propos du PLH, une des clés pour agir sur la maîtrise foncière et sur la question du logement abordable c'est la lutte contre la spéculation immobilière, notamment au travers d'une taxation des plus-values foncières.

Concernant maintenant les aides au parc privé, pour terminer, on constate que les nouvelles modalités d'intervention de l'ANAH ont conduit à une importante baisse des subventions. De fait, la Communauté urbaine va être conduite à renforcer son intervention : même si la question des copropriétés dégradées commence peut-être à être un petit peu moins prégnante qu'il y a quelques années, d'autres enjeux comme la rénovation thermique vont, en effet, nécessiter de fortes interventions pour les années à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, d'abord ne boudons pas notre plaisir sur les résultats 2010 du nombre de logements sociaux financés. La délibération note une année record qui intervient après une année 2009 que j'avais qualifiée d'historique lors de mon intervention l'année passée sur la même délibération : 5 003 logements sociaux financés sur le Grand Lyon, 2 076 sur la ville de Lyon.

Il faut souligner également un rééquilibrage par rapport à 2009 en faveur du logement très social, le PLAI, passant de 597 PLAI financés en 2009 à 878 en 2010 et, au total, 2 979 logements PLUS-PLAI financés en 2010 contre 2 418 l'année précédente. Ainsi, sur la ville de Lyon, plus de 80 % de la programmation 2010 est financée en PLUS-PLAI.

Alors oui, ne boudons pas notre plaisir, d'autant qu'il pourrait être de courte durée tant l'avenir s'annonce moins favorable, ce qu'évoquait Olivier Brachet et ce que montre l'évolution de la délégation des aides à la pierre et les objectifs pour 2011.

Si, sur ces bancs, nous sommes tous favorables au développement d'une offre de logement social équilibré, que traduit l'adoption à l'unanimité du PLH, nous avons des appréciations différentes quant à l'engagement réel de chacun des acteurs du logement, en particulier celui de l'État.

Si jusque-là cette question était plutôt théorique puisqu'elle impactait faiblement notre agglomération, 2011 marque une évolution plus inquiétante puisque l'évolution des aides à la pierre de l'État se traduit par une réduction depuis 2009 : 25 M€ en 2009, 23,4 M€ en 2010, 20,11 M€ en 2011, soit une réduction de 20 % par rapport à 2009 pour notre agglomération. En 2009 et 2010, ces enveloppes initiales ont été réabondées en fin

d'année : + 3,9 M€ en 2009, portant l'enveloppe à 28,9 M€, + 3,5 M€ en 2010, portant l'enveloppe à 26,9 M€. En 2009, 2 418 logements PLUS-PLAI ont été financés, l'aide à la pierre de l'État ramenée au logement étant de 11 900 €. En 2010 : 2 979 logements ont été financés avec une aide à la pierre de l'État réduite à 9 000 € par logement.

Chacun voit bien les limites de l'exercice : les coûts du foncier et de la construction n'ayant pas diminué en 2010, cette réduction de l'aide de l'État a donc été compensée par les fonds propres des bailleurs et par d'autres aides de la collectivité, en particulier sur le foncier avec les baux emphytéotiques du Grand Lyon notamment.

L'impact de cette baisse en 2011 se traduit par une réduction de l'objectif de programmation de logements PLUS/PLAI : 2 650 logements contre un objectif de 3 160 logements en 2010 (- 16 %) et, malgré cette réduction des objectifs, l'aide à la pierre de l'État par logement, si l'enveloppe initiale n'était pas réabondée, serait réduite à 7 600 € ; on passe de plus de 11 000 € par logement en 2009 à 7 600 € par logement.

L'objectif des 4 000 logements sociaux que nous avons adopté lors de la mise en conformité du PLH étant atteint par un objectif de PLS -qui ne bénéficient pas des aides à la pierre- de 1 420 logements soit 35 % de la programmation ; et je rappelle que le PLS, logement social intermédiaire, n'est pas accessible aux ménages les plus modestes.

Ainsi, cette délégation des aides à la pierre s'inscrit dans les contraintes et les orientations du budget de l'État plus que les années précédentes puisque Rhône-Alpes -comme l'indiquait Olivier Brachet- n'est plus considérée comme Région prioritaire. Et permettez-moi de citer un article d'*Actualités Habitat* (publication de l'USH, Union Sociale de l'Habitat, de mars 2011) sur les orientations de l'État en matière de programmation de logements sociaux. Je cite :

"Avec un retour à un objectif de 120 000 logements sociaux conjugués avec la priorité affichée pour deux des vingt-deux Régions (Ile de France et PACA), ce coup de frein brise une dynamique de fond, enclenché tant grâce à la mobilisation de la profession, de son appareil productif et à l'amélioration de ses savoir-faire que grâce à l'engagement des collectivités locales.

L'analyse, selon le type de financement, montre une évolution assez radicale des logements bénéficiant des subventions d'État. Ensemble, les objectifs de PLUS et PLAI enregistrent une baisse de 16 %, les mêmes 16 % que nous retrouvons sur notre agglomération par rapport au budget précédent.

La répartition 2011 entre les logements PLUS/PLAI (subventionnés par l'État) et les PLS ne fait que confirmer le décalage observé depuis 2005 et la mise en place du volet logement du plan de cohésion sociale entre 2003 et 2010. La production de PLS a été multipliée par plus de trois quand celle des PLUS/PLAI a été multipliée par moins de deux." -fin de citation-

Il ne s'agit pas ici de politique politicienne -je le dis pour monsieur Havard- mais bien d'une question politique majeure : les politiques publiques, en particulier celle de l'État garant de la cohésion sociale, permettent-elles de répondre à un droit fondamental de nos concitoyens, celui d'avoir un toit ?

Les chiffres que je viens de citer peuvent paraître abscons. Pourtant, ils traduisent une inflexion de la programmation qui répondra moins favorablement aux besoins des habitants de

notre agglomération, dont je rappelle que 62 % des ménages du Grand Lyon ont des revenus inférieurs au plafond d'accès à un logement social PLUS. 50 000 ménages sont demandeurs de logements ; 81 % de ces demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds PLUS, donc éligibles au logement social PLAI, très social. Aujourd'hui, il y a une offre pour quatre demandes, avec des variations fortes selon les territoires.

Aussi, la production d'une offre de logements sociaux PLUS/PLAI, en articulation bien sûr avec les autres segments du logement, reste un enjeu majeur pour répondre aux besoins mais aussi conditionne le développement économique de notre agglomération et l'accueil de nouvelles entreprises et de leurs salariés.

La délégation des aides à la pierre ne doit pas être un écran à la responsabilité de l'État dans la politique du logement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme nous avions eu l'occasion de le dire lors de la dernière intervention sur le PLH de l'agglomération, adopté à l'unanimité -vous l'avez rappelé-, la production de logements dépend de toute une chaîne qui part bien sûr des acteurs de la construction publique et privée en passant par les collectivités locales et l'État, l'État qui, pour des raisons d'efficacité, a prévu ce système de la délégation des aides à la pierre pour le parc privé comme pour le parc public.

Alors, aujourd'hui, nous faisons le bilan pour l'année 2010 et nous évoquons la situation pour l'année 2011. L'année 2010 effectivement a été une année de record et, comme toutes les années de record, elle reste une année de réalisation exceptionnelle.

Vous avez évoqué la baisse des crédits de l'État liée à la priorisation faite par celui-ci sur un certain nombre de régions. Je crois qu'il faut parfois savoir aussi faire preuve de solidarité nationale et il est vrai que, sur un certain nombre de régions, la situation est extrêmement difficile et que, de ce fait-là, l'État, dans un budget qui est en constante augmentation sur le poste logement -je le redis-, a été amené à redéfinir un certain nombre d'aides en fonction des territoires.

Alors à propos des 4 670 logements pour l'année 2011, je voudrais dire deux choses :

D'abord, cela reste un objectif important et cet objectif important nécessite un concours de l'État à hauteur de 20 M€, État qui donc bien sûr, du coup, participe à la réalisation de cet objectif important.

Ensuite, deuxième élément que je voudrais apporter au débat, il y avait eu l'année dernière -c'est mentionné dans le tableau qui est projeté- une dotation complémentaire de l'État. Je crois qu'il ne faut pas, dans ce domaine-là, faire de procès d'intention et, au cours de l'année, en fonction des réalisations, il y aura des discussions à nouveau avec l'État pour voir s'il y a besoin d'une dotation complémentaire parce que l'objectif de production est supérieur à l'objectif qui est fixé aujourd'hui en 2011. Donc, une fois encore, je pense qu'il ne s'agit pas, dans votre esprit, d'un procès d'intention mais par prévention je voudrais le dire. Je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur cette question importante de la production de logements dans notre agglomération, qui bien sûr connaît comme dans beaucoup

d'agglomérations des difficultés mais pour laquelle l'État, à la fois dans sa dotation initiale et éventuellement dans une dotation complémentaire en fonction des besoins, sera, j'en suis sûr, un partenaire présent aux côtés du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. STURLA : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, il semble être l'heure de tirer un premier bilan annuel de notre délégation à l'aide à la pierre pour l'année 2010. C'est aussi le moment de la mise en place de notre programme pour 2011 qui concerne aussi bien le logement social, la reconstitution des logements démolis dans le cadre de l'ANRU ou l'intervention dans le parc privé comme par exemple les OPAH.

La question du logement n'a donc cessé de nous occuper ces derniers mois ; pour mémoire :

- lors de la dernière séance, nous avons voté un rapport sur l'actualisation du PLH ;

- en février, il a été question du fichier commun de la demande de logements sociaux ;

- en décembre, nous avons déjà débattu de l'aide à la pierre et de financements complémentaires qui nous avaient permis de conclure cette année 2010, -comme cela a été rappelé par les précédents intervenants- comme une année exceptionnelle en terme de production de logements ;

Faisons tout d'abord un rapide diagnostic : comment qualifier la situation du logement en général et celle du logement social en particulier aujourd'hui ?

Le marché de l'agglomération est tendu, très tendu. Les prix sont tirés vers le haut et, que ce soit pour l'accession à la propriété ou pour les loyers dans le privé, leur évolution est très supérieure au niveau de vie. Depuis dix ans, se loger est devenu problématique pour toute une couche de la population : ce sont les Grands Lyonnais qui ont un revenu compris entre 1 000 et 2 000 € par foyer, avec des enfants et un seul salaire. Pour ceux-ci, se loger dans le privé est devenu prohibitif, acquérir son logement n'est même pas envisageable. S'agit-il d'une population marginale, minoritaire ? Non, il s'agit au contraire de la majorité de nos citoyens puisque, par exemple, 60 % des Grands Lyonnais ont un revenu qui les rend éligibles au PLAI.

La demande de logement social est donc logiquement très forte -et je crois que chacun des services logement de nos communes le constate régulièrement- puisque les prix du marché privé s'envolent. Tout aussi logiquement, l'offre de logements sociaux est très inférieure à la demande, dans un rapport de 1 à 4. Il y a un retard très important à combler pour que les tensions sur ce marché se résorbent.

Alors, ce constat pourrait paraître alarmiste voire effrayant ; moi, je le qualifierai simplement de préoccupant et je voudrais le tempérer avec quelques éléments réellement positifs.

Tout d'abord, le Grand Lyon coordonne tout un ensemble d'acteurs sur le champ de la production de logements sociaux : ce sont les promoteurs, les bailleurs sociaux, les Communes, auxquels il faut ajouter bien évidemment les services de l'État. Tous ces acteurs travaillent en bonne intelligence. Ils ont des intérêts divergents, des sensibilités politiques diverses mais ils ont su se mettre au travail ensemble. Cela fait du Grand Lyon

un bon élève -on pourrait même dire le premier de la classe en Rhône-Alpes- puisque nous sommes passés d'une production de 1 000 logements par an il y a quelques années à 5 000 en 2010.

Cela a été possible grâce au financement exceptionnel aussi bien de la part de l'État que de la part du Grand Lyon. L'État a mis à notre disposition des financements qui ne pouvaient être consommés ailleurs au niveau régional. A ces opportunités, les acteurs du logement social ont bien évidemment répondu présents et ont su surtout être réactifs et mettre en route des opérations à la hauteur des fonds disponibles. Le Grand Lyon, pour sa part, a fait l'effort budgétaire pour profiter de ces opportunités en mettant un euro de son budget à chaque fois que l'État en mettait un aussi. Les démolitions-reconstructions, le rééquilibrage est-ouest ou centre-périphérie, la mixité des populations dans les quartiers en renouvellement urbain, tous ces chantiers ont été pris à bras-le-corps et nous commençons à en voir les résultats.

J'ajoute -et c'est le Président de Grand Lyon Habitat qui me le soufflait tout à l'heure- que la capacité d'investissement de Grand Lyon Habitat est passée de 55 M€ en 2008 à 133 M€ en 2011. Ceci contribue, me semble-t-il, au cercle vertueux évoqué tout à l'heure par le Président du Grand Lyon.

Il reste cependant beaucoup à faire. Nous avons en particulier à faire plus et mieux pour les PLAI. Ces logements sont peu prisés par les élus car ils traînent une image de logements très sociaux. C'est injuste. Je rappellerai à tous que 60 % des Grands Lyonnais y sont éligibles. Par ailleurs, rien ne les distingue des autres aujourd'hui dans leurs caractéristiques architecturales. Par ailleurs, cet effort de production ne sera vraiment profitable que s'il est maintenu dans la durée.

Que seront les financements de l'État dans les prochaines années ? C'est une réelle interrogation. Comment faire en sorte de freiner l'emballlement du prix du logement privé ? Et toutes les communes de la deuxième couronne de notre agglomération en prennent la mesure aujourd'hui. Vous comprenez que certaines réponses ne peuvent s'élaborer que dans le cadre d'une politique nationale et donc dépendent de certaines échéances électorales.

Pour conclure, je dirai que la politique de l'habitat est un domaine dans lequel, me semble-t-il, nous avons trouvé la capacité à dégager certains consensus et donc déclencher une certaine dynamique. Il n'y a qu'une chose à faire : continuer.

M. LE PRÉSIDENT : Je dis deux mots puisqu'on ne va pas reprendre le débat qu'on a eu il y a trois semaines. Je veux dire que la France et le monde changent vite mais, en trois semaines, les problématiques sont assez semblables.

Simplement, je rappelle pour recadrer -on avait montré les graphiques- que le logement social est un élément dans la chaîne du logement et, pour que le logement social marche bien, il faut que toute la chaîne marche bien.

Pour l'agglomération lyonnaise, afin de faire des travaux pratiques, il ne faut pas que nous ayons une raréfaction du foncier. Cela veut dire, par exemple, qu'il faut savoir, d'une part, décider que tel foncier on le met en route, qu'il n'y ait pas six ans de concertation parce qu'autrement, évidemment, sur le reste du terrain, cela augmente un peu le prix ; et il vaut mieux qu'une fois que l'on a décidé de bâtir, tous ceux qui avaient des terrains non bâtis en face de chez eux ne déposent pas des recours, aidés par les uns ou par les autres sur ces bancs, qui ensuite

se désolent parce que le foncier augmente et qu'effectivement, le coût des loyers ou de l'investissement privé augmente. Donc si on voulait bien faire ainsi, cela aiderait dans la chaîne du logement. Et, à ce moment-là, par exemple, il y a des endroits où l'on pourrait avancer plus vite, monsieur le Maire de Vaulx en Velin -je ne suspectais pas encore d'y revenir encore et encore et encore- parce que, évidemment, si dès qu'il y a quelque chose qui se construit, il y a un recours de tous les voisins, c'est clair qu'on ne va pas sortir beaucoup de logements et que ceux qu'on va sortir vont être très chers.

Voilà, je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2210 - urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du bas-port Gillet - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2210. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce projet concerne les premier et quatrième arrondissements de Lyon et les Communes de Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Il s'agit des rives de Saône, avec l'aménagement du bas-port Gillet, l'aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire, l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône et l'aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône, avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous permet de faire un point d'étape sur le projet d'aménagement des rives de Saône. Nous nous félicitons de l'avancée de ce projet qui va substantiellement modifier la perception que les habitants ont de la Saône aujourd'hui en leur permettant de se la réapproprier de façon continue de Lyon jusqu'aux territoires du nord de notre agglomération.

Nous retenons des études qui nous ont été présentées que de nombreuses propositions sont très positives, comme l'aménagement de l'ancienne écluse de Caluire ou les aménagements des promenades de Fontaines sur Saône et de Rochetaillée sur Saône.

Comme tous les projets lourds qui nous sont présentés ici, il y a des sujets d'inquiétude ou d'incompréhension pour les élus et pour la population. Aussi est-il de notre devoir de vous alerter sur ce qui pourrait manquer ou sur ce qui pourrait choquer.

En premier lieu, le projet d'art public, sans doute utile, nous paraît disproportionné en terme de budget : 5 M€ sur les 60 M€ du projet. On sait que la culture n'a pas de prix mais enfin, là, cela devient gênant quand on sait que, par ailleurs, des équipements publics indispensables ne sont pas encore financés dans le projet ; je pense au garage flottant pour les clubs d'aviron. De

plus, il faudra veiller à maintenir une certaine harmonie entre les œuvres et leur environnement.

Un autre sujet d'inquiétude est la prolifération de tags qui pullulent sur certains murs du futur chemin nature du côté de Lyon 4°. Déjà aujourd'hui le problème ne semble pas traité, alors qu'en sera-t-il demain lorsque l'ensemble aura été aménagé et que les œuvres des artistes seront en place ?

Un autre point important est le fonctionnement futur des clubs d'aviron. Pour ce qui concerne Caluire, les clubs d'aviron n'ont, semble-t-il, pas réussi à vous convaincre de l'utilité d'un garage flottant. Le garage à bateaux de l'ACLCL (Aviron club Lyon-Caluire) ne doit pas rester en l'état actuel et une solution alternative doit être proposée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le garage actuel constituera un obstacle au milieu du projet que vous nous proposez ; ce serait vraiment dommage ! Si nous souhaitons une adhésion du plus grand nombre à ce projet, il convient de prendre en compte les avis et, s'il le faut, de faire un aménagement non prévu au projet initial.

Enfin, un certain nombre de questions reste actuellement sans réponse, pour les services des communes concernées en particulier. Les maquettes graphiques qui nous ont été proposées nous montrent beaucoup de verdure, ce dont nous nous réjouissons. Mais qui va l'entretenir ? Va-t-on encore se retrouver dans une situation abracadabrantesque -j'ai réussi à le dire !- où les villes entretiennent le végétal et le Grand Lyon le minéral ? Là aussi des précisions s'imposent car s'il est évident qu'un entretien régulier devra être réalisé, dans l'intérêt de tous, nous souhaiterions pouvoir anticiper la quote-part qui nous reviendra. Pour mémoire, la création du parc de Saint-Clair à Caluire il y a quelques années avait entraîné l'embauche de trois jardiniers supplémentaires pour la Ville de Caluire alors que, dans le même temps, l'entretien des berges du Rhône était financé par le Grand Lyon ; tout cela parce qu'il y a du vert d'un côté et du minéral de l'autre. Reconnaissez que cette situation est assez ubuesque !

Pour l'avenir, nous ne doutons pas que vous saurez répartir équitablement, sur toutes les communes concernées, les coûts d'entretien de ces rives. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures dans l'entretien des espaces verts et des voiries piétonnes de l'agglomération. La règle doit être la même pour tout le monde et c'est le Président du Grand Lyon qui doit mettre de l'ordre de façon impartiale dans ce fonctionnement.

Toutes ces remarques, monsieur le Président, vous ont été adressées par courrier du Député-Maire de Caluire le 31 janvier dernier mais n'ont donné lieu à aucune réponse de votre part à ce jour. Nous aurions apprécié d'en avoir une.

Dans cette attente, notre groupe votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président, quelques éléments de réponse.

Nadine Gelas interviendra peut-être sur la question de l'art public. Simplement, j'entendais monsieur Bouju, à mes côtés, qui est tout à fait satisfait des propositions artistiques qui sont faites sur sa Commune ainsi que sur celle de Rochetaillée. Ensuite, sur l'art public, je crois qu'il y a fort longtemps que nous avons engagé de belles réalisations en termes d'espaces publics et la question de l'art public a trop longtemps été oubliée. Donc je me félicite, pour ma part, de la place que prend l'art public sur cet aménagement. Il y a des partis pris qui peuvent

être séduisants pour certains, contestés par d'autres, il en va ainsi de l'art. Mais je laisserai Nadine Gelas répondre.

Sur les clubs d'aviron, il y a au moins deux clubs pour lesquels il n'y a aucun problème de cohabitation avec le futur aménagement. Reste un club qui pose des difficultés parce que le hangar dans lesquels sont rangés les bateaux a une structure fragilisée. L'expertise a été menée sur le plan architectural -je rappelle que ce hangar est propriété de VNF qui loue ce hangar-. Donc, sur cette question, je crois que les services du Grand Lyon vont rencontrer le club très prochainement pour essayer de trouver une solution. Cela dit, on comprendra bien qu'il n'appartient pas au Grand Lyon de financer un hangar à avirons ; ce n'est pas dans les prérogatives et dans les compétences du Grand Lyon. Après, si VNF veut s'engager dans cette voie-là parce que son patrimoine aujourd'hui est dans un état de vétusté important et veut avancer avec nous sur cette question, nous serons bien sûr tout à fait disposés à le faire.

Enfin, sur la question de la gestion et de l'entretien, je ne veux pas anticiper la réponse qui sera donnée mais forcément aujourd'hui l'entretien des rives de Saône n'est pas réalisé ou que de manière très succincte par les brigades vertes du Conseil général. Demain, en revanche, une fois l'aménagement terminé, on ira probablement vers un type de convention de gestion entre le Grand Lyon et les Communes pour avoir un entretien tout à fait important de ces berges, comme cela a été fait sur les berges du Rhône, comme cela a été fait dans le cadre du futur aménagement de l'Anneau bleu. Je pense que c'est vers ce type de dispositif que nous irons. Voilà, pour l'instant, pas d'autre réponse à vous donner sur cette question-là.

Peut-être sur l'art public, deux mots de Nadine Gelas.

M. LE PRÉSIDENT : Nadine.

Mme la Vice-Présidente GELAS : Simplement pour dire rapidement que, dans ce projet Rives de Saône, le projet art public est complètement intégré au projet d'aménagement ; il est donc difficile de les séparer l'un de l'autre puisque toutes les œuvres sont conçues comme liées à leur environnement et liées à l'aménagement.

Qu'il y ait quelques réactions vives sur les œuvres, c'est un peu normal pour des propositions artistiques. D'abord, ce ne sont que des propositions ; j'ai précisé en réunion publique que c'étaient des intentions, qu'il y aurait de la concertation et de la médiation avec tous les habitants, des rencontres avec les artistes et des évolutions possibles de ces œuvres. Et je voudrais tout de vous rappeler que, quand on regarde l'histoire de l'art présente ou passée, toutes les œuvres d'art ont une composante interrogeant ou même parfois dérangeante qu'il faut l'accepter, que c'est un moyen de dialogue avec tout le monde et j'espère qu'avec Caluire, comme avec les autres lieux qui ont fait aussi l'objet de réunions de concertation, nous pourrions avoir ce dialogue d'ouverture sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, d'abord pour vous dire, monsieur Petit, que c'est un peu désespérant d'investir chez vous. Par exemple, je me souviens de l'inauguration du C 1 avec monsieur Rivalta : on vous fait C 1, on arrive à l'inauguration, on pourrait nous dire tout de même : "C'est pas mal !". Seule chose qu'on nous dit : "Les entreprises de travaux du SYTRAL ont démolé un mur, c'est scandaleux !". D'accord, ils ont démolé un mur mais on ne surveille pas toutes les entreprises !

M. PETIT : Ce n'est pas cela !

M. LE PRÉSIDENT : Là, on vous fait un projet qui est extraordinaire, tout ce que vous faites c'est une intervention pour dire que ce projet est nul, qu'il est ceci, il est cela...

M. PETIT : Répondez aux questions que l'on vous pose ! Je n'ai jamais dit que c'était nul !

M. LE PRÉSIDENT : ...chaque fois que l'on fait quelque chose sur Caluire ! Si vous voulez, on s'abstient et on ne va plus à Caluire, comme cela au moins on sera tranquille ! Mais ce n'est pas possible !

Après, sur les œuvres d'art, j'entends bien ce qu'il va déjà venir dire : que la démagogie dans ce domaine elle est ouverte là à grands flots. Simplement, il y a un certain nombre de villes aujourd'hui qui, si elles émergent -vous voyez, par exemple Nantes- c'est parce qu'elles ont beaucoup investi sur la culture contemporaine et les œuvres d'art. Si aujourd'hui Confluence émerge c'est parce qu'il y a un affreux cube orange ; là donc vous auriez dit à vos électeurs de Caluire : "Mais qu'est-ce qu'ils nous mettent là ! C'est quoi ? Qu'est-ce que c'est que ça ? Ils sont en train de gâcher notre ville !". Nous, nous avons osé et on en parle dans toutes les revues d'architecture du monde et c'est ce qui fait la Confluence.

Alors continuez à être contre le pôle métropolitain, contre les métropoles, contre les rives de Saône, contre le C 1 et, nous, nous continuerons à aménager une grande ville dans le Grand Lyon.

M. PETIT : Vous ne répondez jamais aux questions que l'on vous pose, c'est insupportable !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2146 - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Mail Sémard - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2011-2147 - Oullins - Modification de la grille tarifaire du parc Arlès Dufour - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2146 et 2011-2147. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de deux dossiers concernant la ville d'Oullins, l'un sur le pôle multimodal de la Saulaie au niveau du mail Sémard, la clôture et l'approbation du bilan de la concertation préalable ; pour l'autre, il s'agit de la modification de la grille tarifaire du parc Arlès Dufour pour le rendre plus attractif. La commission voudrait regarder la possibilité de réserver une partie de ce parc pour du stockage et du stationnement de vélos.

Avec un avis favorable de la commission pour les deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2011-2148 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Tronçon Vauban Berthelot - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2149 - Etudes et contrôles de laboratoire liés aux opérations de voirie et ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2150 - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2151 - Mise en œuvre d'enrobés sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2152 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2153 - Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2011-2154 - Transfert de propriété sans indemnité de deux véhicules et du matériel dans le cadre du transfert de l'activité de comptages de trafic de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2148 à 2011-2154. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Sur les sept dossiers, la commission a donné un avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2011-2156 - Feyzin - Sécurisation du chemin Beauregard - Réhabilitation de la place René Lescot et dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2011-2156. Madame Dubos, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur en remplacement de Mme DUBOS absente momentanément : C'est moi qui présente le dossier. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2163 - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Ressortissants Japonais à Lyon et en Rhône-Alpes pour son action d'aide aux victimes du tremblement de terre intervenu au Japon - Direction des relations internationales -

N° 2011-2164 - Attribution d'une subvention à deux associations de solidarité internationale Les Burkinabé de Lyon et la Compagnie Waaldé pour leurs programmes d'actions 2011 - Direction des relations internationales -

N° 2011-2165 - Attribution d'une subvention au GIP Resacoop pour l'année 2011 - Direction des relations internationales -

N° 2011-2166 - Association pour la promotion des Eco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour ses actions de valorisation, promotion et savoir-faire des éco-entreprises - Avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 - Soutien au programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2174 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2177 - Maison de l'emploi et de formation de Lyon - Avenant n° 1 à la convention constitutive - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2178 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Action présence-tranquillité dans les transports en commun - Attribution d'une subvention à l'association Medialys pour 2011-2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2163 à 2011-2166, 2011-2174 2011-2177 et 2011-2178. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, sur l'ensemble de ces dossiers, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2175 - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud pour son programme d'actions 2011 en lien avec les industries créatives - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2011-2176 - Marché de la mode Vintage - Edition 2011 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2175 et 2011-2176. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2179 - Lissieu - Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la commune de Lissieu - Convention financière avec le Syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues (SIEVA) relative à la dette transférée - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2011-2186 - Fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des finances, des achats et du contrôle de gestion - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2011-2215 - Assistance à maîtrise d'ouvrage conduite de projet, juridique, financière et technico-économique (spécialisation Télécoms) pour le lancement et la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2179, 2011-2186 et 2011-2215. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2011-2182 - ASCUL - Avenant n° 1 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2185 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2182 et 2011-2185. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LYONNET.

N° 2011-2183 - Association Région urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 2 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Schuk comme rapporteur du dossier numéro 2011-2183. Monsieur Schuk, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Jacky DARNE, rapporteur en remplacement de M. SCHUK absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Bret, Sécheresse, Darne J. Lelièvre et Barthélémy, délégués du Grand Lyon au comité d'orientation de la RUL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président Jacky DARNE.

N° 2011-2184 - Avenant n° 1 à la convention cadre concernant le projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2011-2187 - Travaux graphiques de communication générique - Autorisation de signer un accord-cadre de prestations multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2184 et 2011-2187. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. JOLY, rapporteur en remplacement de M. VINCENT absent momentanément : Pour les dossiers numéros 2011-2184 et 2011-2187, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. JOLY.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2192 - Plan climat - Cofinancement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une thèse sur les îlots de chaleur urbains - Année 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2193 - Usine Lyon-sud - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes et des boues d'hydroxydes - Autorisation de signer un marché passé à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2194 - Dardilly - Chemin du Moulin Carron - Création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction de l'eau -

N° 2011-2195 - Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2196 - Vaulx en Velin - Zone industrielle Est et zone d'activité de la Rize - Dépollution des eaux pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'environnement - Direction de l'eau -

N° 2011-2197 - Feyzin - Rue du Docteur Jean Long - Renouvellement de canalisation d'eau potable - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ferraro comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2192 à 2011-2197. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces six dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2198 - Bron - Quartier de Parilly nord - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2201 - SEPAL - Convention annuelle de mise à disposition 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2202 - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2203 - Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) pour son programme d'actions 2011 - Avenant n° 2 à la convention du 23 avril 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2011-2204 - Caluire et Cuire - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Approbation du programme de marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure et d'ordonnancement pilotage coordination (OPC) - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2205 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution d'une subvention à l'ARRADEP pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2207 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la ville de Bron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2209 - Grigny - Quartier des Arboras - Acquisition de l'ensemble des biens appartenant à l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2211 - Lyon 3° - Projet d'aménagement du site RVI Nord - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2198, 2011-2201 à 2011-2205, 2011-2207, 2011-2209 et 2011-2211. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Le dossier 2011-2198 fait l'objet d'une note pour le rapporteur. En effet, au paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*La concertation...*", il convient de lire : "*La concertation préalable a débuté en 2008*" au lieu de "*La concertation préalable a débuté le 24 février 2011*".

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2011-2198 fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

* sur le dossier n° 2011-2202 : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna, Bouju, Sécheresse, Charrier (pouvoir à M. Touleron) et Buffet, délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de l'agence d'urbanisme ;

* sur le dossier n° 2011-2203 : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron) et Lévêque délégués du Grand Lyon au CR-DSU.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2200 - Plan Fleuve - Elaboration d'un schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale - Demande de subvention après de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de Voies navigables de France (VNF) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2011-2200. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne bien entendu le schéma directeur que nous souhaitons mettre en place, le Grand Lyon avec l'aide de l'État et de VNF, pour faire aujourd'hui une vraie façade fluviale qui soit à la hauteur des ambitions lyonnaises et de la grande métropole lyonnaise

Cela nous amène à vous dire qu'aujourd'hui, le nombre de bateaux qui était de 4 en 1998 est passé à 12 en 2008 puis à 15 en 2010. Ce chiffre devrait probablement atteindre 20 unités d'ici 2015. Le quai Claude Bernard, qui est le principal site d'accueil, fonctionne à pleine capacité et arrive même à saturation avec quelques conflits d'usage. Donc je vous encourage, mes chers collègues, à donner la possibilité à monsieur le Président de signer cette délibération.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2208 - Charbonnières les Bains - Requalification entrée Nord (1^{ère} phase) - Programme de l'opération - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Charbonnières les Bains - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SIGERLY - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2011-2208. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce projet concerne la commune de Charbonnières les Bains. Il s'agit de la première phase de requalification de l'entrée nord. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à l'exploration du gaz de schiste

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts a déposé une question orale. Vous avez la parole.

M. COSTE : Monsieur le Président, la proposition de loi visant à interdire l'exploration des gaz naturels contenus dans la roche sera examinée selon la procédure d'urgence à l'Assemblée nationale le 10 mai prochain. La totalité des groupes représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat ont par ailleurs déposé des propositions de loi pour demander un moratoire ainsi que l'abrogation des permis déjà autorisés.

Après dix années d'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis, les pollutions les plus graves ont fait leur apparition, fragilisant de façon irréversible les eaux souterraines. La transposition de ces pratiques en France irait à l'encontre de toutes les directives européennes.

L'eau utilisée pour l'extraction contient non seulement 344 composants chimiques mais draine aussi parfois des métaux lourds et des éléments radioactifs. En effet, si le gaz de schiste est composé de méthane, lequel a un impact 25 fois plus élevé que le CO² en termes de gaz à effet de serre, il peut être accompagné de gaz plus ou moins inquiétants ou toxiques, tel que le radon -un gaz radioactif- ou le sulfure d'hydrogène -un gaz toxique voire mortel lorsqu'il atteint une concentration importante-.

Or, trois permis d'exploration pour le gaz de schiste ont été accordés en 2010, dont un à l'entreprise Total sur une zone de 4 327 kilomètres carré s'étendant de Valence à Montpellier, sans jamais consulter les collectivités territoriales, notamment en charge du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux, de la qualité de l'air et de l'économie locale (agriculture, tourisme), etc.

La Ministre de l'écologie, alertée sur les effets dramatiques pour l'environnement, a alors annoncé le 2 février 2010 à l'Assemblée nationale "qu'aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de la mission chargée d'évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux de son exploitation, attendu pour juin".

Pour ce qui relève plus directement de notre territoire, le permis de recherches dit "Lyon-Annecy", d'une étendue de 3 800 kilomètres carrés, a été instruit par la DREAL et transmis au comité interministériel.

Notre indépendance énergétique ne pourra se parfaire au détriment de l'environnement et du principe de précaution mais par la promotion des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que par la mise au débat public.

Dans ce contexte, nous vous demandons, monsieur le Président, quelles démarches vous nous proposez d'entreprendre pour permettre :

- l'interdiction de toute exploration, recherche ou exploitation du gaz de schiste sur notre territoire ;
- l'organisation d'un débat public par la CNDP au titre de "ses options générales en matière de développement durable" ;
- la consultation des collectivités en vue de la réforme du code minier par le Gouvernement.

Nous souhaitons également, avec votre consentement, que la demande d'un moratoire ainsi que l'abrogation des permis déjà autorisés puissent être soumis au vote de notre assemblée délibérante.

Merci, monsieur le Président, des réponses que vous nous apporterez.

M. LE PRÉSIDENT : Donc c'est une motion qui s'est transformée en question. Cette question, puisque tous les groupes représentés à l'Assemblée nationale sont pour la proposition de loi, il est clair qu'elle sera adoptée, donc qu'il n'y aura pas de problème. Monsieur Havard.

M. HAVARD : Simplement pour dire, puisque je suis co-rapporteur sur cette PPL, que tout ce qui est demandé dans cette motion est prévu par la proposition de loi, à la fois sur l'interdiction de toute exploration, recherche ou toute exploitation et que le code minier, que l'on découvre tous à l'occasion de cette demande de permis de recherche, sera lui aussi modifié dans un avenir un peu plus éloigné -mais en tous cas pas très éloigné- et qu'à mon avis, les occasions d'avoir des débats sur les gaz de schiste et plus largement sur l'énergie seront très nombreuses. Donc c'est une question qui devrait recevoir un consensus sur tous les bancs de l'Assemblée nationale et sans doute du Sénat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous en avons terminé pour cette séance.

(La séance est levée à 19 heures).

Annexe 1

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Da Passano sur le dossier n° 2011-2216

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Objectif

- ◆ **réduire les impacts environnementaux** du transport routier de marchandises, en pesant sur les choix des chargeurs par une meilleure imputation à ce mode de transport de ses coûts réels
- ◆ **rationaliser à terme le transport routier** sur les moyennes et courtes distances (ex : réduire le nombre de déplacements à vide et augmenter la charge transportée, mieux répartir le trafic entre réseau concédé et non concédé, optimiser les processus de production de biens pour engendrer moins de transport)
- ◆ **dégager des ressources pour financer les nouvelles infrastructures** nécessaires à la mise en œuvre de la politique de transport

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Réseau concerné :

- ◆ l'ensemble des autoroutes et routes du réseau routier national situées sur le territoire métropolitain,
 - à l'exception des sections d'autoroutes et routes soumises à péage et des itinéraires sur lesquels le niveau de trafic poids lourds est particulièrement bas
- ◆ Les routes des collectivités territoriales qui seraient susceptibles de subir un report significatif de trafic en provenance d'autoroutes à péage ou des routes soumises à l'écotaxe poids lourds nationale pourraient également être soumises à ce prélèvement.
 - **Ces routes seront définies par décret en Conseil d'Etat, après avis des assemblées délibérantes des collectivités gestionnaires.**
- ◆ Au total, le réseau soumis à l'écotaxe poids lourds nationale devrait totaliser entre 10 000 et 15 000 kilomètres.

→ **Un réseau évolutif dans le temps**

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Réseau concerné / Grand Lyon :

Eco-Redevance Poids Lourds Nationale - Projet de réseau taxable - mai 2010

Légende

- seau local proposé en mai 2010
- seau National Taxé

Thèmes

- Recherche
- Préférences

The map displays the Grand Lyon metropolitan area with several districts highlighted in red, indicating the proposed taxable network for heavy trucks as of May 2010. These districts include Dardilly, Villeurbanne, Bron, Oullins, and parts of Lyon. A yellow line represents the national taxable network. The map also shows major roads, including the A43, and various landmarks. A scale bar at the bottom indicates a distance of 6 kilometers.

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Réseau concerné / Grand Lyon : Tunnel sous Fourvière

- ◆ Recette estimée = $7 \text{ à } 8\,000 \text{ PL/j} * 0.12 \text{ €} * 1.85 \text{ km/j}$ → estimation de l'ordre de 500 à 600 k€/an
- ◆ La recette issue des réseaux locaux est reversée aux collectivités locales, déduction faite des coûts de collecte afférents
- ◆ Le tunnel sous Fourvière dans la continuité A6 / A7 n'est pas encore intégré dans le réseau taxable
- ◆ Le projet de décret sur la fixation du réseau est en cours de préparation
 - Passage en section TP du CE vers la mi mai
 - Indispensable d'avoir une délibération avant cette date
- ◆ Une convention sera conclue entre l'opérateur et le Grand Lyon (probabilité forte d'avoir une balise DSRC sous le tunnel, qui devrait être un point de tarification)

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ **Redevables :**

- ◆ Véhicules de transport de marchandises, seuls ou tractant une remorque, dont le poids total en charge autorisé, ou le poids total roulant autorisé s'il s'agit d'ensembles articulés, est strictement supérieur à 3,5 tonnes, conformément à la directive Eurovignette.
- ◆ Pour l'année de mise en service, environ 800 000 véhicules, dont 600 000 véhicules immatriculés en France et 200 000 véhicules immatriculés à l'étranger
- ◆ Les véhicules soumis à l'écotaxe poids lourds nationale devront obligatoirement être équipés d'un équipement électronique embarqué

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Principes de fonctionnement :

- ◆ **Les principes de tarification**
 - Taxation au km parcouru,
 - Réseau découpé en sections auxquelles sont associés des points de tarification
 - Le fait générateur de la taxe est le franchissement d'un point de tarification
 - La recette globale des prélèvements est plafonnée par le total des coûts de construction, d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau taxable (directive EuroVignette, en cours de révision = internalisation de coûts externalisés)

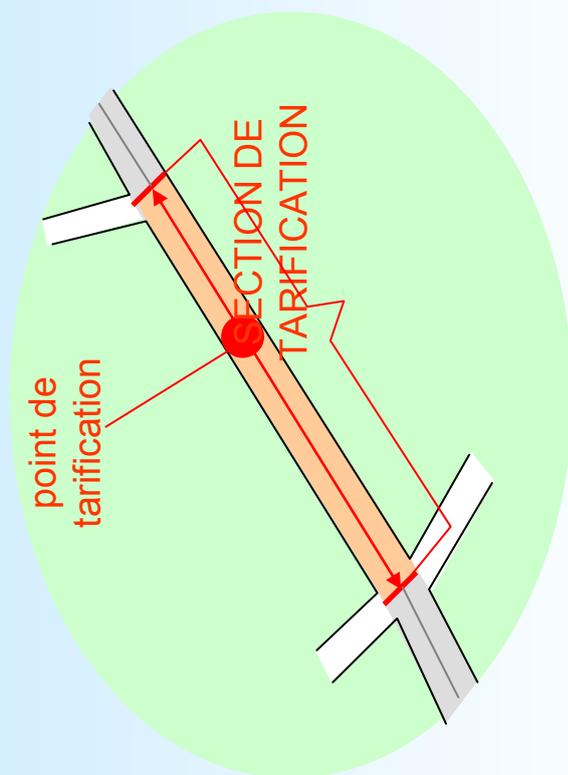
◆ **Trois fonctions à assurer par le dispositif :**

- Collecte de la taxe
- Contrôle des redevables
- Information et assistance des redevables et des agents de l'Etat

◆ **Un PPP conclu avec Autostrade au terme d'un dialogue compétitif**

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

- **Principes de fonctionnement :**
 - ◆ Les principes de tarification



- la convention annexée autorise l'installation des équipements de contrôle dans nos ouvrages

Les éléments clés de l'écotaxe poids lourds

■ Principes de fonctionnement / La collecte :

- ◆ Détecter tout franchissement d'un point de tarification par un redevable, avec identification de ce dernier
 - Equipement embarqué,
 - Système basé sur les technologies GPS – GSM (retenue après dialogue compétitif)
- ◆ **Acteurs** : Etat, titulaire du contrat de partenariat, Société de télépéage distribuant les équipements embarqués (cf. directive télépéage européen qui impose cette séparation des rôles)
- ◆ **Deux types de redevables**
 - Abonnés : éligibles au post-paiement et à l'interopérabilité avec TIS PL
 - Non abonnés : prépaiement et non interopérabilité au TIS PL

Annexe 2

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Brachet
sur le dossier n° 2011-2206

Délégations des aides à la pierre
Parc public et évolutions des interventions dans
le parc privé

18 avril 2011

GRAND LYON
communauté urbaine

PARC PUBLIC : LES OBJECTIFS DE L'ETAT 2011 ET LES BUDGETS

	Réalisés 2010	Objectif 2011	Progression
Plai	878	1 000	+
PLUS	2 101	1 650	-
PLS (hors Foncière)	1 291	1 420	+
ANRU	733	600	-
Total	5 003	4 670	-



Dotation Etat initiale	23.4 M€	20.01 M€	-
Dotation Etat complémentaire	3.5 M€	?	septembre
Abondé à parité GL	26.9 M€	20.01 M€	-



Budget global	53.8 M€	40.02 M€	-
----------------------	----------------	-----------------	---

**NOUVELLES RÈGLES LOCALES
D'AIDES AUX PROPRIÉTAIRES
DANS UN CONTEXTE DE REFONTE DES AIDES DE L'ANAH**

	Objectifs quantitatifs	Prévision Grand Lyon 2011	Prévision engagements communes 2011	Engagements crédits 2011 ANAH
Aides aux travaux Propriétaires-bailleurs avec travaux	250	<ul style="list-style-type: none"> • Primes conventionnement habitat dégradé : 180 000 € • Autres subventions : 720 000 € 	<p style="text-align: center;">0 €</p> <p style="text-align: center;">720 000 €</p>	<p style="text-align: center;">Enveloppe non déclinée</p>
Aides sans travaux aux Propriétaires-bailleurs	200	600 000 €	0 €	0 €
Interventions hôtels meublés	4 hôtels	100 000 €	0 €	Hors délégation
Aides aux travaux Propriétaires-occupants	225	100 000 €	99 000 €	Enveloppe non déclinée
Interventions copropriétés dégradées	1380	700 000 €	700 000 €	2 000 000 €
Aide spécifique à la solidarité écologique pour les Propriétaires-occupants modestes et très modestes	180	90 000 €	Participation libre des communes	400 000 €
Total	2055	2 489 000 € (ingénierie estimée à 1 600 000 €)	1 519 000 €	6 579 000 € (ingénierie comprise)

GRAND LYON

communauté urbaine